

2015  
**BUDGET**  
PRIMITIF

**METZ**  
**MÉTROPOLE**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



**RAPPORT BUDGÉTAIRE**  
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 13 AVRIL 2015



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
Lundi 13 avril 2015

Point n°1 : **Budget Primitif 2015.**

# BUDGET PRIMITIF 2015

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>LE BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>8</b>
<b>PARTIE I LES RECETTES .....</b>	<b>10</b>
<b>A. LES RECETTES FISCALES</b>	<b>11</b>
1) La fiscalité des entreprises et Dotation Globale de Neutralisation .....	12
a. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).....	12
b. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).....	13
c. L'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau (IFER) .....	13
d. La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM).....	14
e. La Dotation Globale de Neutralisation .....	14
2) La fiscalité des ménages .....	14
3) La TEOM : 2015, 2ème année de co-existence avec la REOM .....	16
<b>B. LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT (hors Dotation Globale de Neutralisation)</b>	<b>17</b>
1) La Dotation Globale de Fonctionnement .....	17
2) Les compensations fiscales .....	18
3) Le FCTVA et les autres participations de l'Etat .....	18
<b>C. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET RECETTES DIVERSES</b>	<b>19</b>
<b>D. L'EMPRUNT</b>	<b>20</b>
<b>E. LA REPRISE DE RESULTATS ET LES RESTES A REALISER 2014</b>	<b>20</b>
<b>PARTIE II LES DEPENSES .....</b>	<b>21</b>
<b>A. LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES</b>	<b>23</b>
1) Développer l'attractivité du territoire .....	25
a. Dépenses communes aux équipements culturels .....	25
Fonctionnement.....	25
b. Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole « Gabriel Pierné ».....	26
Investissement .....	26
Fonctionnement.....	26
c. L'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - CEFEDM .....	27
Investissement .....	27
Fonctionnement.....	28
d. L'Opéra-Théâtre de Metz Métropole .....	28
Investissement .....	28
1) Autorisation de programme .....	28
2) Crédit de paiements.....	28
Fonctionnement.....	29

e.	Le Musée de Metz Métropole « La Cour d'Or » .....	30
	Investissement .....	31
	Fonctionnement.....	31
f.	Le Centre Pompidou-Metz.....	32
	Investissement .....	32
	Fonctionnement.....	33
g.	L'Archéologie Préventive .....	33
h.	Le développement touristique.....	34
	Investissement .....	34
	Fonctionnement.....	34
2)	Renforcer la compétitivité du territoire, la création d'emplois et de richesses.....	34
a.	Le développement économique .....	35
	Investissement .....	35
	Fonctionnement.....	35
b.	La politique d'aménagement numérique.....	36
	Fonctionnement.....	36
c.	Les zones d'activité économique .....	37
	Autres dépenses.....	42
d.	L'enseignement supérieur – la recherche et l'innovation .....	44
	Investissement .....	44
	1) Autorisation de Programme .....	44
	2) Crédits de Paiement .....	44
	Fonctionnement.....	45
e.	La planification territoriale .....	46
3)	Accroître la qualité de vie dans l'agglomération .....	48
a.	Les transports urbains .....	48
b.	La collecte et l'élimination des déchets .....	49
	Investissement .....	51
	1) Autorisation de programme .....	51
	2) Les crédits de paiements .....	51
	Fonctionnement.....	52
c.	La fourrière animale.....	53
d.	La collecte des eaux pluviales.....	54
	Investissement .....	54
	Fonctionnement.....	55
e.	L'équilibre social de l'habitat et la politique de la Ville.....	55
	1) L'Habitat :.....	56
	Investissement .....	56
	Fonctionnement.....	56
	2) La Politique de la Ville : .....	57
f.	Le développement durable .....	59
g.	L'urbanisme et la gestion du droit des sols .....	60
h.	Le complexe sportif de Jury et manifestations sportives .....	60
	Investissement .....	60
	Fonctionnement.....	60
i.	Le Service d'Incendie et de Secours .....	61
j.	La voirie d'intérêt communautaire .....	61
	Investissement .....	62
	Fonctionnement.....	62

B.	LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES .....	62
----	---	----

C.	LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS	63
D.	LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE	63
1)	L'administration générale de la collectivité.....	63
	Fonctionnement.....	64
	Investissement.....	65
2)	L'assemblée communautaire.....	66
3)	L'information et la communication .....	66
E.	L'ANNUITE DE LA DETTE ET LES FRAIS FINANCIERS	68
1)	La dette amortissable .....	68
2)	Les Crédits Long Terme Reconstituables (C.L.T.R.) .....	68
3)	Les lignes de trésorerie .....	69
4)	Emprunt Obligataire.....	69
F.	LES REPRISES DE RESULTATS ET RESTES A REALISER 2014	69
	<b>PARTIE III LES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>71</b>
	<b>PARTIE IV BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS .....</b>	<b>71</b>
A.	EXPLOITATION	73
1)	Les recettes.....	74
2)	Les dépenses .....	74
B.	INVESTISSEMENT	77
1)	Les dépenses .....	78
	METTIS .....	78
	Réseau de transport .....	78
	La dette.....	79
2)	Les recettes.....	79
	<b>PARTIE V BUDGET ANNEXE DES DECHETERIES .....</b>	<b>81</b>
A.	EXPLOITATION	81
B.	INVESTISSEMENT	83
	<b>PARTIE VI BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE » .....</b>	<b>85</b>
A.	FONCTIONNEMENT	86
1)	Les dépenses .....	86
2)	Les recettes.....	87
B.	INVESTISSEMENT	87
1)	Les dépenses .....	88
2)	Les recettes.....	89
	<b>PARTIE VII BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE ».....</b>	<b>90</b>
A.	FONCTIONNEMENT	90
1)	Les dépenses .....	90
2)	Les recettes.....	93
B.	INVESTISSEMENT	94
1)	Dépenses .....	94
2)	Recettes .....	94

<b>PARTIE VIII BUDGET ANNEXE « DECHETS VAL SAINT PIERRE » .....</b>	<b>95</b>
A. EXPLOITATION	95
B. INVESTISSEMENT	97
 <b>PARTIE IX MOTIONS.....</b>	 <b>98</b>

## INTRODUCTION

Pour le premier budget de cette nouvelle mandature, Metz Métropole est confrontée comme les autres collectivités locales à une baisse drastique des dotations de l'Etat : moins 3,3 M€ pour l'année 2015, moins 11,1 M€ sur la période 2014-2017. La baisse en « cascade » des participations ou subventions des autres partenaires publics, également à la recherche d'économies, a encore complexifié l'exercice. Aussi, depuis l'automne 2014, l'exécutif de Metz Métropole, en s'appuyant sur les commissions thématiques s'est plié à un exercice de remise à plat de l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement, mais également de ses recettes.

Ces travaux ont permis de dégager 2,3 M€ d'économies déjà sur 2015, montant inférieur à l'objectif d'économies fixé, mais qui vont malgré tout permettre de poursuivre l'exercice des compétences de Metz Métropole, sans remise en cause majeure du niveau et de la qualité de service.

**Ainsi, pour le budget primitif 2015, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal progressent de 0,58 % par rapport au Budget Primitif 2014, et ce, malgré une augmentation de la subvention au Centre Pompidou-Metz de 0,550 K€ et la participation du budget général au budget annexe transport qui passe à 4,4 M€. Il convient de souligner également la baisse de 1,8 % des charges à caractère général et la stabilisation des frais de personnel, hors personnel mis à disposition de la régie HAGANIS.**

**Ces efforts importants permettent, avec la reprise anticipée des résultats 2014, de maintenir à leur niveau 2014 les taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises, stabilité qu'il convient de souligner en cette période difficile tant pour les ménages que pour les entreprises.**

Pour ce qui concerne le budget annexe transport, la participation prévisionnelle du budget principal a pu être limitée à 4,4 M€, contre 6,3 M€ votés en 2014, du fait de l'augmentation du taux du versement transport décidé en 2014, et grâce également à la mise en place de diverses mesures qui ont permis de contenir l'évolution des charges d'exploitation, sans remettre en cause les objectifs ambitieux de l'agglomération pour son réseau de transport.

Enfin, s'agissant de l'investissement, le Budget Primitif 2015 est un budget de transition entre l'achèvement du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) 2011-2014 et l'élaboration d'un nouveau PPI pour la période 2016-2020. Ce dernier sera le résultat d'un judicieux équilibre entre les capacités financières de l'agglomération et ses objectifs en matière de développement et d'attractivité du territoire. 2015 sera consacrée à cette réflexion.

Toutefois, dans cette attente, le choix a été fait de décider l'inscription de nouveaux investissements nécessaires en matière de sécurité et de préservation du patrimoine bâti, tels que la rénovation de la toiture de l'Opéra-Théâtre, ou d'investissements générateurs d'économies de fonctionnement, mobilisateurs de financements externes ou ayant un impact fort sur le développement ou l'attractivité économique. Dans ce cadre, l'engagement de la poursuite de la conteneurisation est prévue dès cette année, proposition qui doit être accompagnée pour son financement par l'augmentation du taux de la

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Parallèlement, et afin de répondre aux obligations légales visant très justement à faire porter par les « non ménages » le coût de la collecte et du traitement des déchets qui leurs sont imputables, il doit être décidé la mise en place de la Redevance Spéciale.

Ainsi, le Budget Primitif 2015 soumis à l'approbation du Conseil de Communauté est en tous points conforme aux orientations budgétaires présentées à l'occasion du débat qui s'est tenu le 16 mars dernier.

Ces budgets sont soumis au vote de l'Assemblée Communautaire sur la base des documents budgétaires joints au présent rapport de présentation.

## **LE BUDGET PRINCIPAL**

Dans le cadre de ce budget voté avec reprise des résultats 2014 en raison de la date de vote du budget, le Budget Primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à 277,67 M€ contre 238,97 M€ pour le budget primitif 2014 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ des reprises anticipées des résultats 2014
- ✓ des restes à réaliser d'investissement
- ✓ des crédits nouveaux du Budget Primitif 2015

Les crédits nouveaux s'élèvent à 269,10 M€ contre 238,97 M€ en 2014.

Parmi eux, les mouvements réels s'élèvent pour 2015 en dépenses à 210,45 M€ contre 211,48 M€ en 2014 dont 151,68 M€ pour la section de fonctionnement et 58,77 M€ pour la section d'investissement. Hors inscription de crédits relatifs à la gestion de dette et de trésorerie, qui s'élèvent à 13,90 M€ et correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 44,90 M€.

**En conséquence, les crédits nouveaux du Budget Primitif 2015 s'élèvent à 196,55 M€ en mouvements réels hors opération de gestion de dette et de trésorerie, en stabilité par rapport au budget primitif 2014, dont +0,6 % pour la section de fonctionnement et – 1,8% pour la section d'investissement.**

**BUDGET PRINCIPAL**  
**EQUILIBRE GENERAL DU BP 2015 EN K€**

<b>DEPENSES</b>					
	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>	dont crédits nouveaux	dont RAR et résultats 2014	variation BP15 *nouveaux crédits*/ BP14
<b>I. Fonctionnement</b>					
Dépenses réelles	150 811	151 680	151 680		0,6%
Mouvements d'ordre	10 858	15 280	15 280		40,7%
<i>dont prélèvement</i>	0	5 280	5 280		SO
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>161 669</b>	<b>166 960</b>	<b>166 960</b>	<b>0</b>	<b>3,3%</b>
<b>II. Investissement</b>					
Dépenses réelles hors art 16449	45 701	50 327	44 873	5 454	-1,8%
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	14 975	13 900	13 900		-7,2%
Mouvements d'ordre	16 622	43 363	43 363		160,9%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>77 298</b>	<b>107 590</b>	<b>102 136</b>	<b>5 454</b>	<b>32,1%</b>
solde d'exécution reporté		3 118		3 118	SO
<b>TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise</b>	<b>77 298</b>	<b>110 707</b>	<b>102 136</b>	<b>8 571</b>	<b>32,1%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES hors 16449</b>	<b>196 512</b>	<b>202 007</b>	<b>196 553</b>	<b>5 454</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>238 967</b>	<b>277 667</b>	<b>269 096</b>	<b>8 571</b>	<b>12,6%</b>
<b>RECETTES</b>					
	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>	dont crédits nouveaux	dont RAR et résultats 2014	variation BP15 *nouveaux crédits*/ BP14
<b>I. Fonctionnement</b>					
Recettes réelles	160 023	159 766	159 766		-0,2%
Mouvements d'ordre	1 647	1 300	1 300		-21,1%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>161 669</b>	<b>161 066</b>	<b>161 066</b>	<b>0</b>	<b>-0,4%</b>
solde d'exécution reporté		5 894		5 894	SO
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise</b>	<b>161 669</b>	<b>166 960</b>	<b>161 066</b>	<b>5 894</b>	<b>-0,4%</b>
<b>II. Investissement</b>					
Recettes réelles hors 16449	36 490	39 464	30 891	8 573	-15,3%
<i>dont emprunt</i>	21 536	16 185	12 950	3 235	-39,9%
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	14 975	13 900	13 900		-7,2%
Mouvements d'ordre	25 833	57 343	57 343		122,0%
<i>dont prélèvement</i>	0	5 280	5 280	0	SO
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>77 298</b>	<b>110 707</b>	<b>102 134</b>	<b>8 573</b>	<b>32,1%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>238 967</b>	<b>277 667</b>	<b>263 200</b>	<b>14 468</b>	<b>10,1%</b>

## PARTIE I LES RECETTES

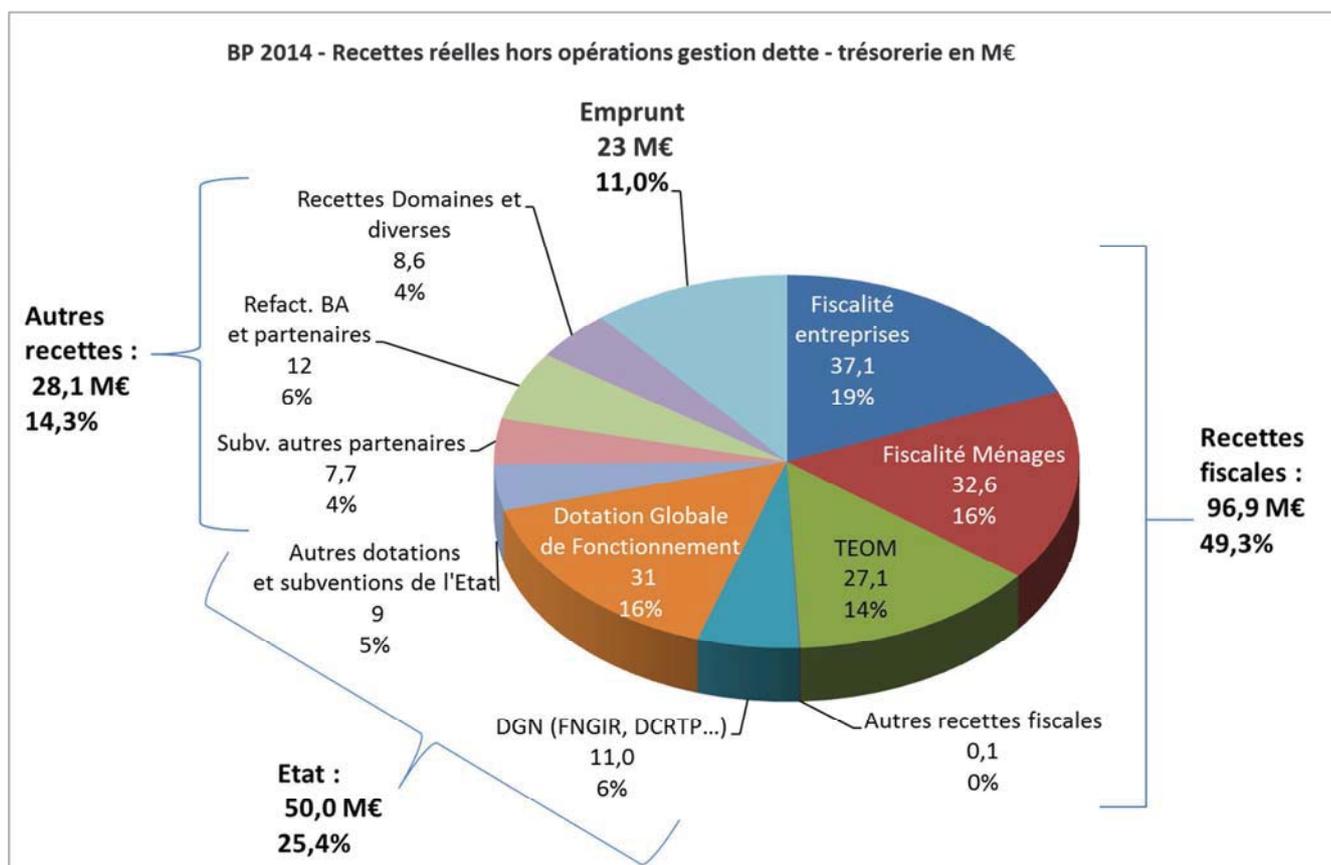
Dans le cadre de ce budget voté avec reprise des résultats 2014 en raison de la date de vote du budget, les recettes réelles du BP 2015 s'élèvent à 277,67 M€ composées de :

la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2014	:	5,89 M€
restes à réaliser en recettes d'investissement	:	8,57 M€
crédits nouveaux du Budget Primitif 2015	:	263,20 M€

Les crédits nouveaux se décomposent en 58,64 M€ de mouvements d'ordre et 204,56 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (13,9 M€), ils s'établissent à 190,66 M€ (-3,0% par rapport à 2014).

Ils se répartissent à hauteur de 159,77 M€ en fonctionnement et de 30,89 M€ en investissement, ce qui représente une évolution par rapport au Budget Primitif 2014 de -0,2 % pour la section de fonctionnement et de -15,3% en investissement.

**La présentation des recettes se fait sur la base des nouveaux crédits inscrits au BP 2015, la reprise de résultat et les restes à réaliser en recettes d'investissement étant détaillés au E de la présente partie.**





et à la proposition de relèvement d'un point du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

## 1) La fiscalité des entreprises et Dotation Globale de Neutralisation

D'après les premiers éléments transmis par les services fiscaux, Metz Métropole devrait se voir attribuer, pour 2015, les produits suivants :

(en K€)	BP 2014	BP 2015
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	18 724	19 297
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	13 528	14 182
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 848	1 983
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 010	2 941
sous-total : Fiscalité Entreprises	37 110	38 403
FNGIR	6 860	6 918
DCRTP	3 815	3 815
sous-total DGN : Neutralisation suppression TP	10 675	10 733
Autres recettes fiscales (AC)	117	147
Part de l'allocation compensatrice - CFE	423	423
sous-total : Autres Recettes Fiscales	540	570
<b>Recettes fiscales (et assimilées) issues des entreprises</b>	<b>48 325</b>	<b>49 706</b>

### a. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

L'une des principales mesures fiscales de la loi de Finances rectificative pour 2014 (n°2014-1655 du 29 décembre 2014) concerne la mise en place d'une nouvelle exonération de CFE de 5 ans en faveur des établissements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et qui font l'objet d'une création ou d'une extension. Cette mesure, qui s'appliquera de 2015 à 2020, sera compensée par l'Etat, sur la base du taux de CFE décidé en 2014.

S'agissant de Metz Métropole, les quartiers concernés par cette nouvelle disposition sont :

- Pour Metz : Bellecroix, Hauts de Vallières, Borny, Sablon Sud, la Patrotte Metz Nord,
- Pour Metz-Woippy : le quartier Saint-Eloy - Boileau - Pré Génie.

Pour l'exercice 2015, cette nouvelle mesure est sans impact financier pour Metz Métropole puisqu'elle concerne des locaux professionnels qui n'entreront en imposition qu'en 2016. En revanche pour les années suivantes, ce dispositif pourrait avoir un impact sur les recettes de l'agglomération, la compensation étant effectuée sur la base du taux voté pour 2014.

Par ailleurs, la loi de Finances pour 2015 (n°2014-1654 du 29 décembre 2014) prévoit, comme chaque année, une revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité directe locale. Cette revalorisation, qui s'élève à 0,9%, est identique à celle fixée pour 2014.

Dans l'attente de la notification des bases d'imposition, et compte tenu d'un contexte économique tendu, il est proposé de retenir, pour l'estimation du produit 2015, une progression globale des bases équivalente à celle de 2014, soit + 2%.

S'agissant du taux d'imposition à la CFE pour l'année 2015, il est proposé de le maintenir à son niveau de 2014, soit 24,86%, et de poursuivre le dispositif de convergence des taux souhaité par Metz Métropole pour les douze années suivant la fusion.

**Ainsi, considérant une évolution des bases de + 2% et un contexte économique tendu, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2015 un produit de CFE de 19 297 K€, pour un taux d'imposition maintenu à 24,86%.**

#### **b. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

Les premiers éléments transmis par la DGFIP indique que le produit de CVAE devrait s'établir à 14 182 K€ en 2015, soit une progression de 5% par rapport à celui de l'année précédente.

A ce jour, l'évolution de cette contribution reste difficile à prévoir, notamment du fait de la territorialisation de son reversement et du peu d'informations transmises par l'administration fiscale.

**Sur cette base, il est donc proposé d'inscrire au Budget Primitif 2015 un produit de CVAE de 14 182 K€**

#### **c. L'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau (IFER)**

L'IFER est un impôt qui touche principalement les installations productrices d'énergie, grandes gagnantes de la réforme de la taxe professionnelle. Son calcul repose sur un tarif fixé par l'Etat, par kilowatt installé.

Les premières prévisions transmises par la DGFIP montrent une légère progression de l'IFER pour 2015, l'établissant à 1 983 K€.

L'arrêt programmé de la Centrale Thermique de la Maxe en ce début d'année ne devrait pas avoir d'impact sur les recettes 2015, l'imposition étant établie sur la base des éléments existant au 1<sup>er</sup> janvier.

Néanmoins, il conviendra d'être vigilant sur la baisse de ces recettes en 2016, cet établissement apportant plus d'un tiers des recettes IFER perçues par Metz Métropole.

**Il est donc proposé d'inscrire au Budget Primitif 2015 un produit d'IFER de 1 983 K€**

**d. La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)**

La Taxe sur les Surfaces Commerciales est due par les établissements de vente au détail, dont la surface commerciale est supérieure à 400 m<sup>2</sup> et qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 460 000 €.

Le produit de TASCOM 2015 a été estimé par la DGFIP à un niveau quasi identique à celui réellement perçu en 2014, soit 2 941K€.

A titre informatif, ces prévisions ne tiennent pas compte, pour l'établissement du Budget Primitif 2015, de recettes supplémentaires qui pourraient éventuellement être dégagées du travail envisagé avec la DGFIP sur l'optimisation de cette recette fiscale (proposition retenue par la Commission des Finances dans le cadre des travaux sur la prospective financière et validée par le Comité de Pilotage).

**Il est donc proposé d'inscrire au Budget Primitif 2015 un produit de TASCOM de 2 941K€**

**e. La Dotation Globale de Neutralisation**

La Dotation Globale de Neutralisation, composée de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) a été figée dans son montant courant 2014.

Ainsi, à législation constante et conformément aux notifications de l'année 2014, la Dotation Globale de Neutralisation est attendue à hauteur de 10 733 K€, soit 6 918 K€ de FNGIR et 3 815 K€ de DCRTP.

**Il est donc proposé d'inscrire au Budget Primitif 2015 une recette de 6 918 K€ pour le FNGIR et 3 815 K€ pour la DCRTP.**

**2) La fiscalité des ménages**

En matière de fiscalité « ménages », l'exercice 2015 tire les conséquences de l'après-fusion, à savoir notamment l'obligation d'harmoniser sur le territoire fusionné le mode de détermination des abattements en matière de taxe d'habitation.

Ainsi, l'adoption par le Conseil de Communauté le 29 septembre 2014 de cette nouvelle politique d'abattements voit l'application, à compter de 2015, des abattements suivants :

6% pour l'abattement général à la base,

18% pour l'abattement pour charge de famille (pour les 2 premières personnes à charge)

23% pour l'abattement pour charge de famille (à partir de la 3<sup>ème</sup> personne à charge).

S'agissant des bases d'imposition, il est proposé, au vu du ralentissement du marché immobilier, de s'appuyer sur une augmentation globale de 2%, comprenant la revalorisation forfaitaire de 0,9% adoptée en loi de Finances pour 2015.

Concernant les taux, il est proposé de les maintenir à leur niveau de 2014, soit :

<b>Taxes Ménages</b>	<b>Taux 2015 proposés</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	9,98%
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	1,09%
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	7,41%
<b>Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti *</b>	37,60%

\* Dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, l'Etat a transféré les parts départementale et régionale du foncier non bâti aux EPCI, créant ainsi une nouvelle taxe appelée « Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti ». Son taux est figé dans le temps pour chaque département (37,60% pour les EPCI Mosellans).

Ainsi, le produit fiscal issu des taxes ménages pourrait s'établir comme suit pour l'exercice 2015 :

(en K€)	BP 2014	BP 2015
Taxe d'Habitation	29 332	30 630
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	3 009	3 092
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	99	103
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	175	183
sous-total : Fiscalité Ménages	32 615	34 008
Part des allocations compensatrices TH-TF	1 377	1 377
sous-total : autres recettes fiscales	1 377	1 377
<b>Recettes fiscales (et assimilées) issues des ménages</b>	<b>33 992</b>	<b>35 385</b>

**Ainsi, par la mise en œuvre de ces nouveaux abattements et l'augmentation prévisionnelle des bases à 2%, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2015 les recettes suivantes :**

- **30 630 K€ de taxe d'habitation, pour un taux maintenu à 9,98%,**
- **3 092 K€ de Taxes foncières sur les Propriétés Bâties (pour un taux maintenu à 1,09%),**
- **103 K€ de Taxes foncières sur les Propriétés Non Bâties (pour un taux maintenu à 7,41%),**
- **183 K€ de Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (pour un taux fixe de 37,60%).**

### **3) La TEOM : 2015, 2ème année de co-existence avec la REOM**

Suite à la fusion entre Metz Métropole et la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, et compte tenu de l'absence d'harmonisation du financement de l'élimination des déchets ménagers, la nouvelle Metz Métropole continue d'appliquer, pour la 2<sup>ème</sup> année, les dispositifs suivants :

\* pour les 40 communes de l'ex-Metz Métropole : un service public administratif (SPA) financé par la TEOM, et relevant du budget principal,

\* pour les 4 communes de l'ex-Val Saint-Pierre : un service public industriel et commercial (SPIC) financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), et relevant du budget annexe « Déchets Val Saint-Pierre ». Ce SPIC est géré au sein du budget annexe « Déchets Ménagers Val-Saint Pierre » héritée de l'ancienne Communauté de Communes. Conformément à la réglementation, le coût du service doit être intégralement assuré par le produit de la REOM déduction faite des recettes annexes (vente matière, ...).

Cette co-existence des 2 systèmes de financement, permise à titre dérogatoire lors d'une fusion d'intercommunalité, devra prendre fin au plus tard dans les 5 années qui suivent la fusion, soit au 31 décembre 2018.

S'agissant plus particulièrement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, compte tenu des investissements importants liés à la poursuite du programme de conteneurisation d'ici 3 ans, il est proposé de relever le taux de TEOM d'un point, pour le faire passer de 10,06% (2014) à 11,06%, sur l'ensemble des 40 communes de l'ex-territoire de Metz Métropole.

Ainsi, en vertu du principe acté en 2009 de couverture des dépenses du service d'enlèvement des ordures ménagères par la TEOM et les recettes spécifiques, le produit fiscal nécessaire, tenant compte de la finalisation de la conteneurisation et d'une évolution des bases estimées à 2%, s'élèverait à 30 290 K€

Il est donc proposé d'inscrire au Budget Primitif 2015 un produit global de TEOM de 30 290 K€, pour un taux de TEOM qui serait porté en 2015 à 11,06%.

(en K€)	BP 2014	BP 2015
TEOM	27 032	30 290
<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</b>	<b>27 032</b>	<b>30 290</b>

Afin de rendre plus juste et sécuriser le financement de la compétence déchets pour l'ensemble des usagers desservis, Metz Métropole instaurera en 2015 une redevance spéciale, cumulable avec la TEOM, pour les producteurs de déchets assimilés utilisant le service public d'élimination.

Par ailleurs, compte-tenu de l'obligation pour le Budget Annexe « Déchets Val Saint-Pierre » d'être à l'équilibre sans contribution du budget général et donc de couvrir le coût du service par les recettes correspondantes, il s'avère nécessaire, au vu de l'augmentation des dépenses, d'ajuster les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'environ 10%.

### **B. LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT (hors Dotation Globale de Neutralisation)**

Les inscriptions budgétaires proposées concernant les recettes en provenance de l'Etat à l'exception des compensations directes de la suppression de la taxe professionnelle (DGN cf A-5) s'établissent de la façon suivante :

Montants en K€	BP 2014	BP 2015	évo. BP15 / BP14
Dotation globale de fonctionnement	31 159	27 655	-11,2%
-----	-----	-----	-----
dotation d'intercommunalité	8 953	6 060	-32,3%
dotation de compensation	22 206	21 595	-2,7%
Compensations fiscales (TH et CFE)	1 810	1 800	-0,6%
FCTVA & remb TVA	3 545	10 000	182,1%
Autres participations de l'Etat	2 475	1 118	-54,8%
<b>TOTAL</b>	<b>38 989</b>	<b>40 573</b>	<b>4,1%</b>

#### **1) La Dotation Globale de Fonctionnement**

La Dotation Globale de Fonctionnement est constituée de deux parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, qui diminuent toutes les deux conformément à la baisse de 3,5 milliards

d'euros des dotations prévues dans le cadre de la loi de finances 2015, en application du Pacte de confiance et de responsabilité mis en place par l'Etat avec les collectivités locales.

L'effort pour Metz Métropole est estimé à 3,3 M€ pour 2015 soit -11,2 % de la DGF après une réduction de 1,2 M€ en 2014. Cette baisse se répartit de la façon suivante :

La dotation d'intercommunalité est proposée en inscription pour un montant de 6 060 K€, correspondant à la notification 2014 minorée conformément à la loi de finances 2015, l'estimation de perte étant de 2 900 K€ (-32,3%).

Pour sa part, la dotation de compensation proposée en inscription s'élève à 21 595 K€ correspondant à la notification 2014 minorée conformément à la loi de finances 2015, l'estimation de perte étant de 400 K€ (-2,7%).

## **2) Les compensations fiscales**

Les compensations fiscales proposées en inscription au BP 2014 concernent la CFE et les taxes « ménages » et sont estimées à 1 800 K€, en légère diminution par rapport à 2014 (-0,6%) .

## **3) Le FCTVA et les autres participations de l'Etat**

Les autres participations financières de l'Etat proviennent notamment de l'inscription :

- du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant de 7 700 K€, sur la base des dépenses d'investissement présentées au budget et éligibles au FCTVA ainsi que de l'intégration patrimoniale des tronçons A et B de l'Avenue de la Seille à Metz, qui n'a pu être réalisée en 2014 (en opération d'ordre).
- du remboursement de TVA par voie fiscale pour l'Institut Lafayette à hauteur de 2 300 K€.
- de subventions de fonctionnement attendues en forte baisse à 25 K€ contre 282 K€, destinées au développement durable et à la politique de la ville. Cette inscription est en diminution de 90 % en raison principalement de la disparition de la subvention pour le Conservatoire « Gabriel Pierné ».
- de subventions d'investissement attendues à hauteur de 1 092 K€ (-50% par rapport à 2014), qui concernent les opérations du PPI 2011/2014 non encore achevées telles que la ZAC de Marly Belle-Fontaine, le programme de rénovation des fenêtres et terrasses de l'Opéra-Théâtre ainsi que le nouvel accueil du Musée.

### **C. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET RECETTES DIVERSES**

<b>Montants en K€</b>	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>évo. BP15 / BP14</b>
Refacturation budgets annexes et partenaires	11 756	11 299	-3,9%
Subventions des partenaires (hors Etat)	7 735	6 006	-22,4%
Recettes du Domaine & produits de gestion	2 583	2 820	9,2%
Autres recettes (dont recettes exceptionnelles)	6 000	5 728	-4,5%
<b>Total Recettes diverses</b>	<b>28 074</b>	<b>25 853</b>	<b>-7,9%</b>

- Les recettes attendues des refacturations aux budgets annexes et partenaires sont estimées à 11 299 K€ (-3,9% par rapport à 2014) et proviennent :
  - ✓ de la Régie Haganis (personnel mis à disposition) : 5 030 K€ (-3,8% par rapport à 2014).
  - ✓ de la Ville de Metz (refacturation de la quote-part de la ville concernant la Direction Commune des Systèmes d'Information) : 4 049 K€ (stable).
  - ✓ des Budgets annexes de Metz Métropole (principalement le BA Transports et le BA Archéologie Préventive) : 1 895 K€ pour la refacturation du personnel, des moyens généraux, de l'entretien des voies METTIS, ...

Elles diminuent de 3,9% par rapport à 2014 en raison des réductions des frais de personnel notamment pour les transports (fin de la mission METTIS).

- Les subventions et participations attendues en 2015 de la part des autres collectivités sont proposées en inscription à 6 006 K€ (-22,4% par rapport à 2014) et comprennent notamment :
  - ✓ Les participations attendues de la part de la Ville de Metz pour sa quote-part sur les investissements de la DCSI, au titre du Schéma Directeur Informatique et des investissements informatiques, à hauteur de 1 466 K€, en diminution de 17,2% par rapport au BP 2014 en raison de la réduction du programme d'investissement informatique en 2015 ;
  - ✓ Les subventions d'investissement de la Région, du Département de la Moselle, de l'Union Européenne pour la construction de l'Institut Lafayette qui sont attendues pour un montant global de 1 670 K€. Elles correspondent aux soldes des enveloppes puisque la construction est achevée et sont donc en diminution par rapport à 2014 (-44,3%);
  - ✓ Pour le programme de rénovation des fenêtres et terrasses de l'Opéra Théâtre, ce sont 125 K€ qui sont attendus de la Région et du Département de la Moselle.

- ✓ Une participation en fonctionnement de 1 890 € d'Eco Emballages et Ecofolio au titre de la politique de gestion des déchets et de l'ADEME concernant la politique de prévention des déchets (+12% par rapport à 2014).
- Les recettes du domaine et les produits de gestion sont prévus pour 2 820 K€, en progression de 9,2% par rapport à 2014. Elles concernent notamment toutes les recettes de gestion attendues par le pôle Déchets (vente matières et services rendus) et les établissements culturels (billetteries, boutique, mécénat), qui sont inscrits en progression en raison notamment d'une réactualisation des tarifs afin d'augmenter les ressources propres dans un contexte de désengagement de l'Etat et des partenaires.

Enfin, la catégorie « autres recettes » comptabilise toutes les autres recettes prévues, notamment les recettes exceptionnelles, tant en investissement qu'en fonctionnement, qui s'élèvent à 5 728 K€, en diminution de 4,5% par rapport à 2014. Elles intègrent notamment une opération comptable demandée par le Trésorier, suite à la fusion avec la CC du Val Saint-Pierre afin de solder les engagements réciproques entre Metz Métropole et le Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy. Il est proposé d'inscrire 3 500 000 € en dépenses et en recettes réelles afin d'annuler la créance de Metz Métropole envers le Syndicat et la dette du Syndicat envers Metz Métropole suite aux avances budgétaires consenties par Metz Métropole lors de l'aménagement du Pôle Santé-Innovation, conformément aux statuts du Syndicat.

#### **D. L'EMPRUNT**

**Considérant l'ensemble des éléments précédents, l'emprunt d'équilibre s'établit à 12 950 K€ contre 21 536 K€ au budget primitif 2014 (-39,9%).**

#### **E. LA REPRISE DE RESULTATS ET LES RESTES A REALISER 2014**

Comme indiqué préalablement, le BP 2015 intègre en recettes :

- ✓ la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2014 soit 5 957 K€,
- ✓ les restes à réaliser en recettes d'investissement, soit 8 573 K€ se répartissant principalement entre :
  - le solde des subventions notifiées, attendues et non encaissées en 2014 (hors autorisation de programme) : 293 K€;
  - le solde de FCTVA attendu : 1 345 K€;
  - les autres recettes pour 3 700 K€ à savoir : le transfert prévu en 2014 et reporté en 2015 de l'ensemble des dépenses de la ZAC Lauvallières qui ont été portées par le budget principal avant la constitution du budget annexe « Zones en régie » ;

- l'emprunt pour 3 235 K€

## **PARTIE II LES DEPENSES**

Dans le cadre de ce budget voté avec reprise des résultats 2014, les dépenses réelles du BP 2015 s'élèvent à 277,67 M€ composées :

- ✓ de la reprise anticipée du résultat d'investissement 2014 : 3,12 M€
- ✓ des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 5,45 M€
- ✓ des crédits nouveaux du Budget Primitif 2015 : 269,10 M€

Les crédits nouveaux se décomposent en 58,77 M€ de mouvements d'ordre et 210,45 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (13,90 M€), ils s'établissent à 196,55 M€ (en stabilité par rapport à 2014).

Ils se répartissent à hauteur de 151,68 M€ en fonctionnement et de 44,87 M€ en investissement, ce qui représente une évolution par rapport au Budget Primitif 2014 de +0,6 % pour la section de fonctionnement et de -1,8% en investissement.

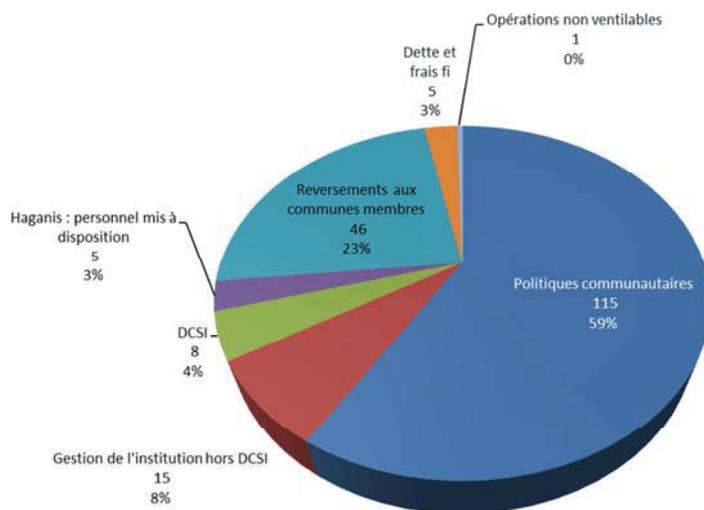
**Les propositions de nouveaux crédits sont marquées par les 2 axes politiques souhaités pour 2015 :**

**En fonctionnement : la mise en œuvre du plan d'économie proposé par chacune des commissions thématiques sur son domaine de compétence, soit 2,3 M€, ce qui permet de limiter la progression des dépenses de fonctionnement à +0,6%.**

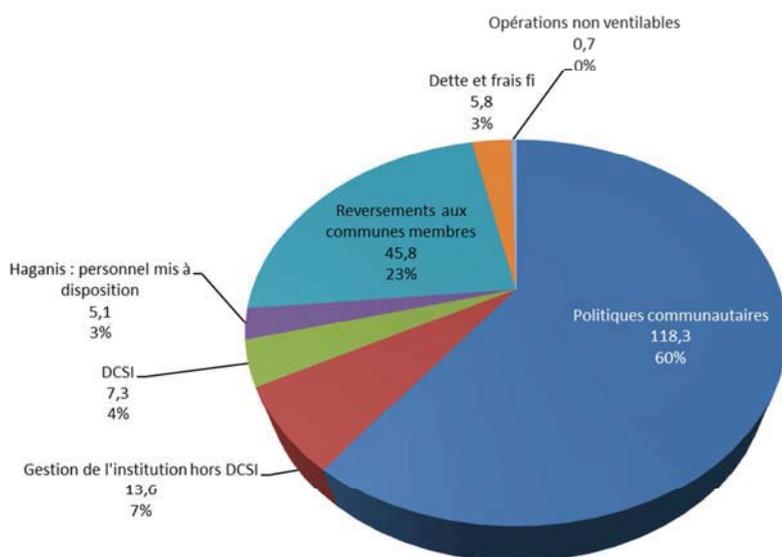
**En investissement : une année de transition dans l'attente du vote d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement pour le mandat 2016-2020.**

**La présentation des recettes se fait sur la base des nouveaux crédits inscrits au BP 2015. La reprise de résultat et les restes à réaliser en recettes d'investissement sont détaillés au F de la présente partie.**

**BP 2014 - DEPENSES REELLES - M€**  
hors opérations de gestion dette - trésorerie



**BP 2015 - DEPENSES REELLES en M€**  
hors opérations de gestion dette - trésorerie



## **A. LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES**

**Les dépenses relatives à la mise en œuvre des politiques communautaires sont proposées en inscription au Budget Primitif 2015 pour un montant de 118,27 M€, en progression de 2,6% par rapport au BP 2014 sur le même format. Elles représentent 60 % des dépenses totales pour 2015.**

Les dépenses relatives aux politiques communautaires concernent l'exercice des missions de service public, mais également la mise en œuvre des projets communautaires engagés conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement 2011-2014.

Dans l'attente de l'adoption en 2016 d'un nouveau PPI pour la période 2016-2020, 32,3 M€ d'Autorisations de Programmes nouvelles sont proposées en inscription au présent budget.

Les inscriptions de crédits de paiement proposées sont présentées ci-après, politique par politique, et concernent les autorisations de programmes nouvelles et antérieures.

Ces dépenses proposées concernent :

- l'attractivité du territoire,
- le renforcement de la compétitivité,
- l'amélioration de la qualité de vie.

L'évolution des dépenses inscrites au titre des politiques communautaires du présent budget principal apparaît comme suit :

**Afin d'identifier le coût complet des politiques communautaires et conformément aux présentations faites lors des travaux des commissions sur le plan d'économies à l'automne 2014, les frais de personnel ont été ventilés dans les compétences concernées.**

**En conséquence, le BP 2014 a été retraité afin de permettre une comparaison à périmètre équivalent.**

Politiques communautaires : Investissement en K€	BP 2014*		BP 2015 (crédits nouveaux)		variation BP 2015/ BP 2014*
	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	
<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>	<b>800</b>	<b>7 208</b>	<b>5 000</b>	<b>5 479</b>	<b>-24,0%</b>
Culture commun( 30)	-1 180	15	0	0	-100,0%
C2R (3111)	0	391	0	282	-27,9%
ESAL (312)	0	291	0	202	-30,6%
Opéra Théâtre (313)	0	1 237	5 000	1 616	30,6%
Musées (322)	1 180	3 567	0	1 862	-47,8%
Centre Pompidou-Metz (3221)	800	1 694	0	1 504	-11,2%
Dev Touristique (833)	0	13	0	7	-47,8%
Archéo Préventive (8103)	0	0	0	6	SO
<b>RENFORCER LA COMPETITIVITE</b>	<b>271</b>	<b>18 368</b>	<b>200</b>	<b>12 076</b>	<b>-34,3%</b>
Developpement économique (90)	0	2 414	0	1 605	-33,5%
Aménagement des zones (901 à 906)	0	6 951	0	8 416	21,1%
Enseignement Sup - Recherche (23)	271	9 003	200	2 054	-77,2%
Planification territoriale (8104; 820)	0	0	0	0	SO
<b>AMELIORER LA QUALITE DE VIE</b>	<b>3 150</b>	<b>12 246</b>	<b>27 100</b>	<b>21 499</b>	<b>75,6%</b>
Transports Urbains (815 et 8151)	0	3 000	0	0	-100,0%
Gestion des déchets (812)	250	3 217	25 000	7 359	128,8%
Assainissement Pluvial (811; 831)	0	3 228	0	2 070	-35,9%
Politique du Logement et de la Ville (524 et 70)	2 900	2 800	2 100	2 450	-12,5%
Environnement et Développement Durable (830)	0	0	0	0	SO
Urbanisme et SIG (810 et 8102)	0	1	0	0	-100,0%
Pompiers (113)	0	0	0	0	SO
Fourrière (112)	0	0	0	0	SO
Propreté urbaine (813)	0	0	0	0	SO
Gymnase & politique sportive (411 & 415)	0	0	0	8	SO
Pistes cyclables (8221)	0	0	0	0	SO
Voirie (822)	0	0	0	9 613	SO
<b>TOTAL</b>	<b>4 221</b>	<b>37 822</b>	<b>32 300</b>	<b>39 054</b>	<b>3,3%</b>

Politiques communautaires : Fonctionnement en K€ (hors personnel mis à disposition de la régie Haganis)	BP 2014*		BP 2015 (crédits nouveaux)		variation BP 2015/ BP 2014*
	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	
<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>	<b>1 600</b>	<b>24 599</b>	<b>10 000</b>	<b>24 723</b>	<b>0,5%</b>
Culture commun( 30)	800	112	5 000	38	-66,1%
C2R (3111)	-1 180	6 031	0	5 945	-1,4%
ESAL (312)	0	2 121	0	2 130	0,4%
Opéra Théâtre (313)	0	7 070	0	6 935	-1,9%
Musées (322)	0	2 911	5 000	2 780	-4,5%
Centre Pompidou-Metz (3221)	1 180	4 795	0	5 185	8,1%
Dev Touristique (833)	800	27	0	26	-1,9%
Archéo Préventive (8103)	0	1 532	0	1 684	SO
<b>RENFORCER LA COMPETITIVITE</b>	<b>542</b>	<b>8 156</b>	<b>400</b>	<b>7 107</b>	<b>-12,9%</b>
Developpement économique (90)	271	3 918	200	2 544	-35,1%
Aménagement des zones (901 à 906)	0	75	0	404	438,9%
Enseignement Sup - Recherche (23)	0	1 210	0	1 460	20,6%
Planification territoriale (8104; 820)	271	2 953	200	2 699	-8,6%
<b>AMELIORER LA QUALITE DE VIE</b>	<b>6 300</b>	<b>44 739</b>	<b>54 200</b>	<b>47 384</b>	<b>5,9%</b>
Transports Urbains (815 et 8151)	3 150	2 939	27 100	5 489	86,7%
Gestion des déchets (812)	0	26 744	0	26 498	-0,9%
Assainissement Pluvial (811; 831)	250	2 596	25 000	2 761	6,3%
Politique du Logement et de la Ville (524 et 70)	0	1 001	0	1 038	3,7%
Environnement et Développement Durable (830)	2 900	557	2 100	576	3,5%
Urbanisme et SIG (810 et 8102)	0	958	0	987	3,1%
Pompiers (113)	0	8 946	0	8 893	-0,6%
Fourrière (112)	0	298	0	303	1,6%
Propreté urbaine (813)	0	10	0	3	-70,0%
Gymnase & politique sportive (411 & 415)	0	263	0	218	-17,1%
Pistes cyclables (8221)	0	11	0	10	-9,1%
Voirie (822)	0	416	0	609	46,5%
<b>TOTAL</b>	<b>8 442</b>	<b>77 494</b>	<b>64 600</b>	<b>79 213</b>	<b>2,2%</b>

\* BP 2014 avec frais de personnel reventilé dans les fonctions afférentes compétences spécifiques reprises de la CC du Val Saint-Pierre

## 1) Développer l'attractivité du territoire

La première ambition de Metz Métropole est de promouvoir une agglomération vivante, de valoriser ses richesses culturelles, artistiques et touristiques et de rendre le territoire encore plus attractif.

Les moyens financiers dédiés à l'attractivité du territoire s'élèvent à 30 201 766 € de crédits nouveaux, en diminution de 5,0% par rapport à 2014.

TOTAL : fonctionnement + investissement	BP 2014 *	BP 2015	variation BP2015/BP2014*
<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>	<b>31 807 264</b>	<b>30 201 766</b>	<b>-5,0%</b>
Culture commun( 30)	127 421	38 057	-70,1%
C2R (3111)	6 422 283	6 226 852	-3,0%
ESAL (312)	2 411 620	2 331 360	-3,3%
Opéra Théâtre (313)	8 307 414	8 551 379	2,9%
Musées (322)	6 478 106	4 641 885	-28,3%
Centre Pompidou-Metz (3221)	6 488 743	6 688 694	3,1%
Dev Touristique (833)	39 900	33 000	-17,3%
Archéo Préventive (8103)	1 531 777	1 690 539	10,4%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

### a. Dépenses communes aux équipements culturels

Fonction 30		BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	15 000	0	-100%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	112 421	38 057	-66,15%
	Recettes	8 000	0	-100,00%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	127 421	38 057	-70,13%
	Recettes	8 000	0	-100,00%

### Fonctionnement

Des crédits sont proposés pour 38 057 €, en diminution de 66%. Ils concernent notamment :

- un montant de 15 000 € provisionné dans le cadre de la nouvelle politique de recherche de mécénat,
- une enveloppe de 15 000 € prévue pour la participation de Metz Métropole à des manifestations culturelles sur le territoire de l'Agglomération.

La diminution des crédits s'explique par la résiliation du bail locatif du théâtre de la Seille et la disparition de l'ensemble des frais de fonctionnement afférents (loyers, chauffage, électricité, maintenance, ...)

**b. Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole « Gabriel Pierné »**

Fonction 3111		BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	390 800	281 655	-28%
	Recettes :	0	12 500	SO
Fonctionnement	Dépenses	6 031 483	5 945 197	-1,43%
	Recettes	589 292	238 600	-59,51%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	6 422 283	6 226 852	-3,04%
	Recettes	589 292	251 100	-57,39%

**Investissement**

Un total de 281 655 € de crédits de paiements est proposé en inscription se répartissant entre :

Bâtiments :

Au titre de l'autorisation de programme -AP- « Rénovation des équipements culturels », il est proposé la poursuite de travaux engagés, à hauteur de 160 655 €, portant en particulier sur la réhabilitation de sanitaires et les travaux identifiés comme prioritaires dans le Document Unique.

Hors AP, les travaux prévus en 2015 s'élèvent à 71 000 € et concernent la réfection de réseaux d'évacuation dans la cour Paradis, ainsi que les travaux de mise en sécurité suivant le rapport triennal des Etablissements Recevant du Public –ERP-.

Investissements pédagogiques :

Les dépenses pédagogiques servant à l'acquisition d'instruments de musique et de matériel pédagogique sont reconduites, de manière globale, au même niveau qu'en 2014, à savoir 50 000 €.

Ce montant permettra le renouvellement régulier et nécessaire du parc instrumental, tous instruments confondus, ainsi que l'achat de matériel pédagogique et informatique, spécifiquement pour la classe d'informatique musicale.

**Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement pour 2014 du Conservatoire s'établit à 5 945 197 € et concerne :

- ✓ 5 452 027 € de frais de personnel permanent.
- ✓ Le budget de fonctionnement nécessaire aux maintenances et aux diverses réparations qui s'élève à 27 410 € et celui affecté aux dépenses énergétiques provisionné à hauteur de 77 000 €
- ✓ Les autres frais de fonctionnement (nettoyage, frais postaux ...) : 187 000 €
- ✓ Le budget pédagogique :

Les dépenses d'ordre pédagogique s'élèvent à 181 801 €, soit une très légère augmentation de 0,20 % par rapport au budget primitif 2014.

Concernant les recettes :

- Les recettes propres sont proposées en progression à 238 600 € (+1,1%) en conformité avec les propositions de la commission des équipements culturels de réviser les tarifs à la hausse,
- Il est à noter la forte baisse de la subvention accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (276 292 € en 2012, 205 000 € en 2013, 92 355 € en 2014, soit une baisse de 67 %), et l'incertitude qui pèse sur la perception et le montant de la subvention du Conseil Général de la Moselle.

### c. L'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - CEFEDM

Fonction 312		BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	291 000	201 840	-31%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	2 120 820	2 129 520	0,41%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	2 411 820	2 331 360	-3,34%
	Recettes	0	0	SO

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Centre de Formation supérieure des Enseignants de la Danse et de la Musique (CEFEDM) a été intégré administrativement à l'EPCC ESAL regroupant les Ecoles Supérieures d'Art de Metz et d'Epinal afin de lui permettre de conserver son habilitation et de se positionner sur un plan national et européen.

#### Investissement

Un total de 201 840 € de crédits de paiements est proposé en inscription se répartissant comme suit :

- Au titre de l'AP « Rénovation des équipements culturels », il est proposé la poursuite des opérations prévues dans le cadre du PPI 2011-2014 et plus particulièrement la réfection de canalisations intérieures.
- Hors AP, des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement, de réfection de l'accès à l'Ecole, de remplacement de certaines fenêtres ainsi que de conformité électrique seront réalisés à hauteur de 191 000 €

## Fonctionnement

Un total de 2 129 520 € est proposé en inscription se répartissant entre :

La participation financière de Metz Métropole au fonctionnement de l'EPCC qui s'élève à 2 112 020 € pour 2015, identique au montant versé en 2014.

Le budget de fonctionnement nécessaire aux maintenances et aux diverses réparations qui s'élève à 11 000 € et celui affecté aux dépenses énergétiques du logement affecté au Centre Pompidou-Metz qui est provisionné à hauteur de 6 500 €. L'ensemble de ces dépenses font l'objet d'un titre de recette aux établissements concernés.

### **d. L'Opéra-Théâtre de Metz Métropole**

Fonction 313		BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP		5 000 000	SO
	CP	1 237 150	1 616 077	31%
	Recettes :	410 000	310 000	-24,39%
Fonctionnement	Dépenses	7 070 264	6 935 302	-1,91%
	Recettes	631 500	836 500	32,46%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	8 307 414	8 551 379	2,94%
	Recettes	1 041 500	1 146 500	10,08%

## Investissement

### 1) Autorisation de programme

Afin de maintenir le bâtiment de l'Opéra-Théâtre en état de poursuivre en toute sécurité les missions assurées par l'équipement, il est proposé, au vu de l'urgence des travaux, d'ouvrir dès le BP 2015 une Autorisation de Programme « Rénovation de la toiture de l'Opéra-Théâtre » pour un montant de 5 000 000 € TTC.

### 2) Crédit de paiements

Un total de 1 646 077 € est proposé en inscription se répartissant entre :

- Les bâtiments :
  - 200 000 € de crédit de paiement sur la nouvelle autorisation de programme pour la réalisation des études en 2015.

- AP « OT : Fenêtres et toiture-terrasse » : la Communauté d'Agglomération poursuit les travaux de rénovation des menuiseries de la façade principale de l'Opéra-Théâtre et de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse. Pour 2015 des crédits de paiements à hauteur de 641 366 € seront nécessaires sur les 1,45 M€ affectés.
- AP « Rénovation des équipements culturels » : 341 009 € sont nécessaires pour la poursuite des travaux de réparation et de conformité engagés.
- AP « Rénovation du foyer » : un montant de 286 103 € est nécessaire en 2015 pour l'achèvement des travaux de rénovation du foyer.
- Hors AP, des travaux sont également prévus en 2015 à hauteur de 257 600 € pour la mise en conformité électrique, des réparations des escaliers d'accès à la terrasse, la climatisation de la salle serveur et la création d'une salle de répétition, en substitution du Théâtre de la Seille dont le bail de location a été résilié. De même dimension que la scène, cette salle sera également mise à disposition du Conservatoire.

- L'activité artistique :

Des investissements strictement liés à l'activité artistique de l'Opéra-Théâtre sont proposés à hauteur de 70 000 € pour l'acquisition de matériels entraînant des économies de frais de location pour les années à venir. C'est ainsi que 50 000 € seront consacrés à l'acquisition de 2 vidéoprojecteurs, entraînant une économie de fonctionnement estimée à plus de 20 000 € en année pleine.

## **Fonctionnement**

Sur une enveloppe de fonctionnement proposée en inscription à hauteur de 6 935 302 €, les principales dépenses se décomposent essentiellement de la façon suivante :

- ✓ 3 653 976 € sont consacrés à la rémunération du personnel permanent.
- ✓ 187 183 € concernent le fonctionnement du bâtiment (chauffage, électricité, fluides, sécurité ...).
- ✓ 98 300 € sont dédiés à la communication sur l'Opéra-Théâtre et à la promotion du programme artistique.
- ✓ 2 937 895 € sont affectés à la programmation artistique :

La charge nette (dépenses - recettes) de fonctionnement proposée en inscription s'élève à 6 098 802 €, contre 6 438 764 € en 2014 (- 340 K€ soit - 5,3 %). Cette baisse résulte d'un effort conséquent porté sur les dépenses, essentiellement en tenant compte entre autres :

- du gain généré par les investissements ci-dessus,
- d'une réduction des sommes affectées aux cachets des artistes, rendue possible grâce à une politique de « top fee » (cachets maximum) drastique, loin des pratiques des opéras voisins, et à l'appel à de jeunes artistes en début de carrière mais de grand talent,
- de « l'internalisation » de la conception des documents de saison (programmes, affiches),

- au recours plus fréquent à la coproduction ou aux reprises d'ouvrages du répertoire,
- à l'absence de coproduction avec l'Opéra National de Lorraine.

Ces décisions n'affecteront en rien la qualité de la programmation de la fin de saison 2014/2015 et du début de 2015/2016.

- Parmi les ouvrages lyriques programmés figurent diverses nouvelles coproductions *UN BALLO IN MASCHERA* avec Bienne en Suisse, *ROMEO ET JULIETTE* avec Avignon, Tours, Reims et *IL TURCO IN ITALIA* avec 3 opéras italiens (Trévise, Ferrare et Plaisance).
- En théâtre, notons la création d'une pièce inspirée du roman de Jules VERNE, *LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS*, plus particulièrement destinée au jeune public.
- Le Corps de Ballet montera trois spectacles chorégraphiques, dont *ROMEO ET JULIETTE* en mars et *CARMINA BURANA* en octobre, tout en poursuivant sa politique de spectacles hors les murs (Saint-Dié, Bussang, Sarreguemines, Fêtes de la Mirabelle...).

Fort de résultats déjà significatifs, les efforts seront poursuivis pour séduire un nouveau public et attirer un nombre de plus en plus important de jeunes à l'Opéra-Théâtre.

Concernant les recettes :

Une attention particulière à été portée sur la politique tarifaire, qui se traduit par une hausse importante de l'ensemble des tarifs (de l'ordre de 7,5%) hors jeune public. Les abonnements seront eux aussi fortement augmentés afin de se rapprocher des pratiques des autres opéras. Enfin, une restriction des conditions d'octroi de places à tarif réduit ou gratuites est prévue.

Sont donc inscrits dans les crédits suivants :

- 65 000 € au titre du mécénat,
- 771 500 € de produits de billetterie et autres recettes.

#### e. Le Musée de Metz Métropole « La Cour d'Or »

Fonction 322		BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	3 566 800	1 862 111	-47,79%
	Recettes :	395 000	137 500	-65,19%
Fonctionnement	Dépenses	2 912 306	2 778 274	-4,60%
	Recettes	90 000	88 530	-1,63%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	6 479 106	4 640 385	-28,38%
	Recettes	485 000	226 030	-53,40%

## **Investissement**

Le programme d'investissement proposé pour le Musée se traduit par une proposition d'inscription à hauteur de 1 862 111 € se répartissant entre :

- Bâtiments :
  - AP « Nouvel accueil du Musée » : le programme d'investissement adopté pour la nouvelle entrée du Musée dans la Chapelle des Petits Carmes sera poursuivi en 2015 avec la suite des études de Maîtrise d'œuvre, la consultation des entreprises puis le démarrage des travaux. Cela nécessite l'inscription de 1,5 M€ de crédits de paiements en 2015.
  - AP « Rénovation des équipements culturels » : il est proposé en 2015 la poursuite des travaux de réfection engagés sur le PPI 2011-2014 pour un montant de 168 106 €
  - Hors AP, des travaux de sécurité et de conformité seront réalisés pour 41 100 €
  
- Activité muséale : les autres éléments du programme d'investissement, soit 150 000 € (en baisse de 1,3 % par rapport au BP 2014), concernent des travaux de rénovation de salles d'expositions permanentes, l'enrichissement des collections, la poursuite des opérations de restauration et de conservation préventive des collections, la modernisation de l'outillage technique ainsi qu'un complément de mobilier pour les nouveaux bureaux de l'administration pour l'aménagement de la bibliothèque – centre de documentation et l'amélioration de l'accueil des publics.

## **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement du Musée de la Cour d'Or – Metz Métropole s'élèvent à 2 779 774 € dont :

- 2 180 629 € pour la rémunération du personnel.
- 242 088 € de dépenses relatives à la gestion de l'équipement (maintenances, réparations, dépenses énergétiques).
- 38 000 € pour la communication.
- Concernant l'activité muséale : les crédits envisagés soit 290 157 € (en baisse de 11,26 % par rapport au BP 2014) mettent l'accent sur l'attractivité et le rayonnement du Musée :
  - la rétrospective Tania Mouraud en lien avec le Centre Pompidou-Metz,
  - des expositions thématiques dans la Salle aux Arcades,
  - le renforcement des événements tels la Nuit des Musées, les Journées Européennes du Patrimoine, les Journées de l'Archéologie ou les animations thématiques,
  - une diversification de l'offre de la librairie-boutique pour mieux répondre aux attentes des publics,

- des recherches scientifiques, en partenariat avec des institutions internationales, pour contribuer au rayonnement de notre institution et de ses collections,
- la poursuite du travail engagé sur le transfert de collections vers la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine.

Les recettes de fonctionnement attendues en 2015 s'élèvent à 88 530 € (soit une baisse de 1,6% par rapport au BP 2014) dont notamment 50 000 € de droits d'entrée, 35 000 € de ventes de produits à la boutique et 3 530 € de divers partenariats.

#### f. Le Centre Pompidou-Metz

Fonction 3221		BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP	800 000	0	SO
	CP	1 694 083	1 503 694	-11,24%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	4 794 700	5 185 000	8,14%
	Recettes	83 240	97 729	17,41%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	6 488 783	6 688 694	3,08%
	Recettes	83 240	97 729	17,41%

#### Investissement

Conformément à l'article 22.4 des statuts de l'EPCC Centre Pompidou-Metz, la Communauté d'Agglomération assure les investissements qui sont arrêtés en fonction des besoins identifiés.

Aussi, ce sont 1 503 694 € de crédits de paiement qui sont prévus pour couvrir les dépenses 2015 des programmes d'investissement de 2014 et des années antérieures. Le programme concernera essentiellement :

- Sur Autorisation de Programme : ce sont 721 068 € de crédits de paiement qui sont prévus pour couvrir les programmes d'investissement de 2014 et antérieurs, tant pour ce qui concerne des travaux de bâtiment que pour l'amélioration du fonctionnement du CPM.
- Hors AP, l'extension du restaurant « la Voile Blanche », consistant en la création d'une salle de restauration fermée de 100 m<sup>2</sup> implantée sur la terrasse, nécessite un budget de 500 000 €, dont la part travaux est de 350 000 €.

Par ailleurs, une provision de 200 000 € est constituée dans la perspective de travaux de gros entretiens-réparations qui pourront être nécessaires d'ici quelques années.

## Fonctionnement

Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Pompidou-Metz, et au regard de la diminution de l'engagement du Conseil Régional, Metz Métropole portera sa participation pour 2015 de 4,6 M€ à 5,15 M€.

Ce budget de fonctionnement sera consacré, en 2015, à la réalisation d'expositions, notamment :

- L'Exposition « Wish Tree », du 5 février au 27 avril 2015 : installation poétique de Yoko Ono, utilisant des arbres comme éléments et piliers de son projet conceptuel. Yoko Ono invite le public à prendre part à l'édification de l'œuvre en émettant un souhait sur des petites étiquettes vierges qui seront accrochées aux arbres du Wish Tree.
- L'Exposition « Tania Mouraud – une rétrospective », du 4 mars au 5 octobre 2015, qui parcourt l'ensemble de la pratique et de la carrière de Tania Mouraud, en partenariat avec 9 sites culturels partenaires à Metz. Il s'agit de la première exposition monographique d'envergure dédiée à cette artiste française.
- L'Exposition « Michel Leiris and Co », du 3 avril au 14 septembre 2015, qui dresse le portrait d'un acteur majeur de l'art du XXème siècle. Il s'agit d'une exposition pluridisciplinaire de plus de 350 œuvres, dont de nombreux chefs-d'œuvre d'artistes qui lui furent proches (Miro, Masson, Giacometti, Picasso, Bacon...), objets et œuvres d'art africains et antillais, ainsi qu'une riche documentation (manuscrits, livres, films et musique).
- L'Exposition « Andy Warhol Undergroud », de juillet 2015 à janvier 2016,

Il est également prévu un crédit de 8 000 € pour le paiement de la taxe foncière sur les parties du bâtiment réservées à la librairie, au café et au restaurant.

Un montant de 97 729 € est inscrit en recette et correspond à la redevance de mise à disposition des espaces librairie, café et restaurant, ainsi qu'au remboursement des taxes foncières.

### **g. L'Archéologie Préventive**

Fonction 8103		BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	0	6 497	SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	1 531 777	1 684 042	9,94%
	Recettes	983 000	950 000	-3,36%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	1 531 777	1 690 539	10,36%
	Recettes	983 000	950 000	-3,36%

Les crédits ouverts au budget principal au BP 2015 concernent essentiellement les frais de personnel et autres dépenses d'ordre général qui sont refacturées par la suite au budget annexe Archéologie Préventive.

Il faut y ajouter les subventions d'équilibre pour couvrir la part de déficit des activités de service public (diagnostics archéologiques et activités de valorisation culturelle et de conservation) qui sont en augmentation en raison de la montée en puissance des activités de valorisation et de conservation et de la difficulté à gagner de nouveaux marchés de fouilles. Il est donc proposé le versement d'une subvention d'équilibre de 750 000 € en fonctionnement par le budget principal au budget annexe.

#### **h. Le développement touristique**

Fonction 833		BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	13 400	7 000	-48%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	26 500	26 000	-1,89%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	39 900	33 000	-17,29%
	Recettes	0	0	SO

En matière de tourisme, Metz Métropole poursuit les actions initiées par le District de l'Agglomération Messine, à savoir la mise en valeur du territoire par des produits tels que la Carte des balades nature.

#### **Investissement**

Il est inscrit un montant de 7 000 € destiné à l'acquisition de panneaux et divers matériels pour la signalétique et le balisage des sentiers balades nature ou dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

#### **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses d'entretien du balisage lié à la Carte des balades nature pour 10 000 euros.

Sont également provisionnés à hauteur de 10 000 € les frais de pré-étude des sentiers de la Carte des balades nature qui pourraient être intégrés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) à la demande du Comité Départemental du Tourisme de Moselle.

## **2) Renforcer la compétitivité du territoire, la création d'emplois et de richesses**

Renforcer la compétitivité du territoire pour favoriser les implantations d'entreprises et la création d'emplois, telles sont les ambitions de Metz Métropole.

Les moyens financiers dédiés se montent à 19 182 247 €, en diminution de 28% par rapport à 2014 en raison de l'avancement des projets d'investissement liés au PPI 2011/2014.

TOTAL : fonctionnement + investissement	BP 2014 *	BP 2015	variation BP2015/BP2014*
<b>RENFORCER LA COMPETITIVITE</b>	<b>26 523 933</b>	<b>19 182 247</b>	<b>-27,7%</b>
Developpement économique (90)	6 331 889	4 148 521	-34,5%
Aménagement des zones (901 à 906)	7 025 700	8 820 690	25,5%
Enseignement Sup - Recherche (23)	10 213 773	3 513 815	-65,6%
Planification territoriale (8104; 820)	2 952 571	2 699 221	-8,6%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

### a. Le développement économique

Fonction 90 hors dév. Numérique		BP 2014 *	BP 2015	BP 15/ BP14*
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	2 275 000	1 605 000	-29%
	Recettes :	0	0	SO
Fonctionnement	Dépenses	3 889 478	2 491 251	-35,95%
	Recettes	514 000	425 000	-17,32%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	6 164 478	4 096 251	-33,55%
	Recettes	514 000	425 000	-17,32%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

### Investissement

Les crédits de paiements sont proposés à hauteur de 1 605 000 €, intégralement pour le Centre des Congrès. Ces crédits sont destinés à financer le démarrage de la construction de l'équipement, porté par la SPL Metz Métropole Moselle Congrès pour un besoin de financement global pour 2015 établi à 7 137 300 €.

### Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est proposé à hauteur de 2 491 251 € et concerne principalement :

- Les interventions économiques, à hauteur de 2 030 720 €, afin d'assurer le financement des actions d'accompagnement à la création d'entreprises et de communication pour la promotion du territoire et de son image.
  - o Une subvention de 970 000 € à destination de Metz Métropole Développement pour lui permettre de poursuivre ses actions d'accompagnement des politiques communautaires en faveur de la

promotion et de l'attractivité du territoire, de l'implantation et de la création d'entreprises, et d'assurer le développement et l'animation du tissu économique local.

- Un crédit de 100 000 € à destination des associations d'accompagnement à la création d'entreprises.
- 585 000 € dans le cadre de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Centre de Congrès actuel. Cette DSP intègre également l'exploitation du futur centre, le délégataire participant d'ores et déjà à la définition opérationnelle et stratégique du nouvel outil.
- Un crédit de 108 500 € a également été proposé en inscription pour permettre la participation de Metz Métropole au budget de fonctionnement de la SPL M3Congrès. Cette participation est calculée au prorata de l'apport de Metz Métropole au capital social de la structure.
- Metz Métropole subventionnera également les opérations concourant à l'attractivité et à la visibilité du territoire en matière de développement économique pour un montant global de 121 500 €
- Enfin, 145 000 € sont également nécessaires pour le paiement de la taxe foncière afférente au Parc des Expositions, laquelle est ensuite recouvrée auprès de Metz Expo.
- Les frais de personnel du Pôle Projets Urbains et Zones d'Aménagement ainsi qu'une quote-part du Pôle Enseignement Supérieur et Développement économique : 229 471 €
- Des crédits d'étude pour 140 000 €
- Des provisions pour certaines dépenses d'entretien courant de la BA 128 qui ne seront pas prises en charge par l'EPF Lorraine (viabilité hivernale, aide à la commercialisation ...)

## b. La politique d'aménagement numérique

Fonction 90 : Dev Numérique		BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	138 615	0	SO
	Recettes :	410 000	0	SO
Fonctionnement	Dépenses	28 796	42 270	46,79%
	Recettes		11 400	SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	167 411	42 270	-74,75%
	Recettes	410 000	11 400	-97,22%

### Fonctionnement

Il est proposé d'inscrire, en section de fonctionnement, un montant total de 52 270 € dans la perspective de l'adhésion de Metz Métropole à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel, ainsi que pour la prise en charge des frais d'électricité et de maintenance des nouveaux réseaux.

### c. Les zones d'activité économique

Fonctions 901 à 909		BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	8 440 700	8 416 490	0%
	Recettes :	4 520 000	4 325 000	-4,31%
Fonctionnement	Dépenses	0	404 200	SO
	Recettes	1 136 000	0	-100,00%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	8 440 700	8 820 690	4,50%
	Recettes	5 656 000	4 325 000	-23,53%

#### LA ZAC DU QUARTIER DE L'AMPHITHEATRE

Cette opération vise à assurer la transformation urbaine et économique d'anciennes friches ferroviaires et industrielles par la réalisation d'un programme d'environ 300.000 m<sup>2</sup> SP (le programme comporte 130.000 m<sup>2</sup> de logements collectifs (soit environ 1400 logements), 121.000 m<sup>2</sup> de bureaux / commerces ainsi que différents équipements publics dont le Centre Pompidou-Metz et le futur Centre de Congrès pour environ 30 000 m<sup>2</sup>).

#### PROGRAMMES REALISES AU 31 DECEMBRE 2014 (RAPPEL)

- Le Centre Pompidou-Metz (CPM) a été inauguré en mai 2010 soit 11 176 m<sup>2</sup> SP
- Ilot B2 (NEXITY, LAZARD, BATIGERE, FONCIERE DES REGIONS, PROMALLIANCE) : il s'agit d'un îlot mixte composé de logements en accession ou locatifs, de bureaux et de commerces en rez-de-chaussée soit 28 275 m<sup>2</sup> SP. Les programmes ont été livrés de fin 2012 à mi 2013.
- Ilot A2 (la Halle-NACARAT) : le siège de la Caisse d'Epargne y a été établi en juin 2013 soit 8 214 M<sup>2</sup> SP. Environ 260 salariés y travaillent actuellement.
- Une parcelle contiguë au CPM et à vocation muséale a été cédée à Metz Métropole en décembre 2013 soit 1 000 m<sup>2</sup> SP.
- Le CCAS de Metz a réalisé une crèche de 60 berceaux de 2.000 m<sup>2</sup> SP (Ilot B1).
- BOUYGUES IMMOBILIER a réalisé un programme de 110 logements et des commerces en rez-de-chaussée soit une Surface de Plancher (SP) de 9.300 m<sup>2</sup> (Ilot E2).

#### PROGRAMMES IMMOBILIERS EN COURS DE REALISATION OU DE FINALISATION :

- RIZZON réalise un programme de 140 logements (dont 56 logements aidés/conventionnés qui seront cédés à NEOLIA) et des commerces en rez-de-chaussée soit 12 200 m<sup>2</sup> SP (Ilot E3.7). La livraison des immeubles devrait intervenir fin 2015.

- Le CNFPT réalise un centre de formation et le siège de la délégation Alsace-Lorraine, soit 2 930 m<sup>2</sup> de SP (Ilot C2.1). Les travaux ont démarré début février 2015 pour une livraison fin septembre 2016.
- Projet Muse : APSYS et ses partenaires (LAZARD, RIZZON, BATIGERE, ADIM/MHT, etc...) réalisent 84 000 m<sup>2</sup> SP dédiés aux commerces, à l'activité tertiaire, au logement collectif (accession et locatif) ainsi que des résidences « services » (Ilot B3C3). L'acte de vente entre SAREMM et l'ensemble des opérateurs a été signé fin septembre 2014. Les travaux ont démarré en décembre 2014 pour une livraison de l'ensemble immobilier fin 2017.

## **PROGRAMMES IMMOBILIERS A VENIR**

- Deux promesses de vente ont été signées en juillet 2014 entre SAREMM et DEMATHIEU & BARD pour un programme de 18.000 m<sup>2</sup> SP comprenant des bureaux de 14.000 m<sup>2</sup> SP et un hôtel de catégorie 3\* de 4000 m<sup>2</sup> SP (Ilot A0). Une demande de permis de construire portant sur 10.000 m<sup>2</sup> de bureaux a été accordée le 15 décembre 2014. Le permis de construire de l'hôtel a été déposé le 31 octobre 2014. Les premiers travaux portant sur l'hôtel doivent démarrer en juillet 2015.
- Une promesse de vente a été signée en juillet dernier entre SAREMM et ADIM EST (groupe VINCI) pour un programme de bureaux de 9 500 m<sup>2</sup> SP (Ilot C2.5). La demande de permis de construire a été déposée en février 2014 et obtenue le 18 septembre 2014.
- Une convention a été signée avec ADIM EST pour étudier l'implantation d'un pôle de loisirs comprenant un complexe cinématographique ainsi qu'un ensemble mixte tertiaire/logements sur l'ilot D3 à proximité du futur programme Muse.
- Une convention a été signée avec la société « DIVODORUM » (investisseurs privés) pour étudier l'implantation d'un hôtel 4 étoiles « by Starck » sur l'ilot D2.1 (environ 5 000 m<sup>2</sup> SP).

## **TRAVAUX**

La SAREMM a réalisé à cette date 62 352 914 € TTC de travaux d'infrastructures, soit environ 65 % du programme prévisionnel. Ces travaux sont principalement constitués par les équipements suivants :

- Avenue de la Seille – tronçons A et B
- Rue aux Arènes
- Avenue F. Mitterrand
- Parvis du CPM, les jardins publics et les abords de la Halle
- Passage de l'Amphithéâtre
- Premiers tronçons de la rue des Messageries au droit des programmes du CNFPT (Ilot C2.1) et d'APSYS (Ilots B3C3) au Nord et le long des programmes BOUYGUES (Ilot E2) et RIZZON (Ilot E3.7) au Sud.
- Premier tronçon de la rue J.Laurain

- Pôle d'échange multimodal
- Les 2 ouvrages d'art ferroviaires reliant le futur quartier à l'avenue L. Le Débonnaire
- L'écran anti-bruit protégeant le futur quartier des nuisances sonores des voies de fret
- La réouverture du tunnel « départs » de la gare SNCF vers le futur quartier

### **TRAVAUX PREVISIONNELS (2015)**

- Aménagement de l'espace à la sortie du tunnel des arrivées (parvis gare Sud) en lien avec les projets du Centre de Congrès et de l'hôtel 3\*.
- Viabilisation des emprises devant être cédées à Demathieu & Bard (Ilot A0).
- Aménagement des espaces publics au droit du programme RIZZON (Ilot E3.7) vers la rue Lothaire.
- Avenue de la Seille – tronçon C

*Afin de permettre la bonne poursuite de cette opération, Metz Métropole est appelée à verser une somme de 3 000 000 € au titre du budget 2015. Celle-ci correspond à une participation à l'équilibre de la ZAC à hauteur de 714 500 € et à une participation à la réalisation du tronçon C de l'avenue de la Seille à hauteur de 2 285 500 €.*

### **LA ZAC MARLY BELLE FONTAINE**

Ce projet vise à accueillir des activités artisanales et commerciales sur 46,2 hectares et a vu sa réalisation en deux grandes étapes. Depuis 2010, ce sont 16 hectares qui sont aménagés afin de finaliser cette zone en poursuivant la partie commerciale avec 6 hectares de terrains commerciaux et en créant un village artisanal sur 10 hectares.

#### **TRAVAUX**

Au cours de l'exercice 2013, les travaux de plateformage et de viabilisation provisoire ont été engagés pour une livraison de cette dernière plateforme en mars 2014.

L'année 2014 a également vu l'acquisition auprès de l'EPFL d'une parcelle de 1,1 hectare dans la perspective de l'aménagement et la commercialisation de cette dernière phase.

Afin de solutionner le contentieux entre OBRINGER, la SA DUO et Metz Métropole, des travaux de raccordement du réseau d'eaux pluviales récoltant les eaux du RD 5 sur celui de la ZAC ont été entrepris.

Les travaux d'aménagement restant à réaliser comprennent le parachèvement (bordures, trottoirs, enrobés définitifs, espaces verts, éclairage public) de l'ensemble des 16 hectares. Ces travaux débuteront à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

## COMMERCIALISATION

En termes de commercialisation, le travail effectué avec le concours de Metz Métropole Développement met en évidence l'intérêt porté par les artisans et commerçants pour venir s'implanter sur la ZAC Belle Fontaine. La commercialisation atteint ainsi près de 70% des parcelles de la zone (vendues ou sous-compromis).

Plusieurs inaugurations avaient eu lieu en 2013 : Magasin Vert, Chrono Drive, Danone, SIEB-Synergie, FATH. D'autres ont eu lieu en 2014 : BUROLOR et Design Peinture.

Mais en raison d'une conjoncture économique qui rend l'accès au crédit difficile seul un terrain a été vendu en 2014 à la société THIRIET (artisanat – 3 205 m<sup>2</sup>).

*Pour 2015, des crédits sont inscrits en investissement à hauteur de 819 490 €. Ils correspondent à un report de 2014 et viennent compléter le versement de la participation à l'équilibre pour cette zone concédée à la SEBL, financés sur l'autorisation de programme de 3 119 400 € ouverte au budget primitif 2011. Le versement de ces crédits permettra de recevoir 825 000 € sur la subvention CRSD qui sera close au 08 juillet 2015.*

## LE POLE SANTE INNOVATION DE MERCY

Cette opération vise à répondre aux objectifs d'implantation du nouvel hôpital de Metz, du pôle femme-mère-enfant et à créer un pôle d'excellence économique santé – innovation sur une surface totale de 58 hectares. Ce pôle est aujourd'hui aménagé sur une surface de 41 hectares.

## COMMERCIALISATION

- Un acte de vente de la parcelle 8.2 a été signé le 24 juillet 2013 avec l'**APF** pour la réalisation de l'institut d'éducation motrice de Moselle (1.726 m<sup>2</sup> SHON). Le centre est désormais en activité.
- Le Groupe 1000 Lorraine a acquis le terrain le 12 juin 2014 et a débuté la première phase opérationnelle en septembre 2014 du **Village de Mercy**. Le terrassement est actuellement en cours.
- La société **ZWICK France**, leader dans le domaine de la caractérisation mécanique des matériaux, a réservé la parcelle 8.1 pour implanter le siège français de la société (environ 730 m<sup>2</sup> de SdP). Le projet est en cours de construction depuis septembre 2014.
- La société **Dekra (SCi Stampa)** spécialisée dans les activités de contrôle a marqué son intérêt pour la parcelle 5.2b pour construire sa nouvelle direction régionale Est d'une superficie de 745 m<sup>2</sup> de SdP. L'acte de vente est signé et les travaux doivent désormais débiter.
- M. LEVY a souhaité résilier le compromis de vente en avril 2014 du fait de la non obtention de prêt bancaire. **Le château de Mercy** est en cours de recommercialisation.

Un nouvel investisseur a fait part de son intérêt et élabore actuellement un projet architectural.

- Nexity a indiqué à SAREMM renoncer à son projet Ywood sur les parcelles 9.1 et 9.2 en raison de difficulté de commercialisation. Il s'agissait d'une opération de promotion de deux immeubles de bureaux (4.517 m<sup>2</sup> SHON).
- Projet ambulancier Hunault : Implantation sur la parcelle 2.1. Les ambulances Hunault ont confirmé leur volonté de déposer leur PC rapidement après validation du projet architectural et signature du compromis de vente.
- Projet ambulancier Jussieu Secours : la société dispose désormais des fonds nécessaire à la réalisation du projet sur la parcelle 2.2. Le terrain d'assiette est distinct de celui de son confrère.
- La société ADIM Est souhaite réaliser un programme tertiaire d'environ 2 000 m<sup>2</sup> de SDP sur le lot 2.4 pour un programme « clés en main » destiné à certains locataires ou acquéreurs-utilisateurs. Un compromis a été signé le 17 juillet 2014 et le permis de construire déposé.
- Le Centre Hospitalier Régional ambitionne de construire un internat sur le site. Après de nombreux échanges, le CHR a choisi de s'implanter sur la parcelle 15.3 en face de l'esplanade du château de Mercy. La consultation est désormais en cours.

## **TRAVAUX**

Les études d'avant projet sommaire sont en cours sur l'aménagement de l'esplanade.

L'aménagement de la voie verte reliant le chemin du Val Saint-Pierre et le rond point Morlanne sont en cours de finition (pose du stabilisé en attente).

*Aucun crédit n'est à inscrire au budget 2015 puisque la zone a été concédée à la SAREMM et le bilan est équilibré.*

## **URBANICITES**

Après une année marquée par deux rencontres et un accompagnement de huit communes, les actions menées dans le cadre du réseau Urbanicités se poursuivront en 2015 et s'intensifieront. Pour cela, il est proposé d'inscrire un montant de 3 500 €.

## **LE PARC DU TECHNOPOLE**

Cette ZAC de 59,9 hectares vise à devenir un écoquartier tant pour le logement qui viendra en accompagnement du hameau de Grigy que pour les activités économiques et les services qui prolongeront l'esprit du Technopôle. L'accueil des entreprises tertiaires et innovantes dans le domaine des matériaux, mais aussi des activités tertiaires est prioritaire.

## **ETUDES**

- L'arrêté préfectoral d'autorisation de la ZAC au titre de la loi sur l'eau a été délivré le 29 août 2013.
- Le PLU de la Ville de Metz a été modifié par le Conseil Municipal du 26 septembre 2013 pour permettre l'urbanisation de la première tranche opérationnelle de la ZAC qui concerne

principalement la partie au Sud de la voie déjà réalisée. Elle sera réservée à l'accueil des programmes d'activités de production.

- Une consultation a permis de désigner un architecte coordinateur et un maître d'œuvre de la ZAC. Il s'agit du groupement Atelier Choiseul (architecte/urbaniste) – Arpentère (paysagiste) – Ingérop (BET). Les prestataires seront chargés de suivre l'évolution urbaine de la ZAC, veiller à la cohérence architecturale des implantations et suivre la maîtrise d'œuvre des espaces publics.
- Le 4 décembre 2014, M. le Président de Metz Métropole ainsi que les Vice-Présidents en charge du dossier ont validé le projet d'adaptation du schéma directeur de l'opération et donné le feu vert à la poursuite des démarches permettant l'adoption du dossier de réalisation courant 2015.

## **COMMERCIALISATION**

Metz Métropole a acté la réalisation d'une première tranche opérationnelle d'environ 18 ha au Sud de la ZAC à proximité de Davigel pour des activités de production.

- Proudreed : Cette foncière française souhaite développer un ensemble locatif de bâtiments d'activités de 6 à 7.000 m<sup>2</sup> (cellules à partir de 100 et 250 m<sup>2</sup> selon le produit immobilier) sur au moins 2 ha (construction des deux premiers bâtiments en blanc). Proudreed s'engage à bâtir les deux premiers bâtiments en blanc. Metz Métropole a confirmé son accord sur l'implantation de Proudreed sur le Parc du Technopôle pour développer son activité de foncière de locaux d'activités de petites tailles. La société a acté le développement du site et réalise actuellement différentes études pour affiner son budget.
- PM Electricité : le Parc du Technopôle accueillera l'entreprise d'électricité sur une parcelle de 5 000 m<sup>2</sup> à proximité de l'avenue de Strasbourg. Projet en cours d'élaboration, signature du compromis et dépôt du PC au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

L'année 2015 doit donc voir l'approbation du dossier de réalisation de la zone afin de permettre un démarrage de nouveaux aménagements dès 2016 au travers d'une 1<sup>ère</sup> phase accueillant activités, bureaux, services et logements dans la partie sud du Parc du Technopôle et en continuité du hameau de Grigy.

L'opération d'aménagement du Parc du Technopôle ne nécessite pas l'inscription de crédits budgétaires pour 2015. La viabilisation de la première tranche opérationnelle en 2016 nécessitera quant à elle la mise en place d'un financement, soit via un prêt bancaire, soit via une avance de trésorerie de la part du concédant.

## **Autres dépenses**

Il est proposé d'inscrire de nouveaux crédits d'investissements concernant les zones d'activité ne relevant pas d'une opération d'aménagement en régie directe, se répartissant entre :

Une opération comptable demandée par le Trésorier, suite à la fusion avec la CC du Val Saint-Pierre afin de solder les engagements réciproques entre Metz Métropole et le Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy. Il est proposé d'inscrire 3 500 000 € en dépenses et en recettes réelles afin d'annuler la créance de Metz Métropole envers le Syndicat et la dette du Syndicat envers Metz Métropole suite aux avances budgétaires consenties par Metz Métropole afin de permettre l'aménagement du Pôle Santé-Innovation, conformément aux statuts du Syndicat.

- Voiries des zones d'activité :

Dans le cadre du programme d'investissement pour l'année 2015, 197 000 € seront consacrés à des travaux de réfection et de mise en conformité des voiries et leurs accessoires sur la ZAC du Technopôle à Metz ainsi que sur la ZAC de Peltre.

Ainsi :

- Zone Metz Technopôle :
  - ✓ 70 000 € sont affectés à la réfection des revêtements de chaussée et mise en accessibilité du contournement du boulevard Solidarité (à hauteur de Leroy Merlin).
  - ✓ 17 000 € permettront la mise en sécurité des riverains de l'impasse de l'Orme suite à des travaux d'éclairage public.
  - ✓ 15 000 € sont prévus pour des travaux de sécurité visant à élaguer les arbres de la place Jean-Baptiste BIOT.
- ZAC de Peltre : 95 000 € permettront la réfection d'une partie des revêtements de chaussée de la ZAC de Peltre.

**Fonctionnement** :

Les frais d'entretien et de maintenance des ZAC communautaires s'établissent à 390 200 € et concernent les consommations électriques liées à l'éclairage public et entretien des équipements, l'entretien des espaces verts, du mobilier urbain ainsi que la propreté.

#### d. L'enseignement supérieur – la recherche et l'innovation

Fonction 23		BP 2014 *	BP 2015	BP15/ BP14*
Investissement	Dépenses :			
	AP	271 300	200 000	-26,28%
	CP	9 003 477	2 054 208	-77%
	Recettes :	3 750 000	3 970 000	5,87%
Fonctionnement	Dépenses	1 210 296	1 459 607	20,60%
	Recettes		82 500	#DIV/0!
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	10 213 773	3 513 815	-65,60%
	Recettes	3 750 000	4 052 500	8,07%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

#### Investissement

##### 1) Autorisation de Programme

Il est proposé d'ouvrir pour l'année 2015 une Autorisation de Programme de 200 000 € à destination des projets structurants émanant des établissements d'enseignement supérieur / recherche et innovation du territoire, dans la continuité des engagements précédents.

##### 2) Crédits de Paiement

Les crédits de paiements proposés en inscription s'élèvent à 2 054 208 € pour l'exercice. Ils permettront notamment de financer :

- ✓ Le soutien à l'enseignement supérieur / recherche :
  - Les crédits de paiement inscrits au BP 2015 dans le cadre de l'enseignement supérieur recherche et innovation sont arrêtés à 200 000 €. Ils sont répartis ainsi :
    - 150 000 € de subvention d'équipement à destination de l'Institut Lafayette afin de lui permettre d'assurer le pilotage, la hiérarchisation et la réalisation des interventions et réglages de programmation de ses installations scientifiques,
    - 50 000 € sur l'AP de 200 000 € à destination des projets structurants émanant des établissements d'enseignement supérieur / recherche et innovation du territoire.
  - Les autres crédits de paiement permettront à Metz Métropole d'honorer et de solder les engagements pris sur les exercices antérieurs, à savoir :

- Au titre du CPER : 251 196 € pour régler le solde de la 1<sup>ère</sup> phase des équipements scientifiques Lafayette et le projet (PM)<sup>2</sup>,
  - Au titre du Plan Campus : 344 000 € pour la construction de l'UFR MIM-LEM3 sur le Campus du Technopôle,
  - Au titre des subventions à destination des projets structurants des établissements : 211 200 € pour solder la convention annuelle avec l'Université de Lorraine, le projet numérique mené par l'IPEFAM et DEA et le financement d'acquisitions complémentaires et l'installation d'équipements scientifiques pour Lafayette.
- ✓ Institut Lafayette :
    - 966 812 € de crédits de paiements correspondant au solde pour 2015 de l'achèvement de la construction du bâtiment de l'Institut Lafayette pour laquelle une autorisation de programme de 15 000 000 € avait été ouverte.
  - ✓ Travaux bâtimentaires :
    - ESITC : des travaux à hauteur de **51 000 €** sont nécessaires pour réaliser la mise aux normes d'accessibilité et des réfections diverses.
    - Georgia Tech Lorraine : des travaux d'accès pompiers en façade principale seront réalisés pour un montant de **30 000 €**.

En recette, le solde des subventions attendues de nos partenaires concernant la construction du bâtiment hébergeant l'Institut Lafayette est inscrit, à hauteur 3 970 000 €.

## **Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement est proposé en inscription à 1 459 607 € se répartissant principalement entre :

- Les frais de personnel du pôle compétent pour la part de temps consacré à l'enseignement supérieur / recherche.
- Les frais de communication.
- Les frais de fonctionnement nécessaires à l'entretien et aux diverses réparations qui s'élèvent à 4 000 € pour l'ESITC et Georgia Tech Lorraine.

Dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment à l'Institut Lafayette, des crédits sont proposés à hauteur de 217 500 € affectés à la prise en charge des dépenses énergétiques ainsi qu'aux prestations de maintenance des installations techniques.

- La politique de soutien à l'enseignement supérieur / recherche :

Dans la continuité des stratégies déjà développées et dans l'objectif de conforter l'image et la dynamique de l'enseignement supérieur / recherche et innovation de son territoire, Metz Métropole poursuit sa politique de soutien avec un budget proposé à 937 110 € pour 2015.

Metz Métropole soutient notamment :

- L'Université de Lorraine à hauteur de 245 000 €. Cet établissement participe fortement à l'attractivité et au développement du territoire par :
  - la mise au service des politiques locales de son expertise scientifique (soutien de thèse dans le cadre de la politique Prévention Déchets),
  - son ouverture à l'international,
  - son implication au développement de l'entrepreneuriat (PEEL)
  - son offre de formation pluridisciplinaire,
  - sa contribution à la construction de nos deux projets de campus innovants (Saulcy – Technopôle).
- Georgia Tech Lorraine (260 000 €), l'Institut Lafayette (100 000 €) et l'ICN Business School (200 000 €).
- Une enveloppe de 50 000 € est également prévue pour que Metz Métropole soit réactive aux opportunités de projets naissant sur son territoire et que ses contributions organisent l'effet de levier des dispositifs financiers régionaux ou nationaux.

L'année 2015 sera marquée par la maturation de l'identité des campus du Saulcy et du Technopôle. Cela demandera une forte implication de Metz Métropole afin de promouvoir l'organisation de deux éco-systèmes : l'un dédié aux technologies et au management (Campus Technologique de Bridoux – Technopôle), l'autre dédié aux Sciences de l'Homme, de la Société et de la Cité (Saulcy). L'Agglomération soutient également des opérations ponctuelles en faveur de la culture et de la vie étudiante ou des compétences scientifiques du territoire.

#### e. La planification territoriale

Fonction 8104 et 820		BP 2014*	BP 2015	BP15/ BP14*
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	2 952 571	2 699 221	-8,58%
	Recettes	257 670	247 000	-4,14%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	2 952 571	2 699 221	-8,58%
	Recettes	257 670	247 000	-4,14%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

L'approbation du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCOTAM) en décembre 2014 par le Comité syndical rend désormais le document opposable aux POS, PLU, PLH et PDU et oblige à leur mise en compatibilité dans les 3 ans. Les lois Grenelle de 2010 et ALUR de 2014 contraignent les communes et les EPCI compétents à s'organiser au niveau de leurs documents de planification pour répondre à ces évolutions majeures.

Le programme partenarial 2015 de l'AGURAM sera forcément impacté par ces enjeux en matière de planification. L'agence poursuivra ses missions en termes d'observatoires et d'accompagnement de certaines démarches stratégiques, telle la révision du PDU de Metz Métropole.

Concernant le projet d'aménagement du Mont Saint Quentin, Metz Métropole élabore depuis décembre 2014 un Plan de Gestion du site classé (1 375 ha) en partenariat avec la DREAL. Cette dernière participe à la démarche à hauteur de 20 000 € sur un coût global estimé à 90 000 €.

Au-delà de l'intérêt de formaliser une « nouvelle » vision d'aménagement et de développement partagée avec un ensemble d'acteurs locaux et de partenaires institutionnels, il s'agira pour Metz Métropole d'acter des orientations de préservation et de valorisation adaptées aux contraintes financières et réglementaires actuelles.

S'agissant de l'agriculture périurbaine, Metz Métropole poursuivra ses réflexions sur le devenir de son intervention en fonction d'une éventuelle prise de compétence en matière de préservation, valorisation et gestion des espaces agricoles naturels et forestiers.

Au titre du programme d'actions 2015 adopté par le Comité de pilotage agriculture périurbaine du Schéma de Développement Economique (SDE) de Metz Métropole, seront organisés comme les années précédentes les rencontres des « Animations Gourmandes » et le salon Agrimax. L'année 2015 sera marquée par un évènement majeur d'ampleur nationale à savoir « Les Terres de Jim », évènement au cours duquel se déroulera le Concours National de Labours sur l'ancienne BA 128 (septembre 2015). Plus de 100 000 visiteurs sont attendus durant ces 3 jours. Ce salon agricole de plein air, organisé par les Jeunes Agriculteurs de Moselle, sera la manifestation phare de l'année 2015 puisqu'elle rassemblera de nombreux acteurs locaux (communes, Metz Métropole, Metz Métropole Développement, Chambres d'Agriculture, Claas,...).

A cette occasion, la première phase d'aménagement de l'Agrobiopôle sera inaugurée avec notamment la création d'un espace test en maraîchage biologique pour accueillir de jeunes maraîchers sur une période de 3 ans, démarche se calquant sur le principe d'une « pépinière d'entreprises ».

Parallèlement, Metz Métropole poursuivra en 2015 ses actions de soutien envers les organismes partenaires notamment en versant :

- une participation à l'AGURAM à hauteur de 1 794 900 €, montant correspondant à une baisse de 7% par rapport à 2014 ;
- une participation de 295 500 € au Syndicat Mixte du SCOTAM, montant calculé sur la base de 1,30 euro par habitant (légère baisse par rapport à 2014).

### 3) Accroître la qualité de vie dans l'agglomération

Accroître la qualité de vie des habitants, actuels et futurs, constitue l'un des 3 axes majeurs de l'intervention de Metz Métropole.

Les moyens financiers dédiés à l'amélioration de la qualité de vie dans l'agglomération s'élèvent à 68 893 005 €, en progression de 20,9% par rapport au BP 2014.

TOTAL : fonctionnement + investissement	BP 2014 *	BP 2015	variation BP2015/BP2014*
<b>AMELIORER LA QUALITE DE VIE</b>	<b>56 995 263</b>	<b>68 893 005</b>	<b>20,9%</b>
Transports Urbains (815 et 8151)	5 939 228	5 488 666	-7,6%
Gestion des déchets (812)	29 960 697	33 856 008	13,0%
Assainissement Pluvial (811; 831)	5 824 557	4 831 080	-17,1%
Politique du Logement et de la Ville (524 et 70)	3 800 964	3 487 741	-8,2%
Environnement et Développement Durable (830)	557 037	576 303	3,5%
Urbanisme et SIG (810 et 8102)	958 707	987 499	3,0%
Pompiers (113)	8 945 903	8 893 000	-0,6%
Fourrière (112)	297 937	302 644	1,6%
Propreté urbaine (813)	10 000	3 000	-70,0%
Gymnase & politique sportive (411 & 415)	262 733	225 964	-14,0%
Pistes cyclables (8221)	11 000	10 000	-9,1%
Voirie (822)	426 500	10 231 100	2298,9%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes  
compétences spécifiques reprises de la CC du Val Saint-Pierre

#### a. Les transports urbains

Fonction 815 et 8151		BP 2014	BP 2015	BP15/ BP14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	3 000 000	0	SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	2 939 228	5 488 666	86,74%
	Recettes	1 189 354	927 000	-22,06%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	5 939 228	5 488 666	-7,59%
	Recettes	1 189 354	927 000	-22,06%

Les dépenses inscrites au budget principal s'élèvent à 5 488 666 € et correspondent :

- ✓ Aux frais de personnel du pôle Mobilité / Déplacements qui font l'objet d'une refacturation au budget annexe Transports Collectifs (473 766 €),
- ✓ A la subvention d'équilibre du budget annexe pour 4 400 000 €, contre 2 350 000 € inscrits au Budget Primitif 2014. Néanmoins pour l'année 2014, la subvention du Budget Général avait été cotée à hauteur de 6 302 954 €
- ✓ Par ailleurs, une somme de 614 900 € est prévue au budget 2015 pour assurer l'entretien des voies METTIS (éclairage public des voies, déneigement, entretien des espaces verts, interventions suite à des actes de vandalisme...)

Les recettes inscrites à hauteur de 927 000 € correspondent à la refacturation des frais de personnel du Pôle Mobilité et Déplacements ainsi que des personnels des moyens généraux nécessaires à l'activité transports / mobilité. Elles concernent également la facturation des frais d'entretien des voies METTIS au budget annexe.

#### b. La collecte et l'élimination des déchets

Fonction 812 / mouvements réels hors personnel mis à disposition de la Régie Haganis		BP 2014	BP 2015	évo BP15/ BP14
Investissement	Dépenses :			
	AP		25 000 000	SO
	CP	3 258 721	7 358 503	126%
	Recettes :	10 000	10 000	0,00%
Fonctionnement	Dépenses	26 743 976	26 497 505	-0,92%
	Recettes	29 216 942	33 266 204	13,86%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	30 002 697	33 856 008	12,84%
	Recettes	29 226 942	33 276 204	13,85%

Le budget consacré à la collecte et à l'élimination des déchets pour l'année 2015 a été construit en tenant compte de la situation financière de l'agglomération et de ses perspectives, dans un contexte de pistes d'économies ou de recettes nouvelles évoquées lors de réflexions menées dans le cadre des Commissions thématiques, au regard des objectifs fixés, à savoir – 7 % des dépenses de fonctionnement.

L'année 2015 sera engagée sur la finalisation de la première phase de collecte mécanisée, sur la poursuite des orientations stratégiques définies les années précédentes et sur la base des adaptations organisationnelles suite, en 2013, au démarrage de la collecte mécanisée des Communes de Montigny-lès-Metz, Woippy, Saint-Privat-la-Montagne et de certains quartiers de la Ville de Metz, à savoir, la Grange-aux-Bois, Magny, Sablon Sud et Outre Seille.

En 2013 et 2014, la cellule Prévention du Pôle Gestion des Déchets a poursuivi les actions de compostage domestique individuel, collectif et dans les établissements d'accueil et d'hébergement (écoles, maison de retraite, ESAT...). Le programme d'investissement composteurs, permettant d'atteindre les objectifs de réduction de la production de déchets, est maintenu.

La cellule Prévention a également initié un projet de réduction des déchets des services municipaux en dressant un état des lieux (total ou partiel) de 15 communes.

Elle s'est également concentrée sur les thématiques du gaspillage alimentaire et du réemploi :

- en organisant et accompagnant 23 opérations grand public en 2014, dont une grande partie lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre 2014 ;
- en soutenant 3 lycées et les 3 restaurants universitaires dans la réduction du gaspillage en partenariat avec la Région et le CLOUS ;
- en réalisant une étude de faisabilité pour le développement d'une recyclerie sur son territoire, action emblématique du Programme Local de Prévention de la production des déchets –PLP-; en parallèle, des opérations de récupération en déchèterie ont été initiées en partenariat avec Haganis, Emmaüs et une association de récupération de vélos ;
- en installant 53 bornes de récupération du textile : 168 tonnes ont été détournées en 2014.

L'année 2015 permettra de poursuivre les actions initiées en 2013 et 2014 présentées ci-dessus, en mettant l'accent sur l'accompagnement des non-ménages, sur l'animation d'un réseau d'acteurs locaux du réemploi et sur le compostage avec l'inauguration du premier site de "compostage de quartier", dans le quartier Nouvelle Ville à Metz.

L'année 2015 verra également le lancement de la Redevance Spéciale (RS), en décembre. Le travail préparatoire, juridique, technique et financier sera réalisé avant cette date avec en priorité le recensement des gros producteurs de déchets autres que les ménages. Il sera également nécessaire d'instituer certains principes techniques pour que la pré-collecte et la collecte soient adaptées à ce mode de financement et d'établir une grille de facturation.

Les cellules Prévention et Tri accompagneront le déploiement de la RS pour proposer aux non-ménages des solutions afin de limiter le montant de la RS et faciliter l'acceptation de ce nouveau mode de financement. Pour la première phase, il est estimé qu'une cinquantaine de gros producteurs sera concernée par la facturation.

Parallèlement, les grands projets structurants initiés depuis 2010 seront poursuivis, à savoir :

- achèvement de la phase 1 du projet de conteneurisation, soit environ 1/3 de la population de l'agglomération,

- préparation de la mise en œuvre de la dernière phase du projet de conteneurisation, soit 2/3 de la population de l'agglomération,
- poursuite de la politique de rajeunissement du parc de véhicules affectés à la collecte,
- poursuite de la mise en place de la géolocalisation sur les véhicules de collecte,
- plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux : mise en œuvre de ses préconisations et atteinte de ses objectifs.

## Investissement

### 1) Autorisation de programme

Une nouvelle Autorisation de Programme (AP) « Projet de Conteneurisation 2015-2020 » d'un montant global de 25 M€ sera ouverte dès 2015 pour la poursuite du projet de conteneurisation évoqué ci-dessus dont :

23 680 000 € pour l'acquisition du mobilier de collecte,

600 000 € pour l'achat de véhicules de collecte dédiés,

760 000 € pour la poursuite du déploiement de système de géolocalisation.

Le programme d'implantation de 23 Points d'Apport Volontaire Enterrés dans le secteur ORU de Woippy, ainsi que 25 PAVE pour la Ville de Metz devra être poursuivi dans le cadre de cette nouvelle AP.

### 2) Les crédits de paiements

Les crédits de paiement d'investissement s'élèvent, en et hors AP, à **7 358 503 €** et se décomposent principalement comme suit :

#### ➤ Les crédits de paiement inclus dans l'AP :

- Les crédits de paiement inscrits au titre de l'AP pour l'année 2015 s'élèvent à **5 010 000 €**, destinés à l'acquisition du mobilier de collecte pour un montant de **4 235 000 €**, à l'acquisition d'un véhicule dédié à la collecte des points d'apport volontaire pour un montant de **300 000 €**, et enfin à la poursuite de la mise en œuvre de la géolocalisation des véhicules de collecte pour un montant de **475 000 €**
- Les crédits de paiements demandés sur les anciennes autorisations de programme du PPI 2011/2014 sont de 1 344 000 € et permettront l'achèvement de cette 1<sup>ère</sup> phase ainsi que le renouvellement du parc de véhicules notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la géolocalisation. L'équipement des **64** véhicules constituant le parc du Pôle Gestion des Déchets ne revêtant pas la même priorité, un déploiement phasé sera appliqué afin de respecter les autorisations budgétaires votées. Ainsi, en 2015, **13** véhicules seront équipés, pour ce montant de **475 000 €**

➤ Les crédits de paiement hors AP :

Afin de poursuivre le programme de renouvellement du parc de véhicules en 2015, les crédits de paiement sont prévus à hauteur de **806 000 €** permettant l'acquisition des véhicules suivants :

- un véhicule 26T équipé d'un bras,
- un véhicule utilitaire pour la fourrière animale,
- une benne à ordures ménagères de 16m<sup>3</sup>/19T,
- une benne à ordures ménagères de 20m<sup>3</sup>/26T,
- une benne à ordures ménagères bi-compartmentée de 20m<sup>3</sup>/26T.

Par ailleurs, la volonté de poursuivre et de renforcer le dispositif de mise à disposition de composteurs auprès des habitants et des non-ménages se traduit par l'inscription d'un crédit de paiement de **81 500 €**. Le marché étant arrivé à terme en avril 2014, une nouvelle procédure sera lancée en 2015 pour une durée de 4 ans. En parallèle, des lombri-composteurs et des bio-seaux seront achetés pour poursuivre le projet avec l'Inspection Académique et la réduction des déchets des écoles ainsi que des composteurs dits "de grande capacité" pour équiper les sites importants tels que les restaurants collectifs et les sites partagés.

### Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, hors périmètre Val Saint-Pierre, sont proposées à hauteur de 26 497 505 €, en diminution de -0,9% et sont principalement composées des postes suivants :

- ✓ Les dépenses de personnel pour 8 486 515 €, en baisse de -2,6%
- ✓ Le budget de fonctionnement nécessaire aux maintenances et aux diverses réparations s'élève à 66 760 € et celui affecté aux dépenses énergétiques est provisionné à hauteur de 67 800 €
- ✓ Les frais de communication pour 143 500 € afin notamment d'appuyer la démarche de prévention des déchets avec l'ADEME et pour la mise en place de la conteneurisation
- ✓ Les dépenses liées aux activités directes de collectes et de traitement des déchets pour un montant de **17 491 280 €** concernent :
  - **10 080 617 €** prévus pour le traitement des déchets par la Régie HAGANIS, qui a augmenté ses tarifs de 0,90%.
  - **4 480 172 €** correspondant à la contribution de Metz Métropole au budget annexe des déchèteries. Le montant de la contribution à l'habitant maintenu depuis 2010 à 1,50 € HT / mois est augmenté de 4 centimes, afin de prendre en compte les hausses des tarifs de traitement, de la TVA et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.
  - **1 000 000 €** consacrés à l'entretien et aux réparations des véhicules du Pôle Gestion des Déchets,
  - **1 929 991 €** d'autres charges constituées essentiellement :

- de crédits affectés à la mise en œuvre opérationnelle du Programme Local de Prévention de la production des déchets (hors frais de personnel),
- de frais de carburants,
- de prestations de nettoyage par lavage, dégraissage et désinfection des PAVE et des Points de Regroupement, d'acquisition de sacs poubelle,
- de location et d'entretien des vêtements de travail des équipiers de collecte,
- de fournitures de produits d'entretien,
- de taxe et impôts.

Les recettes attendues, hors TEOM, s'élèvent à **2 976 204 €**, soit **+ 6 %** par rapport à l'année 2014, constituées principalement :

- des soutiens des éco-organismes (Eco-Emballage, Eco-folio ..) et du partenariat avec l'ADEME sur la prévention des déchets : 1 890 354 €,
- des produits de vente matière et recettes diverses : 950 000 €,
- la redevance spéciale, qui est instituée à partir de 2015 à destination des professionnels : 80 000 €

Pour mémoire, la TEOM est inscrite pour un produit attendu à hauteur de 30 290 000 € (cf infra – partie recettes).

### c. La fourrière animale

Fonction 112		BP 2014	BP 2015	évo BP 15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	297 937	302 644	1,58%
	Recettes	6 500	6 500	0,00%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	297 937	302 644	1,58%
	Recettes	6 500	6 500	0,00%

Le budget de la fourrière animale s'élève à 302 644 € en dépenses de fonctionnement et se répartit principalement entre :

- ✓ 152 592 € de dépenses de personnel
- ✓ 147 052 € dédiés au paiement du prestataire Chenil Service. Le précédent marché est arrivé à terme en 2013. Une nouvelle procédure a été lancée pour attribuer à un prestataire de service les missions de garde sanitaire obligatoires de 8 jours, les déclarations, les suivis vétérinaires, replacements si nécessaire... des animaux récupérés. Suite à la fusion de Metz Métropole et de

la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, un avenant portant extension du périmètre d'intervention de la fourrière animale a été signé en 2014.

Les recettes attendues, provenant du paiement par les particuliers des frais de garde des animaux recueillis par les services de la fourrière animale sont proposées à hauteur de 6 500 €.

#### d. La collecte des eaux pluviales

Fonction 811 hors personnel mis à disposition de la Régie Haganis		BP 2014*	BP 2015	évo BP15/ BP14*
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	3 228 301	2 070 000	-36%
	Recettes :	13 435	0	-100,00%
Fonctionnement	Dépenses	2 596 556	2 761 080	6,34%
	Recettes	160	160	0,00%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	5 824 857	4 831 080	-17,06%
	Recettes	13 595	160	-98,82%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

#### Investissement

Il est proposé 2 070 000 € de nouveaux crédits de paiement au budget primitif 2015 se décomposant notamment entre :

✓ Le programme de travaux 2015

Pour l'année 2015, 1 380 000 € seront affectés au programme d'investissement consacré aux canalisations et ouvrages d'évacuations ou de traitement des eaux pluviales. Ainsi :

- 1 051 800 € concernent les travaux et investigations sur réseaux d'eaux pluviales strictes.
- 223 200 € seront affectés à la convention cadre 2015 avec HAGANIS pour des travaux sur réseaux unitaires,
- 105 000 € seront affectés à des études sur réseaux et ouvrages à réaliser en 2015 et ultérieurement.

Ce montant intègre la poursuite de l'étude du programme de restauration du ruisseau Saint Pierre sur tout son linéaire.

- ✓ Au titre de l'autorisation de programme 2014 « assainissement pluvial », ce sont 620 000 € de crédits de paiements qui sont proposés en inscription 2015 (Solde de la convention cadre 2014 avec HAGANIS – Solde du programme eaux pluviales 2014 (travaux + études)).

## Fonctionnement

Il est proposé 2 761 080 € de crédits de paiement au budget primitif 2015. Ces crédits portent notamment sur :

- ✓ Les frais de personnel du pôle compétent.
- ✓ Le réseau d'eaux pluviales qui fait l'objet de prestations d'entretien et de maintenance par Haganis, pour lesquelles une contribution annuelle de 2 365 303 € TTC est demandée au titre de l'année 2015. Cela représente une augmentation de 1,64 % par rapport à 2014 afin de couvrir les dépenses des 4 nouvelles communes intégrées en 2014 (Peltre, Jury, Chesny et Mécleuves).
- ✓ 136 127 € de crédits sont proposés notamment pour l'entretien du ruisseau Saint Pierre et de ses affluents, le lancement d'études des réseaux par inspection télévisuelle, ou encore la réalisation d'interventions portées par Metz Métropole ainsi que l'étude de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

### e. L'équilibre social de l'habitat et la politique de la Ville

Fonctions 70 et 524		BP 2014*	BP 2015	BP15/ BP14*
Investissement	Dépenses :			
	AP	2 900 000	2 100 000	-27,59%
	CP	2 800 000	2 450 000	-13%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	1 000 964	1 038 741	3,77%
	Recettes	15 000	30 000	100,00%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	3 800 964	3 488 741	-8,21%
	Recettes	15 000	30 000	100,00%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

Les politiques du Logement et de la Ville connaissent une montée en puissance en raison des 2 réformes adoptées en 2014.

En effet, la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine et la Loi Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové dite Loi ALUR tendent à accroître et renforcer le rôle des EPCI en matière

d'Habitat sur des thématiques comme la gestion de la demande de logement social, l'hébergement et les copropriétés ainsi qu'en matière de Politique de la ville qui impose l'élaboration du contrat de ville à la charge de l'EPCI.

#### 1) L'Habitat :

Elément essentiel de bien-être et d'intégration sociale, le logement figure à ce titre parmi les préoccupations majeures des habitants. Pour les collectivités territoriales, c'est un facteur clé du développement local au même titre que l'urbanisme et les déplacements.

Il est donc essentiel que Metz Métropole mette tout en œuvre pour promouvoir un habitat durable et accessible à tous.

C'est pourquoi, dans le cadre de son second Programme Local de l'Habitat (PLH) établi pour la période 2011-2017, Metz Métropole poursuit son action sur ses trois champs d'intervention à savoir :

la production de logements aidés,

le maintien de la qualité des parcs public et privé sur le territoire,

l'accession sociale à la propriété.

#### **Investissement**

En matière d'investissement, la traduction financière du PLH 2011-2017 pour le budget 2015 se décompose comme suit :

Logement social – Offre nouvelle.....	1 300 000 €
Logement social – Réhabilitation .....	100 000 €
Logement social – Hébergement .....	200 000 €
Logement social – Estimation Sortie de convention ORU* .....	100 000 €
Réhabilitation du parc privé.....	100 000 €
Accession Sociale.....	300 000 €
TOTAL .....	2 100 000 €

*\*ORU : Opérations de Renouvellement Urbain*

Il est à noter ici une réduction de l'enveloppe allouée au logement social (offre nouvelle et réhabilitation) en instaurant une participation forfaitaire par logement en fonction du type de logement (PLUS, PLAI et PLAI structure) et du zonage de la commune.

**Une Autorisation de Programme de 2 100 000 € est ainsi proposée en inscription afin de couvrir les objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLH en 2015.**

#### **Fonctionnement**

En matière de politique du Logement, les principales dépenses de fonctionnement proposées en inscription pour un montant de 230 370 € concernent essentiellement :

- le suivi animation du dispositif contractuel avec l'ANAH ; PIG (Programme d'Intérêt Général) Habitat Dégradé qui s'étend sur toutes les communes de l'agglomération : 126 240 €,
- la cotisation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) reconnu d'intérêt communautaire : 68 330 €,
- la récente adhésion de Metz Métropole à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pour un montant de la cotisation de 23 000 €,
- l'observatoire de l'habitat : 2 000 €,
- la subvention au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) qui accompagne les jeunes de 18 à 30 ans dans leur recherche de logement : 5 000 €
- la subvention à l'Association de la Fondation des Etudiants pour la ville ayant mis en place le dispositif des colocations solidaires dans le parc social sur les quartiers prioritaires : 5 000 €,
- la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation en matière de rénovation énergétique dans les quartiers prioritaires par une personne en « service civique » dont les missions débuteront au 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

### **Aire d'accueil des gens du voyage :**

Metz Métropole s'est dotée d'une nouvelle compétence pour la réalisation d'aires provisoires de grand passage des gens du voyage depuis mars 2013.

Depuis deux ans, Metz Métropole aménage et gère donc une aire provisoire pour répondre aux besoins des groupes de voyageurs. En 2014, l'aire, située boulevard Solidarité et d'une superficie totale de 5 hectares, a été ouverte du 4 mai au 15 octobre. Compte-tenu de difficultés survenue à la suite de la fermeture des aires d'accueil du territoire de l'agglomération, des caravanes isolées se sont installées sur l'aire, ce qui a détourné les groupes de ce site. Le manque d'espaces verts a été également un facteur important de désafection du lieu. Si l'aire a été occupée durant 5 mois (fermée durant un mois du 14 juillet au 15 août), elle n'a pu accueillir que deux groupes de grand passage.

Elle a néanmoins permis d'éviter toute invasion de terrains publics ou privés sur l'agglomération et sa périphérie durant toute la saison des grands passages.

Le choix d'implantation d'une aire définitive n'ayant pu être opéré dans des délais compatibles, une nouvelle aire provisoire sera aménagée en 2015 sur le même site. Celui-ci sera donc remis en état et Metz Métropole réalisera une plateforme enherbée de 1,5 hectares afin de répondre aux demandes du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage et à la demande de la Préfecture.

*Des crédits sont inscrits à hauteur de 48 000 € pour le règlement des fluides de l'aire provisoire (eau+électricité). Un montant de 75 000 € est dévolu aux travaux d'aménagement et d'entretien du site et 100 000 € pour la rémunération du prestataire.*

Enfin, des subventions de l'ANAH pour le PIG « habiter mieux » sont attendues pour un montant de 25 000 €

### 2) La Politique de la Ville :

Cette compétence ne présente pas à ce jour de dépenses d'investissement hormis sa participation financière dans le cadre des 2 Opérations de Renouvellement Urbain (Metz-Borny et Woippy/Metz-Nord). En effet, bien que relevant de la compétence Equilibre Social de l'Habitat au titre du financement du Logement social, ces projets s'inscrivent dans le cadre de la Politique de la Ville mis en œuvre sur les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, Metz Métropole œuvre en faveur de l'insertion professionnelle depuis 2014 à travers 2 axes :

- la mise en place de clauses sociales dans ses marchés publics mais également dans les opérations des bailleurs sociaux sur le territoire,
- la contribution financière à la nouvelle structure "Mission Locale du Pays Messin".

Depuis plusieurs années, Metz Métropole soutient également le développement de l'accès au droit des personnes les plus démunies, et d'autres actions plus ciblées proposant des passerelles d'accès au monde du travail à des personnes qui en sont aujourd'hui éloignées.

Il convient de rappeler également ici que la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine adoptée le 21 février 2014 accroît le rôle des collectivités territoriales en matière de Politique de la Ville et ce, par la mise en place et le pilotage des contrats de ville nouvelle génération.

Dans ce contexte, le rôle de Metz Métropole est donc en 2015 :

- d'élaborer le diagnostic de son territoire et notamment des 6 nouveaux quartiers prioritaires (Borny, Bellecroix, Metz Nord, Sablon Sud, Les Hauts de Vallières à Metz et Saint Eloy-Pré Génie à Woippy),
- de définir les orientations du contrat de ville en lien avec l'ensemble des partenaires,
- d'assurer la coordination et l'animation des dispositifs du contrat de ville,
- de mettre en œuvre les actions relevant de ses compétences.

Les communes restent opérateurs de proximité du contrat de ville et mettent en œuvre les actions relevant de leurs compétences.

Dans la continuité des projets soutenus par l'agglomération et mis en œuvre en 2014, sont donc prévus en 2015 en matière de fonctionnement :

- le soutien à des actions envers les publics cibles (MARELLE, PAJE, CDAD, AMMVV, CIFF) et à destination des nouveaux quartiers prioritaires pour 68 080 €,
- l'accompagnement de la mise en œuvre des clauses sociales à travers les marchés communautaires et dans les opérations de logements sociaux pour 25 000 €,
- le financement de la Mission Locale du Pays Messin pour 342 723 €.

Il est donc nécessaire de prévoir des **crédits à hauteur de 435 803 €**

Par ailleurs, sont également affectés aux fonctions concernées les frais de personnel du pôle.

#### f. Le développement durable

Fonction 830		BP 2014*	BP 2015	BP15/ BP14*
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	557 037	576 303	3,46%
	Recettes	150 000	82 400	-45,07%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	557 037	576 303	3,46%
	Recettes	150 000	82 400	-45,07%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

Les crédits demandés pour 576 300 €, exclusivement en fonctionnement se décomposent entre :

- ✓ Les frais de personnel du pôle,
- ✓ Les frais de communication pour 140 000 € avec notamment l'opération « conférence climat »,
- ✓ Les interventions et soutien pour 187 000 :

En matière d'environnement et de développement durable, l'engagement de Metz Métropole a permis de proposer des réponses innovantes en matière d'énergie-climat et de problématiques intégrant biodiversité et aménagement du territoire, réponses qui se veulent toujours construites pour répondre spécifiquement aux besoins des communes membres et de leurs habitants.

Concernant la problématique énergie-climat, deux nouveaux projets seront développés. Le Plan Climat Energie Territorial intégrera dès cette année la dimension « qualité de l'air » afin d'anticiper les obligations de la loi de transition énergétique et un nouveau projet innovant dans le domaine de la rénovation énergétique de l'habitat sera également mené.

Concernant les démarches intégrant aménagement et biodiversité, les travaux conduisant à la définition du Schéma Intercommunal de Cohérence Ecologique vont se poursuivre ; toutes les données scientifiques concernant Natura 2000 seront mises à jour et des mesures de gestion vont être mises en œuvre. Enfin, dans le cadre de la Directive Inondation, Metz Métropole s'est fortement engagée dans l'organisation d'une gouvernance à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval dont un des premiers objectifs opérationnels est la réalisation d'une modélisation hydraulique du cours d'eau.

Les recettes proposées en inscription à hauteur de 82 400 € correspondent aux subventions des partenaires en matière de développement durable (Ademe, Région ....)

### g. L'urbanisme et la gestion du droit des sols

Fonction 810		BP 2014	BP 2015	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	650	0	SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	958 057	985 699	2,89%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	958 707	985 699	2,82%
	Recettes	0	0	SO

Le Pôle Urbanisme – Gestion du Droit des Sols poursuivra son évolution en continuant d'intégrer au mieux les enjeux futurs qui sont les siens : réforme de la fiscalité de l'aménagement, réforme du droit des sols et passage à l'urbanisme de projet, réforme territoriale.

Les crédits 2015, comme les années précédentes, sont constitués :

- ✓ Des frais de personnel du pôle pour 967 199 €
- ✓ Des autres frais nécessaires au fonctionnement du pôle pour 18 500 €

### h. Le complexe sportif de Jury et manifestations sportives

Le complexe sportif de Jury, qui dépendait de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, est géré par Metz Métropole dans l'attente de l'harmonisation des compétences facultatives suite à la fusion.

Fonctions 411 et 415		BP 2014*	BP 2015	évo BP15/ BP14*
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP		8 214	SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	264 396	217 750	-17,64%
	Recettes	4 000	1 565	-60,88%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	264 396	225 964	-14,54%
	Recettes	4 000	1 565	-60,88%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

#### Investissement

Des nouveaux crédits sont proposés en inscription pour 8 214 € afin de procéder à :

- ✓ Des travaux à hauteur de 5 214 € pour scinder les alimentations de l'éclairage du parking et du complexe sportif.
- ✓ L'acquisition pour 30 000 € de matériel sportif pour les activités du complexe sportif.

#### Fonctionnement

Un budget global de 217 750 € est proposé et concerne principalement :  
la rémunération des 3 agents rattachés au complexe,  
les crédits nécessaires aux maintenances et aux diverses réparations (19 000 €) et aux dépenses énergétiques (47 700 €).  
le reste du fonctionnement du complexe sportif de Jury, pour 41 900 €.

**i. Le Service d'Incendie et de Secours**

Fonction 113		BP 2014	BP 2015	évo BP145/ BP14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	8 945 903	8 893 000	-0,59%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	8 945 903	8 893 000	-0,59%
	Recettes	0	0	SO

Les dépenses de fonctionnement en matière d'incendie et de secours sont proposées à hauteur de 8 893 000 €. Elles concernent principalement :

- Les charges de personnel qui s'élèvent à 345 000 € au titre d'une part des avantages collectivement acquis restant à la charge de la collectivité, après le transfert des sapeurs-pompiers au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), et d'autre part de la Caisse Municipale de Retraite,
- La participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, qui est notifiée pour 2015 à 8 548 000 €

**j. La voirie d'intérêt communautaire**

Fonction 822		BP 2014	BP 2015	BP15/ BP 14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP		9 612 500	SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	435 500	608 600	39,75%
	Recettes	125 000	100 000	-20,00%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	435 500	10 221 100	2246,98%
	Recettes	125 000	100 000	-20,00%

## **Investissement**

Dans le cadre du projet METTIS et du fait des lois Grenelle, Metz Métropole a étendu sa compétence concernant la voirie d'intérêt communautaire à l'ensemble des axes routiers servant d'assiette aux voies METTIS.

Une reconstruction des voiries routières et accessoires a été opérée, notamment dans la traversée de l'hyper-centre de Metz afin de respecter la cohérence et l'harmonie des secteurs sauvegardés. Ces travaux dits « d'embellissement urbain » ne relèvent donc pas directement du projet METTIS et de la compétence « transports / mobilité », mais de la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

Ces travaux ont été chiffrés à 8 000 000 € HT soit 9 600 000 € TTC sur un coût de projet de 230 000 000 € HT.

En conséquence, et dans le respect des obligations fiscales, il convient de refacturer ces embellissements au budget principal pour leur coût de 9 600 000 € TTC.

Le financement sera assuré par le transfert d'une quote-part de l'emprunt Caisse des Dépôts (7 000 000 €). Le reste des crédits de paiement (12 500 €) représente la prise en charge par Metz Métropole d'une partie de la réfection complète de la trappe d'accès aux secours du tunnel de la gare (sous la place du Général de Gaulle définie d'intérêt communautaire). La Ville de Metz participera pour moitié à ces travaux dont le coût global est estimé à 25 000 €.

## **Fonctionnement**

621 600 € sont proposés et concernent notamment :

- 237 300 € pour la mise à disposition, location de matériel et prestations de déneigement de l'ensemble des voiries communautaires ainsi que pour l'achat de sel mis à disposition des communes, qui par convention, viennent s'approvisionner auprès de Metz Métropole moyennant le paiement des quantités livrées à l'euro l'euro.
- 39 300 € pour assurer les missions de Metz Métropole sur les voiries communautaires et celles reprises par Metz Métropole suite à la fusion avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre.
- 345 000 € de reversement aux communes de Metz et Woippy en contre-partie des services qu'elles assurent sur les espaces communautaires au nom et pour le compte de Metz Métropole.

## **B. LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES**

Le montant des attributions de compensation versées aux communes membres est provisionné à hauteur de 40 010 000 € sur la base du dernier rapport approuvé à la majorité qualifiée des communes

membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 6 novembre 2014.

En 2015, la nouvelle Communauté d'Agglomération devra statuer sur le périmètre des compétences facultatives, ainsi que sur l'harmonisation des compétences dont l'exercice est subordonné à la définition de l'intérêt communautaire.

En fin d'année, la CLECT devra se réunir pour évaluer les éventuels transferts de charge en résultant.

Par ailleurs, concernant la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2015, une provision est inscrite à hauteur de 5 790 000 €, correspondant à l'enveloppe attribuée en 2014.

### **C. LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS**

Les dépenses liées au personnel mis à disposition de la Régie Haganis sont estimées à 5 060 000 €, ventilées entre les trois fonctions utilisées par la Régie Haganis (Fonction 812 ; 811 et 020).

Ces dépenses feront l'objet d'une refacturation intégrale à la Régie Haganis.

### **D. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE**

Le fonctionnement de l'institution communautaire porte sur les dépenses relatives à l'administration générale de la collectivité, parmi lesquelles la Direction Commune des Systèmes d'Information, les frais de fonctionnement de l'assemblée communautaire et du Cabinet, et intègre les actions de communication de l'institution. Le coût de fonctionnement de l'institution s'élève ainsi à 20 951 764 € (fonctionnement et investissement) en baisse de 5,4% par rapport à 2014 et représente 10 % des dépenses réelles totales (hors opérations de gestion de dette-trésorerie).

#### **1) L'administration générale de la collectivité**

Fonction 020 hors personnel mis à disposition de la Régie Haganis		BP 2014*	BP 2015	évo BP15 / BP14*
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	3 139 266	2 176 580	-30,67%
	Recettes :	1 900 000	1 476 000	-22,32%
Fonctionnement	Dépenses	16 384 258	16 293 533	-0,55%
	Recettes	4 856 938	4 517 274	-6,99%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	19 523 524	18 470 113	-5,40%
	Recettes	6 756 938	5 993 274	-11,30%

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

## **Fonctionnement**

- Les charges de personnel

Les charges de personnel relatives à l'administration générale de la collectivité qui s'élèvent à 11 019 082 € ont été limitées à une progression de 0,5% par rapport au BP 2014 et tiennent compte :

- du remboursement à la Ville de Metz du personnel municipal mis à disposition de la Direction Commune des Systèmes d'Information pour 1 878 787 € qui sera intégré dans le coût du service mutualisé refacturé à la Ville au prorata du volume effectif de l'activité rendue,
- du Glissement Vieillesse Technicité des agents de la collectivité,
- de l'évolution des grilles indiciaires de certains agents de catégorie B et C,
- de l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite.

- Les autres charges de fonctionnement

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 5 274 451 €, en baisse de 6,3% par rapport au BP 2014 et concernent principalement :

- Les dépenses relatives à l'informatique et aux télécommunications ainsi qu'à celles du Système d'Information Géographique, qui sont proposées en inscription pour un montant de 2 160 880 €, en baisse de 4%. Elles intègrent les dépenses relatives aux prestations informatiques réalisées par Metz Métropole pour d'autres entités et notamment la Ville de Metz.
- La location des locaux hébergeant les services de Metz Métropole, ainsi que les charges correspondantes pour 1 198 537 €. Ce montant comprend notamment les locaux d'Harmony Park pour 924 K€, ceux de la DCSI (SIG - Salle Blanche) et le bâtiment de dépôt de matériel communautaire pour 146 K€.
- Le budget de fonctionnement nécessaire aux maintenances, aux diverses réparations, fourniture de petits équipements et honoraires divers pour un montant de 77 980 € ainsi que les dépenses énergétiques provisionnées à hauteur de 127 600 €.
- L'ensemble des charges nécessaires au bon fonctionnement de l'institution comprenant notamment les assurances (406 K€), les charges relatives aux véhicules et les fournitures administratives diverses (299 K€)
- Des crédits sont également proposés en inscription pour la réalisation de prestations d'étude et de conseil à caractère notamment juridique et financier.

- Le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain

La contribution de Metz Métropole au Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain s'établit à 285 820 € en 2015, soit une baisse de 7,8% tenant compte de la tension budgétaire sur les collectivités et de la reprise des résultats antérieurs. Néanmoins, le Pôle poursuivra résolument son développement en faveur de :

- la défense de l'intérêt métropolitain au regard des grandes fonctions économiques et des infrastructures,
- la mise en œuvre des projets collectifs, au service des agglomérations en associant l'ensemble des territoires lorrain,
- la mutualisation des compétences et la synergie des moyens.

Outre les deux grands dossiers qui demeurent prioritaires pour le Pôle (la bibliothèque Numérique de référence et la candidature à l'appel à projet French Tech), les actions du Pôle en 2015 s'articuleront autour de la valorisation et du marketing territorial, des partenariats et mutualisations, des projets en matière de transition énergétique et d'attractivité urbaine.

- Le Projet de territoire

- Un crédit d'études de 10 000 € a été inscrit pour permettre d'engager la phase opérationnelle du Projet de territoire à travers sa territorialisation et sa déclinaison programmatique.

- Le Conseil de développement durable

- Pour le Conseil de développement durable (CODEV), l'année 2015 sera marquée par le bouclage de chantiers engagés, en particulier celui consacré à la thématique du "faire agglomération", et par le renouvellement complet d'une institution qui a aujourd'hui trouvé toute sa place dans le fonctionnement de Metz Métropole.

## **Investissement**

Les propositions d'inscription s'élèvent à 2 176 580 € et concernent principalement :

- l'acquisition et le renouvellement de logiciels, matériels informatiques et bureautiques, ainsi que des dépenses d'équipement en matière de télécommunication pour 2 100 000 € dont 600 000 € de crédits de paiement sur l'AP « Schéma Directeur Informatique » (en baisse de 33% par rapport à 2014)

Dans le cadre de la mutualisation des systèmes d'information, Metz Métropole porte l'ensemble des investissements, qu'ils concernent Metz Métropole ou la Ville de Metz, et perçoit en retour une subvention d'équipement de cette dernière de 1 466 000 €, correspondant à sa part desdits investissements.

- Des provisions pour divers travaux d'aménagement des locaux Harmony Park et pour l'acquisition de matériels, mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires. Les propositions d'inscription s'élèvent à 90 000 € et concernent principalement des travaux de sécurité dont 50 000 € pour la mise en place de système de vidéosurveillance sur l'ensemble des sites de Metz Métropole.
- Pour la Direction Commune des Systèmes d'Information : il est proposé un crédit de 72 100 € afin de réaliser les travaux de réaménagement de certains bureaux ainsi que divers travaux de sécurité.

## 2) L'assemblée communautaire

Fonction 021		BP 2014	BP 2015	évo BP15/ BP14
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	1 521 714	1 288 793	-15,31%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	1 521 714	1 288 793	-15,31%
	Recettes	0	0	SO

Les crédits proposés en inscription pour un montant de 1 288 793 € concernent :

le fonctionnement de l'assemblée communautaire et les frais de représentation pour un montant de 1 001 000 € ;

le coût de fonctionnement du cabinet pour 287 793 € dont 219 163 € correspondent à la rémunération, charges comprises, de 3 collaborateurs assurant des missions en liaison avec l'administration ainsi que le suivi des représentations et des affaires purement politiques.

## 3) L'information et la communication

Fonction 023		BP 2014*	BP 2015	évo BP15/ BP14*
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	40 000	10 460	-74%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	1 425 695	1 193 898	-16,26%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions budgétaires	Dépenses	1 465 695	1 204 358	-17,83%
	Recettes	0	0	SO

\* BP 2014 avec frais de personnel ventilés dans les fonctions afférentes

Afin de participer au plan d'économie, la communication institutionnelle propose des inscriptions de crédits en baisse de 16,26% pour s'établir à 1 193 898 €. Elle est composée principalement de :

- ✓ La rémunération du personnel du Pôle communication affecté aux actions de communication externe et interne, qu'elle soit institutionnelle ou déclinée pour les compétences (Gestion des déchets, mobilité, ...) ou équipements de Metz Métropole.
- ✓ Le budget opérationnel qui s'articule autour de quatre axes :

- la communication financière

Un travail d'explication doit avoir lieu pour faire comprendre aux habitants les enjeux du budget passant par un dossier dans le magazine, la mise en ligne sur le site internet de Metz Métropole de la captation vidéo du Conseil de Communauté ...

- la communication grands projets

L'actualité sur le plan urbanistique est très dense et tout particulièrement dans le Quartier de l'Amphithéâtre. Un plan de communication doit être mis en œuvre aussi bien au plan local que national pour faire découvrir cette nouvelle zone urbaine en plein cœur de la Ville Centre. Une mutualisation des coûts est envisagée avec les autres acteurs du projet.

- la communication développement durable

Metz Métropole a décidé d'accompagner la Conférence Internationale sur le climat qui aura lieu à Paris en novembre par une action d'envergure qui débutera dès le mois d'avril : budget 50 000 €

De même, Metz Métropole sera présent sur la BA 128 à la manifestation Terre de Jim organisée par le Jeunes Agriculteurs : 60 000 €

Enfin, l'agglomération sera présente à la FIM comme chaque année sur la thématique des déchets.

- 2015 sera également une année très culturelle.

Néanmoins, dans un souci de maîtrise budgétaire, la nouvelle campagne de communication de l'Opéra-Théâtre est réalisée en interne par la cellule PAO du Pôle communication.

Le site internet du Musée va connaître une refonte en profondeur.

Enfin à l'occasion du 5<sup>ème</sup> anniversaire du Centre Pompidou-Metz le 16 mai prochain, Metz Métropole offrira un appui technique.

Enfin la périodicité du magazine ainsi que son économie générale sont revues à la baisse pour un gain d'environ 100 000 euros.

## **E. L'ANNUITE DE LA DETTE ET LES FRAIS FINANCIERS**

Les inscriptions budgétaires pour les dépenses relatives à la dette pour 2015 concernent :

- le remboursement du capital (chapitre 16) de la dette (y compris les emprunts de l'ex CC du Val Saint-Pierre) ,
- les frais financiers, notamment les commissions de non utilisation des contrats revolving « non mobilisés » (chapitre 011),
- les charges d'intérêts et frais financiers (chapitre 66).

Chaque année, les inscriptions budgétaires sont prévues en fonction :

- de l'encours de dette constaté en début d'exercice,
- de l'anticipation des variations des taux d'intérêt sur l'exercice,
- de l'anticipation des mobilisations d'emprunts nouveaux et lignes de trésorerie pour l'exercice.

	BP 2014	BP 2015	BP 15/ BP 14
provision "emission obligataire"	490 000	490 000	0,00%
Remboursement du capital	1 820 000	2 121 104	16,54%
Amortissement contrats des CLTR	900 000	1 021 000	13,44%
Frais bancaires	70 000	60 000	-14,29%
Charges d'intérêt & frais financiers	2 050 000	1 957 400	-4,52%
ICNE		185 000	
<b>Total</b>	<b>5 330 000</b>	<b>5 834 504</b>	<b>9,47%</b>

Ces prévisions tiennent compte des éléments décrits ci-après.

### **1) La dette amortissable**

La dette amortissable 2015 est composée de 10 contrats pour lesquels :

- Le remboursement de capital nécessite une inscription de 2 121 104 €
- Les charges d'intérêt correspondantes sont provisionnées pour un montant de 1 265 000 €

### **2) Les Crédits Long Terme Reconstituables (C.L.T.R.)**

En 2015, Metz Métropole dispose de 3 contrats de prêt offrant la possibilité de pratiquer, sur des durées infra-annuelles, des remboursements de capital, ce qui permet en effet de limiter les frais financiers en remboursant les encours devenus temporairement inutiles au regard du niveau de la trésorerie. Les arbitrages pourront ainsi s'élever dans la limite de 13,9 M€.

Ces outils permettent également d'effectuer une gestion de la trésorerie en mobilisant des fonds destinés à financer les investissements.

Cette pratique financière nécessite l'inscription au budget en dépenses et en recettes de 13,9 M€ pour effectuer les opérations comptables liées à la mobilisation de trésorerie durant l'exercice 2015.

Ces contrats seront amortis en 2015 pour un montant de 1 021 000 €, la provision d'intérêt correspondante s'élevant à 448 000 €.

### **3) Les lignes de trésorerie**

Metz Métropole souscrit annuellement une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximal cumulé de 15 000 000 € :

Actuellement, une ligne de trésorerie de 15 000 000 € a été mise en place auprès de la Saar LandesBank et arrive à échéance en septembre 2015,

Après remise en concurrence, une nouvelle ligne prendra la suite en septembre 2015.

Les intérêts facturés selon le niveau d'utilisation sont provisionnés pour un montant de 215 000 €.

### **4) Emprunt Obligataire**

Un emprunt obligataire a été réalisé en 2012 à hauteur de 4,9 millions d'euros sur 10 ans au taux de 4,30 %. Le remboursement en capital se réalisant au terme du contrat, conformément à la délibération du 2 décembre 2013, il est provisionné pour la 3<sup>ème</sup> année, à hauteur de 490 000 €.

Parallèlement, 210 700 € de crédits budgétaires sont inscrits pour les intérêts financiers.

## **F. LES REPRISES DE RESULTATS ET RESTES A REALISER 2014**

En raison de la date de vote du budget primitif 2015 qui intervient en avril, celui-ci intègre en dépenses et pour la section d'investissement :

- ✓ la reprise anticipée du déficit d'investissement 2014 soit 3 117 720 €
- ✓ les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 5 423 612 € se répartissant principalement entre :
  - Développement économique (fonction 90) : 2 532 566 € intégrant les 2 500 000 € de subvention de la CCI 57 pour la construction du Centre de Congrès, qui sera reversée à la SPL M3Congrès en 2015,
  - L'Archéologie Préventive (fonction 8103) : 1 900 000 € correspondant à la subvention versée par le budget principal pour le financement de la part « Muséale » de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine conformément à la délibération du 15 décembre 2014,
  - La DCSI (fonctions 0201 à 0203) pour 407 354 €

- Les pistes cyclables de l'ex Val Saint-Pierre pour 289 810 €

### **PARTIE III LES BUDGETS ANNEXES**

### **PARTIE IV BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS**

Le budget annexe des Transports Publics est assujéti à la TVA, et de ce fait, géré Hors Taxes : les propositions d'inscriptions des dépenses et recettes le sont donc sur des montants HT.

L'année 2015 sera la seconde année de fonctionnement en année pleine du nouveau réseau Le Met'. Ce dernier est désormais mature et les adaptations opérées ont pour objectif d'optimiser les coûts de fonctionnement, tout en maintenant un service attrayant et de qualité pour les usagers.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, Metz Métropole s'est également substituée au Département de la Moselle pour la desserte des établissements scolaires des communes de Chesny, Jury et Mécleuves.

Ce budget annexe intègre une contribution de 4,4 M€ du budget général, somme correspondant à l'effort financier consenti par Metz Métropole pour proposer une tarification sociale attractive sur le réseau de transports urbains Le Met'. Pour rappel, la contribution 2014 a été votée pour un montant de 6,3 M€.

Dans le cadre du présent budget voté avec reprise des résultats 2014, le Budget Primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à 97,27 M€ contre 148,64 M€ pour le budget primitif 2014 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ des reprises anticipées des résultats 2014,
- ✓ des restes à réaliser d'investissement,
- ✓ des crédits nouveaux pour 2015.

**EQUILIBRE GENERAL BA Transports : BP 2015 en K€**

<b>DEPENSES</b>						
		<b>BP 2014</b> avec RAR	dont RAR et résultats 2013	<b>BP 2015</b> avec RAR	dont RAR et résultats 2014	<b>variation</b> BP15 / BP14
<b>I. Fonctionnement</b>	Dépenses réelles	54 794		56 435		3,0%
	Mouvements d'ordre	6 318		9 800		55,1%
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>61 112</b>	<b>0</b>	<b>66 235</b>	<b>0</b>	<b>8,4%</b>
<b>II. Investissement</b>	Dépenses réelles hors art 16449	39 443	143	28 684	2 032	-27,3%
	art 16449 - OGDT	23 800		0		-100,0%
	Mouvements d'ordre	24 241		2 348		-90,3%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>87 484</b>	<b>143</b>	<b>31 032</b>	<b>2 032</b>	<b>-64,5%</b>
solde d'exécution reporté		39	39	0		-100%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise</b>		<b>87 524</b>	<b>182</b>	<b>31 032</b>	<b>2 032</b>	<b>-64,5%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>148 635</b>	<b>182</b>	<b>97 267</b>	<b>2 032</b>	<b>-34,6%</b>
<b>RECETTES</b>						
		<b>BP 2014</b> avec RAR	dont RAR et résultats 2013	<b>BP 2015</b> avec RAR	dont RAR et résultats 2014	<b>variation</b> BP15 / BP14
<b>I. Fonctionnement</b>	Recettes réelles	58 432		62 869		7,6%
	Mouvements d'ordre	441		2 348		432,4%
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>58 873</b>	<b>0</b>	<b>65 217</b>	<b>0</b>	<b>10,8%</b>
solde d'exécution reporté		2 239	2 239	1 018	1 018	-54,5%
<b>TOTAL EXPLOITATION avec reprise</b>		<b>61 112</b>	<b>2 239</b>	<b>66 235</b>	<b>1 018</b>	<b>8,4%</b>
<b>II. Investissement</b>	Recettes réelles hors art 16449	33 605	2 343	20 701	2 830	-38,4%
	art 16449 - OGDT	23 800		0		-100,0%
	Mouvements d'ordre	30 118		9 800		-67,5%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>87 523</b>	<b>2 343</b>	<b>30 501</b>	<b>2 830</b>	<b>-65,2%</b>
solde d'exécution reporté				531	531	SO
<b>TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise</b>		<b>87 523</b>	<b>2 343</b>	<b>31 032</b>	<b>3 361</b>	<b>-64,5%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>148 635</b>	<b>4 581</b>	<b>97 267</b>	<b>4 379</b>	<b>-34,6%</b>

## A. EXPLOITATION

Le budget 2015 s'équilibre à 66 235 K€ et s'établit comme suit :

<b>EXPLOITATION</b>				
<b>DEPENSES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	variation BP15/BP14
011	Rémunération déléataire	45 748	46 700	2,1%
011	autres charges à caractère général	1 460	2 225	52,4%
012	Charges de personnel	686	670	-2,3%
014	Remboursements Versement Transport	100	80	-20,0%
65	Subventions (CG57, DGD)	1 309	1 985	51,7%
66	Charges financières	4 611	3 515	-23,8%
67	Charges exceptionnelles	879	180	-79,6%
68	Dotations aux provisions	0	1 080	SO
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>54 794</b>	<b>56 435</b>	<b>3,0%</b>
023	Virement à la section d'investissement	238	0	-100,0%
042	Transfert entre sections	6 080	9 800	61,2%
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>6 318</b>	<b>9 800</b>	<b>55,1%</b>
<b>TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>61 112</b>	<b>66 235</b>	<b>8,4%</b>
<b>RECETTES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	variation BP15/BP14
70	Billetterie	14 853	12 000	-19,2%
73	Versement Transport	37 550	41 800	11,3%
74	Subventions (DGD, FEDER)	1 413	1 442	2,0%
75	Autres produits de gestion courante	140	18	-87,3%
77	Produits exceptionnels	4 476	7 610	70,0%
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>58 432</b>	<b>62 869</b>	<b>7,6%</b>
042	Transfert entre sections	441	2 348	432,4%
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>441</b>	<b>2 348</b>	<b>432,4%</b>
<b>TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>58 873</b>	<b>65 217</b>	<b>10,8%</b>
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1		2 239	1 018	-54,5%
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>61 112</b>	<b>66 235</b>	<b>8,4%</b>

## 1) Les recettes

Elles sont estimées à 66 235 K€ dont 63 869 K€ en mouvements réels et sont constituées principalement :

- du Versement Transport pour un montant prévisionnel de 41 800 K€. Ce montant est en progression de 4 200 K€ par rapport à 2014 suite au relèvement du taux à 2% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et à la prise en compte en année pleine des communes du Val St Pierre ;
- des recettes des usagers, versées par l'intermédiaire du délégataire à Metz Métropole, estimées à 12 000 K€;
- de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) versée par l'Etat pour le transport des scolaires pour un montant de 1 265 K€;
- de 7 610 K€ de produits exceptionnels correspondant notamment :
  - à la contribution du Budget Principal au titre de la tarification sociale (4 400 K€) ;
  - aux pénalités dues par la SAEML TMM pour non atteinte des objectifs de validation prévus au contrat de Délégation de Service Public (1 200 K€) ;
  - à l'indemnité versée par l'Etat de 1 160 K€ faisant suite au contentieux engagé par Metz Métropole relatif aux cuves enterrées retrouvées sur l'emprise foncière du nouveau centre de maintenance ;
  - à une régularisation d'imputation comptable au titre de l'exercice 2014 pour le remboursement des frais financiers des investissements portés par le délégataire en recettes et en dépenses : 750 K€
- de la reprise de l'excédent d'exploitation constaté au titre de l'exercice 2014 à hauteur de 1 018 K€

## 2) Les dépenses

Elles sont estimées à 66 235 K€ dont 9 800 K€ de mouvements d'ordre (les dotations aux amortissements) et 56 435 K€ en dépenses réelles qui sont de 4 catégories :

- Les charges de fonctionnement liées au projet METTIS : 185 K€
  - 12 K€ correspondant à des frais divers (huissier, notaire, logiciel Ediflex,...)
  - 173 K€ pour des provisions sur des contentieux en cours suite à des refus d'acceptation des propositions d'indemnisation de la Commission d'Indemnisation Amiable des Entreprises
- Les charges de fonctionnement du réseau des transports collectifs qui s'établissent à 49 727 K€ et se décomposent selon les principaux postes suivants :

- 46 700 K€ relatifs à la rémunération forfaitaire du délégataire pour l'exploitation du réseau au titre de l'année 2015, intégrant les adaptations du réseau constatées par ordres de service en 2014 et celles opérées en début d'année 2015, la régularisation du coefficient d'actualisation 2014, la rémunération supplémentaire du délégataire si les objectifs de qualité sont atteints notamment en terme de propreté, accueil, conduite, informations aux arrêts, dans les bus, disponibilité des équipements, ponctualité..., et la prise en charge du marché de transport scolaire sur le Val St-Pierre,
  - 1 452 K€ pour le remboursement des frais financiers des investissements portés par le Délégataire (nouveau système billettique, système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, renouvellement du parc de véhicules et investissements supplémentaires),
  - 1 120 K€ de compensation financière versée au Département de la Moselle au titre de l'utilisation des lignes interurbaines et de la prise en charge de certains transports scolaires,
  - 1160 K€ de provision suite au versement d'une l'indemnité par l'Etat et les reversements de versement transport,
  - 135 K€ de frais liés en partie à l'entretien, mais surtout au déplacement d'abribus dans le cadre de la mise en accessibilité du réseau,
  - 100 K€ de compensation versée à la SNCF au titre de l'intégration tarifaire s'appliquant entre les gares de Metz, d'Ars-sur-Moselle, Woippy et Peltre.
  - 219 K€ de dépenses diverses dont 50 K€ pour le lancement de la révision du PDU, 45 K€ de commissions bancaires liées aux recettes du réseau Le Met',
  - 245 K€ pour l'entretien des voies Mettis (refacturation du budget principal),
- Les frais financiers et intérêts des emprunts sont provisionnés pour 3 515 K€.

Il s'agit des intérêts sur les emprunts mobilisés pour le financement de METTIS souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le crédit-relais de 10 M€ souscrit pour faire face aux besoins de trésorerie dans l'attente du versement des subventions des partenaires a été intégralement remboursé au 31 décembre 2014.

- Les frais généraux portés par le budget principal (frais de personnel, etc ) qui seront refacturés au budget annexe : 720 K€
- une régularisation d'imputation comptable par rapport à l'exercice 2014 pour le remboursement des frais financiers des investissements portés par le délégataire : 750 K€ (cf partie recettes)

## B. INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT				
DEPENSES en K€				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	évo BP15/BP14
16	Emprunts et Dettes	9 642	11 140	15,5%
20	Immobilisations incorporelles - Equipement du réseau	865	1 260	45,6%
21	Immobilisations corporelles - Equipement du réseau	2 550	2 603	2,1%
23	Travaux Mettis et acquisitions foncières	25 801	9 574	-62,9%
23	Remboursement délégataire	0	1 550	SO
23	Autres opérations d'investissement	0	525	SO
4581	Aménagement avenue de la Seille	402	0	-100,0%
Total des dépenses réelles d'investissement		39 261	26 652	-32,1%
16	Opérations Gestion dette - trésorerie (dépenses réelles)	23 800	0	-100,0%
Total des dépenses réelles d'investissement avec OGD		63 061	26 652	-57,7%
041	Opérations Gestion dette - trésorerie (dépenses d'ordre)	23 800	0	-100,0%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	441	2 348	432,4%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		24 241	2 348	-90,3%
TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice		87 302	29 000	-66,8%
Reste à réaliser N-1		143	2 032	1324,9%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		39	0	-100,0%
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>87 484</b>	<b>31 032</b>	<b>-64,5%</b>
RECETTES en K€				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	évo BP15/BP14
23	Immobilisations en cours	2 152	8 000	271,7%
13	Subventions d'investissement	20 384	9 371	-54,0%
16	Emprunts et Dettes	8 200	500	-93,9%
4582	Aménagement avenue de la Seille (rbst SAREMM)	488	0	-100,0%
Total des recettes réelles d'investissement		31 224	17 871	-42,8%
16	Opérations Gestion dette - trésorerie (recettes réelles)	23 800	0	-100,0%
Total des recettes réelles d'investissement avec OGD		55 024	17 871	-67,5%
021	Virement de la section de fonctionnement	238	0	-100,0%
041	Opérations Gestion dette - trésorerie (recettes d'ordre)	23 800	0	-100,0%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 080	9 800	61,2%
Total des recettes d'ordre d'investissement		30 118	9 800	-67,5%
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		85 142	27 671	-67,5%
Reste à réaliser N-1		2 343	2 830	20,8%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		0	531	SO
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>87 484</b>	<b>31 032</b>	<b>-64,5%</b>

## 1) Les dépenses

Les crédits proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à 31 032 K€ et sont répartis de la façon suivante :

- ✓ Restes à réaliser sur les dépenses d'investissement 2014 : 2 032 K€
- ✓ Les crédits nouveaux de l'exercice : 29 000 K€

Les crédits nouveaux de l'exercice portent pour 2 348 K€ sur les mouvements d'ordre (amortissement des subventions reçues sur le projet METTIS) et pour 26 652 K€ de dépenses réelles qui se décomposent comme suit :

### METTIS

Les crédits de paiement nécessaires pour l'année 2015 sont proposés à 9 574 K€ en section d'investissement et concernent :

- ✓ 6 945 K€ pour les travaux des lignes A et B METTIS relatifs à la fin des marchés en cours ainsi qu'à la réalisation de quelques aménagements complémentaires sur la plateforme du BHNS,
- ✓ 1 500 K€ au titre du marché de fourniture des BHNS (matériel roulant).
- ✓ 730 K€ pour solder les travaux réalisés sous maîtrises d'ouvrage déléguées (Villes de Metz et Woippy),
- ✓ 402 K€ au titre du solde des opérations d'acquisitions foncières.

L'ensemble de ces crédits de paiements sont relatifs aux 2 autorisations de programme « METTIS – acquisition foncière » et « METTIS – Travaux lignes A et B » du projet METTIS dont la durée de vie va être prolongée afin d'assurer les derniers paiements.

### Réseau de transport

- Pour faire face aux obligations réglementaires prescrites aux autorités organisatrices de transports dans le cadre de la définition de schéma d'accessibilité aux handicapés, il est proposé d'inscrire 1 295 K€ de crédits de paiement sur l'autorisation de programme « Accessibilité réseau » afin de poursuivre la réalisation des travaux de mise en conformité des arrêts.

- Au titre du programme d'aménagement « transports 2015 » et notamment en vue de poursuivre les travaux d'optimisation de la ligne structurante la plus chargée (L3), une somme de 1 832 K€ de crédits de paiement est inscrite au présent budget.
- Conformément aux engagements du contrat de DSP, une somme de 1 550 K€ de crédits de paiement est par ailleurs prévue pour le remboursement des investissements portés par le Délégué : nouveau système billettique (C1), SAEIV (C2), renouvellement du parc de véhicules (C3) et investissements supplémentaires (C4).
- 1 026 K€ pour la réalisation des études liées à l'optimisation des cinq lignes fortes du réseau, opération retenue par l'Etat dans le cadre du 3<sup>ème</sup> appel à projets.
- 50 K€ pour solder le marché « Vidéosurveillance » sur l'autorisation de programme afférente.

## La dette

Les amortissements des emprunts souscrits pour le financement du projet METTIS auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont inscrits pour 4 040 K€

Par ailleurs et comme indiqué dans le budget principal (cf partie II A 3 j), afin notamment de respecter les obligations fiscales de Metz Métropole dans le cadre de la récupération de la TVA, il convient de refacturer les travaux dits « d'embellissement urbains » sur les voiries du projet METTIS au budget principal pour leur coût de 8 000 K€ HT (9 600 K€ TTC).

Le financement sera assuré par le transfert d'une quote-part de l'emprunt Caisse des Dépôts (7 000 K€), qu'il convient donc de déduire du budget annexe « Transports ».

## **2) Les recettes**

Les crédits proposés en recettes d'investissement du BP 2015 s'élèvent à 31 032 K€ et sont répartis de la façon suivante :

- ✓ Résultat excédentaire de la section d'investissement 2014 : 531 K€
- ✓ Restes à réaliser en recettes d'investissement 2014 : 2 830 K€
- ✓ Les crédits nouveaux de l'exercice : 27 671 K€

Les crédits nouveaux de l'exercice 2015 sont composés pour 9 800 K€ de mouvements d'ordre (dotation aux amortissements) et de 17 870 K€ de recettes réelles qui se décomposent comme suit :

- Subventions sur le projet METTIS : 6 790 K€ en provenance des différents financeurs (Etat, Région Lorraine, Département de la Moselle et Union Européenne).

- Subventions sur les autres projets : 2 580 K€ notamment pour le Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs.
- Emprunt : 500 K€ correspondant au solde de la dernière tranche d'emprunt auprès de la CDC pour le projet METTIS.
- Enfin comme exposé préalablement (cf Budget principal partie II A 3) : 8 000 K€ HT pour la refacturation au budget principal des travaux dits « d'embellissement urbains » sur la voirie du projet METTIS au budget principal.

## **PARTIE V BUDGET ANNEXE DES DECHETERIES**

La gestion des déchèteries est assurée par Metz Métropole dans le cadre d'un budget annexe de type M4 faisant l'objet d'un assujettissement à la TVA.

Les activités d'exploitation des déchèteries sont opérées par la régie HAGANIS.

Dans le cadre de ce budget voté avec reprise des résultats 2014, le Budget Primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 323 K€ contre 4 559 K€ pour le budget primitif 2014 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ des reprises anticipées des résultats 2014,
- ✓ des restes à réaliser d'investissement,
- ✓ des crédits nouveaux pour 2015.

Les crédits sont affectés pour leur ensemble sur la section d'exploitation, les charges liées au remboursement des emprunts pour les investissements réalisés par SOMERGIE pour Metz Métropole sur les déchèteries de Metz Magny, Montigny-lès-Metz et Vernéville ayant été soldées en 2014.

### **A. EXPLOITATION**

La section d'exploitation est proposée en équilibre à 5 210 K€ HT de la façon suivante :

<b>EXPLOITATION en K€</b>				
<b>DEPENSES</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	BP15/BP14
011	Charges à caractère général	4 205	4 325	2,9%
012	Charges de personnel	15	20	33,3%
65	Subventions	2	4	100,0%
66	Charges financières	3	0	-100,0%
67	Charges exceptionnelles	154	748	386,7%
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>4 379</b>	<b>5 097</b>	<b>16,4%</b>
023	Virement à la section d'investissement	16	103	562,8%
042	Opérations d'ordre entre sections	75	10	-86,6%
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>90</b>	<b>113</b>	<b>25,2%</b>
<b>TOTAL dépenses d'exploitation</b>		<b>4 469</b>	<b>5 210</b>	<b>16,6%</b>
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>4 469</b>	<b>5 210</b>	<b>16,6%</b>
<b>RECETTES</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	BP15/BP14
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 159	4 346	4,5%
73	Produits fiscaux	0	0	SO
74	Subv. D'exploit	0	0	#DIV/0!
75	Autres produits de gestion courante	306	268	-12,5%
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>4 465</b>	<b>4 614</b>	<b>3,3%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	4	4	2,8%
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2,8%</b>
<b>TOTAL recettes d'exploitation</b>		<b>4 469</b>	<b>4 618</b>	<b>3,3%</b>
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1		0	592	SO
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>4 469</b>	<b>5 210</b>	<b>16,6%</b>

Les dépenses concernent plus particulièrement :

- Le coût de la prestation de gestion des déchèteries pour 4 325 K€ HT,
- Le versement de subventions d'investissement à la Régie Haganis concernant le programme d'investissement 2014 : 413 K€ HT
- Des provisionnements notamment pour des contentieux en cours : 335 K€ HT
- Le versement au budget général des frais généraux (personnel, divers..) : 20 K€ HT
- Les mouvements d'ordre de la dotation aux amortissements et du virement vers la section d'investissement

Les recettes se décomposent principalement comme suit :

- La participation des collectivités sur la base d'une contribution par habitant portée 1,54 €HT/mois/hab pour les habitants de Metz Métropole, de la Communauté de Communes du Val de Moselle, pour les habitants de certaines communes de la Communauté de Communes du Pays de Pange utilisant les déchèteries de l'agglomération, et pour la Commune d'Arnaville ;  
En conséquence, les contributions de Metz Métropole, financées par le budget général, et celles des collectivités précitées sont attendues pour un montant global de 4 346 K€ HT ;
- Le reversement par HAGANIS d'un droit d'usage des installations pour l'année 2015 correspondant à 50 % des recettes de redevance d'apport des usagers particuliers et extérieurs et des recettes de valorisation des déchets recyclables pour un montant de 220 K€ HT ;
- La perception du financement de la part d'éco-organismes pour la collecte des D3E pour un montant de 48 K€ HT ;
- La reprise du résultat d'exploitation 2014 : 592 K€

## **B. INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est proposée en équilibre à 113 K€ de la façon suivante :

INVESTISSEMENT EN K€				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	BP15/BP14
20	Immobilisations incorporelles			SO
21	Immobilisations corporelles		100	SO
23	Atténuations de produits	86		-100,0%
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>86</b>	<b>100</b>	<b>16,7%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	4	4	2,8%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2,8%</b>
<b>TOTAL dépenses</b>		<b>90</b>	<b>105</b>	<b>16,1%</b>
Reste à Réaliser N-1		0	0	SO
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		0	8	SO
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>90</b>	<b>113</b>	<b>25,1%</b>
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	BP15/BP14
				SO
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>SO</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	16	103	SO
040	Opérations d'ordre entre sections	75	10	-86,6%
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>90</b>	<b>113</b>	<b>25,2%</b>
<b>TOTAL recettes</b>		<b>90</b>	<b>113</b>	<b>25,2%</b>
Reste à Réaliser N-1		0	0	SO
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>90</b>	<b>113</b>	<b>25,2%</b>

Les dépenses intègrent une provision pour procéder à des régularisations de propriétés foncières sur les terrains d'assiette des déchèteries à hauteur de 100 K€ HT.

Les recettes sont intégralement assurées par la dotation aux amortissements et le virement de la section d'exploitation.

## **PARTIE VI BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »**

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « Archéologie Préventive », géré en M14 et partiellement assujetti à TVA, s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 132 K€ contre 2 132 K€ pour le budget primitif 2014 (mouvements d'ordre compris). Il se compose :

- ✓ des reprises anticipées des résultats 2014,
- ✓ des restes à réaliser d'investissement,
- ✓ des crédits nouveaux pour 2015.

Pour 2015, de nombreuses opérations sont d'ores et déjà programmées :

- Pour les diagnostics :

- Scy-Chazelles sur le site du futur "Lotissement des Mages" sur 7 260 m2
- Saint-Julien-Lès-Metz " Derrière le Château " rue de Bort les Orgues sur 1 450 m2
- Laquenexy Lieudit « Le Domaine des Grands Trèfles » sur 11 601 m2

Au cours de l'année 2015, le Service Régional de l'Archéologie prescrira d'autres diagnostics bien que déjà certains (Marly, Coin-lès-Cuvry, Ban-Saint-Martin, Woippy, Augny, etc) seront réalisés selon le planning d'intervention et les possibilités financières du Pôle Archéologie.

Pour chacune de ces opérations, selon le résultat de ces diagnostics, le Service Régional de l'Archéologie pourra prescrire des fouilles.

- Pour les Fouilles :

Dès le mois de mars 2015, deux chantiers de fouilles seront réalisés par le Pôle Archéologie de Metz Métropole :

- La seconde tranche sur le site de la ZAC du Winkelhof à Sarrebourg,
- L'aménagement de la place de la mairie à Cocheren.

D'autres chantiers sont prévus à Metz pour l'entrée du Musée de la Cour d'Or et sur le site du futur Centre de Congrès, à Florange et Woippy. Il convient également de noter qu'une tranche 2015 de fouilles archéologiques est programmée pour l'implantation des Points d'Apports Volontaires.

Pour l'année 2015, deux à trois autres chantiers de fouilles sont encore prévus.

## A. FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à 1 920 K€ de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	evo BP15/BP14
011	Charges à caractère général	657	393	-40,2%
012	Charges de personnel	907	951	4,9%
65	Subventions	3	10	233,3%
66	Charges financières	63	63	0,0%
67	Charges exceptionnelles	0	2	SO
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 630</b>	<b>1 419</b>	<b>-13,0%</b>
023	Virement à la section d'investissement	217	277	27,7%
042	Transfert entre sections	13	15	18,0%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>230</b>	<b>292</b>	<b>27,2%</b>
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 860</b>	<b>1 711</b>	<b>-8,0%</b>
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		0	209	SO
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>1 860</b>	<b>1 920</b>	<b>3,2%</b>
<b>RECETTES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	evo BP15/BP14
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	80	80	0,0%
75	Autres produits de gestion courante	1 780	1 840	3,4%
77	Produits exceptionnels	0	0	SO
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 860</b>	<b>1 920</b>	<b>3,2%</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>SO</b>
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>		<b>1 860</b>	<b>1 920</b>	<b>3,2%</b>
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		0	0	SO
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 860</b>	<b>1 920</b>	<b>3,2%</b>

### 1) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement, au vu du programme d'activité préalablement détaillé :

- Les dépenses relatives aux diagnostics, aux fouilles et à la valorisation patrimoniale, à savoir :

- Les locations d'engins et de base vie pour les équipes archéologiques pour un montant de 191 K€ dont 141 K€ pour les fouilles et 50 K€ pour les diagnostics.
  - 32 K€ pour la réalisation d'études spécifiques,
  - 10 K€ pour l'achat de documentation, réalisation d'expositions ainsi que la réalisation de plaquettes,
  - 11 K€ pour l'achat de diverses fournitures.
- La refacturation du budget général au budget annexe des frais de personnel du Pôle archéologie préventive pour 951 K€ (personnels permanent et temporaire),
  - Le coût de fonctionnement de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine, notamment l'électricité, le chauffage et les fluides, pour un montant de 150 K€,
  - Les intérêts des 2 emprunts mobilisés pour le financement de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine à hauteur de 63 K€,
  - La reprise du résultat déficitaire 2014 de 209 K€.

## 2) Les recettes

Elles sont estimées à 1 920 K€ et réparties de la façon suivante :

- 1 190 K€ sont attendus pour la facturation des chantiers de fouilles,
- 80 K€ au titre des Redevances d'Archéologie Préventive,
- 750 K€ sont provisionnés pour la participation du budget général au titre de l'activité "service public" (diagnostics et valorisation scientifique) ainsi que la prise en charge des annuités d'emprunts. Cette provision est en hausse en raison :
  - de la difficulté à remporter des marchés dans un contexte de concurrence accrue, notamment avec l'INRAP,
  - de l'augmentation de la charge imputable à la valorisation et à la conservation du patrimoine,
  - d'un volume d'activités consacrées aux diagnostics en progression au détriment des chantiers de fouilles.

## **B. INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est présentée en équilibre à 2 212 K€ intégrant :

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP2015	evo BP15/BP14
20	Immobilisations incorporelles	0	0	SO
21	Immobilisations corporelles	42	63	SO
23	Immobilisations en cours	2	0	-99,4%
16	Emprunts et Dettes	229	229	0,6%
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>272</b>	<b>292</b>	<b>-41,8%</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>SO</b>
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>272</b>	<b>292</b>	<b>-78,6%</b>
Reste à réaliser N-1		0	1 220	SO
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		0	700	SO
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>272</b>	<b>2 212</b>	<b>-78,6%</b>
<b>RECETTES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP2015	evo BP15/BP14
13	Subventions d'Investissement	42	0	-88,2%
16	Emprunts et Dettes	0	0	-100,0%
21	Immobilisations corporelles	0	0	SO
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>42</b>	<b>0</b>	<b>-88,8%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	217	277	212,6%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	13	15	-42,6%
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>230</b>	<b>292</b>	<b>150,9%</b>
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>		<b>272</b>	<b>292</b>	<b>-41,8%</b>
Reste à réaliser N-1		0	1 920	SO
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		0	0	SO
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>272</b>	<b>2 212</b>	<b>-78,6%</b>

## 1) Les dépenses

Les dépenses d'investissement 2015 se composent des crédits nouveaux pour l'exercice à hauteur de 292 K€ exclusivement en mouvement réels :

- 229 K€ de remboursement de capital des emprunts souscrits pour le financement de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP),
- 53 K€ pour la mise en place de télétransmetteurs sur la centrale incendie, la réalisation de travaux d'amélioration de diffusion des températures de la grande réserve ainsi que pour l'automatisation de réarmement des clapets coupe-feu.
- ✓ Les restes à réaliser 2014 en dépenses : 1 220 K€ (concernent la régularisation de TVA sur la construction du bâtiment).

- ✓ Le résultat déficitaire 2014 à hauteur de 700 K€.

## **2) Les recettes**

Les recettes d'investissement concernent :

- ✓ 292 K€ exclusivement en mouvement d'ordre relatifs au virement de la section de fonctionnement et à la dotation aux amortissements.
- ✓ Les restes à réaliser 2014 en recettes à hauteur de 1 920 K€. Il s'agit de la subvention du budget principal pour le financement de la part de la MAP affectée au Musée.

## PARTIE VII BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE »

Le budget annexe « Zones en régie » de type M14 avec gestion de stock et assujetti à TVA s'élève pour 2014 à 21 833 K€ contre 16 210 K€ en 2014. Il porte sur les aménagements en régie pour les Zones Metz Technopôle, la ZAC Parc du Technopôle, la ZAC de Lauvallières et l'ex BA128.

Il intègre une reprise anticipée des résultats du compte administratif 2014 et se décompose comme suit :

### A. FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES en K€				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	évo BP15/BP14
011	Charges à caractère général	3 481	3 991	14,7%
012	Charges de personnel		23	SO
Total des dépenses réelles		4 617	4 014	86,9%
023	Virement à la section d'investissement	2 874	4 636	61,3%
042	Transfert entre sections	2 258	3 823	69,3%
Total des dépenses d'ordre		5 132	8 459	64,8%
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>		<b>9 749</b>	<b>12 473</b>	<b>27,9%</b>
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>9 749</b>	<b>12 473</b>	<b>27,9%</b>
RECETTES en K€				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	évo BP15/BP14
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	1 490	2 882	93,4%
73	Produits fiscaux			#DIV/0!
74	Subv. D'exploit	42		-98,1%
Total des recettes réelles d'exploitation		1 532	2 882	88,1%
042	Transfert entre sections	4 356	7 793	78,9%
Total des recettes d'ordre		4 356	7 793	178,9%
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>		<b>5 888</b>	<b>10 675</b>	<b>181,3%</b>
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1				
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>9 749</b>	<b>12 473</b>	<b>27,94%</b>

Les crédits proposés en section de fonctionnement s'élèvent à 12 473 K€ et concernent principalement :

#### 1) Les dépenses

**12 473 K€ exclusivement pour des crédits nouveaux dont 4 014 K€ de mouvements réels se répartissant entre :**

**ZAC Lauvallières : 270 K€**

Cette opération accueille l'hôpital Robert Schuman et doit intégrer des espaces d'activités économiques mixtes : commerces, services, bureaux, artisanat à hauteur de 200 000 m<sup>2</sup> de surface globale. En 2014,

cette zone a été reconnue comme la seule « nouvelle » zone pouvant accueillir du grand commerce, notamment alimentaire.

Afin de pouvoir poursuivre cette opération dans le cadre d'un travail partenarial avec les Hôpitaux Privés de Metz et certains propriétaires fonciers intéressés à prendre part à l'opération, un montant de 250 K€ d'études a été budgété pour mener à bien le dossier de réalisation et les études nécessaires pour rendre le projet opérationnel.

De plus, 20 K€ sont prévus pour divers sondages et relevés topographiques.

- Le projet de l'ex-BA128 : 3 700 K€

Depuis octobre dernier et suite à la signature en juillet 2014 par les 3 communes d'assiette des engagements d'acquérir, l'EPFL est gestionnaire des emprises de l'ancienne base aérienne 128.

Dans l'attente de la cession pleine et entière du site, les négociations ayant été conduites à leur terme avec la Défense, l'EPFL et Metz Métropole se partagent les fonctions de gardiennage et d'entretien général du site.

2015 sera l'année de l'envol du projet, avec l'acquisition du site et la mise en œuvre de premiers travaux de reconversion. En effet, à la vue de l'intérêt porté par quelques entreprises, le comité de pilotage pour la reconversion du site a acté d'une priorisation des actions sur 3 zones d'accueil économiques. Cette priorisation se décline au travers de 2 projets urbains, d'une part, la ZAC du Domaine de Frescaty (dont la Résidence du Général) et, d'autre part, la reconversion de la base vie et du projet d'Agrobiopôle.

- Les études

Afin de permettre la réalisation de ces 3 projets opérationnels et de préparer la reconversion globale des 400 hectares du site, de nombreuses études restent à mener, notamment autour des questions de pollutions, d'accessibilité, d'approvisionnement en énergies, de gestion des espaces naturels et forestiers, etc.

Ce sont 800 000 € qui ont été inscrits au budget annexe Zones en Régie au titre de l'exercice 2015.

- La reconversion de l'ex-base vie

Cette opération nouvelle vise à la réutilisation de 48 000 m<sup>2</sup> de bâtiments situés sur 25 hectares au sud-ouest de l'ex-BA128, sur la Commune d'Augny. Ces bâtiments qui ont été jugés comme présentant un potentiel de reconversion proposent des espaces d'hébergements, de bureaux, de stockage, d'atelier et d'équipements. Ils font l'objet de plusieurs études : audit énergétique, diagnostic amiante, etc, en vue de leur mise sur le marché immobilier.

Parallèlement, il s'agit de mener une action de reconstruction des réseaux existants qui du fait de leur vétusté ne peuvent être intégrés par les concessionnaires. Ces actions se doublent d'un projet d'amélioration des espaces existants dont certains deviendront à terme les espaces publics de ce nouveau quartier.

Ainsi, Metz Métropole a proposé le site de l'ex-BA128 (site principal sans les annexes), pour le concours EUROPAN 13. EUROPAN est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme se déroulant simultanément dans une vingtaine de villes européennes, sur un thème, des objectifs et un règlement commun, sur des sites réels proposés par des collectivités territoriales. Créé en 1988, sur le modèle français du Programme d'Architecture Nouvelle, il veut, d'une part, favoriser la création urbaine et architecturale en France, initier, soutenir et évaluer des réalisations exemplaires et, d'autre part, apporter des réponses aux nouveaux modes de vivre et d'habiter la ville et les territoires. Il s'agit donc pour le site de l'ex-BA128 de disposer d'un regard nouveau, prospectif et stimulant sur une partie du site de la BA128, d'une visibilité et un rayonnement à l'échelle européenne, de jouir d'un travail de qualité pour un coût limité et d'un échange d'expérience avec d'autres collectivités françaises et européennes. La session en cours : EUROPAN 13 a pour thème la ville adaptable à travers le partage, l'auto-organisation et le processus de création.

Un premier programme de travaux débutera donc au second semestre 2015 pour viabiliser les 25 bâtiments conservés de l'ex-base vie, mais aussi la Résidence du Général et les quelques bâtiments nécessaires au démarrage de la 1<sup>ère</sup> phase de l'Agrobiopôle. Ces travaux sont programmés pour une durée de 6 mois environ.

Un total de 2 750 K€ sont proposés au budget annexe Zones en Régie au titre de l'exercice 2015.

#### - Le Domaine de Frescaty

Dans la perspective de mettre en place les premières actions de reconversion de l'ancienne base aérienne 128, une première opération d'aménagement a été décidée sur le site de Tournebride et de la Résidence du Général sous forme de ZAC. Celle-ci a été créée le 27 janvier 2014. Dénommée « Le Domaine de Frescaty », elle s'étend sur une superficie de 26,2 hectares qui permet de préserver les espaces naturels et la trame verte que constituent les boisements du piémont de la Moselle.

Il est proposé à ce titre d'inscrire au budget 2015 un montant global de 150 K€ pour finaliser les études et notamment le dossier de réalisation de la ZAC, une étude sur le commerce et la zone Actisud, la mise en compatibilité du POS de Moulins-lès-Metz et la poursuite des études d'accessibilité.

#### - La Zone de Metz Technopôle

La zone verra la poursuite des études de 2 projets de construction d'envergure en 2015 avec d'une part les projets de bâtiments de l'Université de Lorraine : UFR MIM et LEM 3, et d'autre part, l'implantation de l'IRT M2P en extension du CIRAM.

En mouvement d'ordre, sont proposés 8 459 K€ pour :

- les crédits nécessaires à la gestion de stock des terrains des zones afférentes,
- le virement à la section d'investissement.

## 2) Les recettes

Elles sont constituées par :

- ✓ Les crédits nouveaux de l'exercice 2015 pour 2 882 K€ composés exclusivement de mouvements réels avec des recettes attendues sur l'ex BA 128 résultant des 1<sup>ères</sup> ventes de bâtiments et de terrains.
- ✓ La reprise du résultat excédentaire du compte administratif 2014 : 1 798 K€

En mouvement d'ordre, les crédits nécessaires à la gestion de stock de terrains des différentes zones s'élèvent à 7 793 K€

## **B. INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP2015	évo BP15/BP 14
16	Emprunts et Dettes		1	SO
23	Immobilisations en cours		0	SO
27	Créances			SO
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>SO</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 356	7 793	78,9%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>4 356</b>	<b>7 793</b>	<b>78,9%</b>
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>4 356</b>	<b>7 795</b>	<b>79,0%</b>
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		2 105	1 565	-25,7%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>6 461</b>	<b>9 360</b>	<b>44,9%</b>
<b>RECETTES en k€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP2015	évo BP15/BP 14
16	Emprunts et Dettes	720	901	25,2%
27	Autres immobilisations financières	609		-100,0%
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 329</b>	<b>901</b>	<b>-32,2%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 874	4 636	61,3%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 258	3 823	69,3%
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>5 132</b>	<b>8 459</b>	<b>64,8%</b>
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>		<b>6 461</b>	<b>9 360</b>	<b>44,9%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>6 461</b>	<b>9 360</b>	<b>44,9%</b>

### **1) Dépenses**

Les crédits proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à 9 360 K€ et concernent :

- Les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains pour les zones concernées par le budget annexe ( 7 793 K€).
- La reprise du résultat déficitaire de la section d'investissement pour l'année 2014 : 1 565 K€

### **2) Recettes**

Les crédits proposés en recettes d'investissement s'élèvent également à 9 360 K€ et concernent :

- En mouvements réels, une avance de trésorerie du budget principal de 901 K €
- En mouvements d'ordre, 8 459 K€ pour :
  - Les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains pour les zones Metz Technopôle et Parc du Technopôle,
  - Le virement de la section de fonctionnement.

## **PARTIE VIII BUDGET ANNEXE « DECHETS VAL SAINT PIERRE »**

Ce budget est un budget annexe de l'ancienne Communauté de Communes du Val Saint-Pierre et regroupe les dépenses de collecte et de traitement des 4 communes concernées en raison du mode de financement choisi : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit, conformément à la réglementation, d'un budget annexe de type M4. Du fait de la coexistence dans un premier temps des 2 modes de financement de la collecte et du traitement des déchets des deux anciens EPCI, que sont la TEOM et la REOM, le financement de cette compétence est opéré dans le budget principal pour l'ex Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (TEOM) et dans un budget annexe pour l'ex Val Saint-Pierre (REOM).

Les marchés de collecte et de traitement ont été renouvelés pour l'année 2015 :

- SITA pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables,
- MINERIS et PAPREC pour la collecte du verre et du papier en apport volontaire,
- HAGANIS pour le traitement des déchets collectés en porte à porte.

Le présent budget primitif s'élève pour 2015 à 706,5 K€ dont 116 K € pour la section d'investissement et 590 K€ pour la section d'exploitation. Il intègre une reprise anticipée des résultats du compte administratif 2014 et se décompose comme suit :

### **A. EXPLOITATION**

<b>EXPLOITATION</b>				
<b>DEPENSES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	évo
011	autres charges à caractère général	401,4	553,4	37,9%
012	Charges de personnel	8,0	2,5	-68,7%
65	Subventions (CG57, DGD)		1,1	SO
67	Charges exceptionnelles	0,5	0,5	0,0%
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>409,9</b>	<b>557,5</b>	<b>36,0%</b>
023	Virement à la section d'investissement			SO
042	Transfert entre sections	26,8	33,0	23,0%
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>26,8</b>	<b>33,0</b>	<b>23,0%</b>
<b>TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>436,7</b>	<b>590,5</b>	<b>35,2%</b>
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1				SO
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>436,7</b>	<b>590,5</b>	<b>35,2%</b>
<b>RECETTES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	évo
70	Vente de produits, prestations	356,1	427,2	20,0%
74	Subventions d'exploitation	40,0	116,3	190,8%
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>396,1</b>	<b>543,5</b>	<b>37,2%</b>
042	Transfert entre sections		33,0	SO
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,0</b>	<b>33,0</b>	<b>SO</b>
<b>TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>396,1</b>	<b>576,5</b>	<b>45,6%</b>
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1				SO
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1		40,6	14,0	-65,7%
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>436,7</b>	<b>590,5</b>	<b>35,2%</b>

La section d'exploitation est présentée en équilibre à 590,5 K€ :

Les dépenses sont constituées principalement par :

- La rémunération des prestataires pour la collecte, la gestion de la déchèterie de Peltre et autres prestations pour 549 K€,  
Ce poste est en progression en raison notamment des actualisations des tarifs des prestataires,
- Les frais divers pour 5 K€,
- Le versement au budget général des frais généraux (personnel, divers...) : 3 K€,
- La dotation aux amortissements pour 33 K€.

Les recettes sont constituées principalement par :

- Le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 390,5 K€. En raison de la progression des charges de gestion de la compétence (cf dépenses) :
  - une hausse de 10% des tarifs de la REOM va être nécessaire en 2015 afin d'équilibrer le budget annexe.

- une remise à plat du règlement de collecte et de la politique d'exonération héritée de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre est également proposée conformément à la réglementation ;

- Les ventes matières pour 36,5 K€ en progression par rapport à 2014,
- Les subventions des éco-organismes pour 116 K€, en progression par rapport à 2014,
- La reprise du résultat excédentaire 2014 : 14 K€

## **B. INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	évo
21	Immobilisations corporelles	40,0	40,1	SO
23	Immobilisations en cours	47,3	42,9	SO
Total des dépenses réelles d'investissement		87,3	83,0	23,7%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		33,0	SO
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,0	33,0	SO
<b>TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>87,3</b>	<b>116,0</b>	<b>32,9%</b>
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1				
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>87,3</b>	<b>116,0</b>	<b>32,9%</b>
<b>RECETTES en K€</b>				
Chap	Libellé	BP 2014	BP 2015	évo
23	Immobilisations en cours			SO
13	Subventions d'Investissement		0,07	SO
16	Emprunts et Dettes			SO
Total des recettes réelles d'investissement		0,0	0,1	-100,0%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	26,8	33,0	0,0%
Total des recettes d'ordre d'investissement		26,8	33,0	0,0%
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		26,8	33,1	-39,5%
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1		60,4	82,9	130,2%
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>87,3</b>	<b>116,0</b>	<b>23,7%</b>

La section d'investissement est présentée en équilibre à 116 K€ :

Les dépenses sont constituées essentiellement par des provisions pour travaux, achats d'équipement ou maintenance nécessaires au bon exercice de la compétence : 83 K€

Les recettes sont constituées essentiellement par :

- la dotation aux amortissements pour 33 K€
- la reprise du résultat excédentaire 2014 pour 82,9 K€

## **PARTIE IX MOTIONS**

*Commissions consultées : Commission des Finances et Bureau*

Il est proposé au Conseil l'adoption des motions suivantes :

## MOTION A

### Objet : Budget Primitif 2015 :

- Autorisations de Programme antérieures à 2015 : prolongations de durée de vie, affectation et échéanciers.
- Autorisations de programme 2015 : inscription et échéanciers.

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,  
VU le règlement financier de Metz Métropole approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 11 mars 2013,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 17 novembre 2014 relative au Centre des Congrès,  
VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 16 mars 2015,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de vie des Autorisations de Programme QVLS001-10, QVLS001-11, QVSL001-12 au regard de l'état d'avancement de plusieurs opérations de logements sociaux (retard dans le démarrage des travaux, les délais de livraison, contentieux...),  
CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de vie et d'affecter l'Autorisation de Programme CTDE001-01 « Centre de Congrès » au regard des engagements juridiques pris par Metz Métropole dans sa délibération du 17 novembre 2014,  
CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de vie de l'Autorisation de Programme ATEC004-12 afin de pouvoir solder les marchés du programme de travaux 2012,  
CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de vie de l'Autorisation de Programme QVTC002-01 afin de pouvoir solder les marchés du projet METTIS,

DECIDE la prolongation de la durée de vie des Autorisations de Programmes suivantes :

### Budget Principal

Compétences	Millésime	Type AP*	Durée AP	Date d'expiration	prolongation proposée en années	Nouvelle date d'expiration	N° AP	Libellés des autorisations de programme
Logement social	2010	I	3	31/12/2014	2	31/12/2016	QVLS001-10	Programme 2010 Logement Social
	2011	I	3	31/12/2014	2	31/12/2016	QVLS001-11	Programme 2011 Logement Social
	2012	I	3	31/12/2014	2	31/12/2016	QVLS001-12	Programme 2012 Logement Social
Dév. éco et aménagement des zones	2010	P	5	31/12/2014	6	31/12/2020	CTDE001-01	Centre de Congrès
Equipements culturels	2012	I	3	31/12/2014	1	31/12/2015	ATEC004-12	Centre Pompidou Metz - Investissement 2012

### Budget Annexe « Transports Publics »

Compétence	Millésime	Type AP*	Durée AP	Date d'expiration	prolongation proposée en années	Nouvelle date d'expiration	N° AP	Libellés des autorisations de programme
Transports Publics	2009	P	5	31/12/2014	2	31/12/2016	QVTC002-01	METTIS - Travaux lignes A et B (montants HT)

\* Type AP : I = Intervention ; P = Programme

DECIDE d'affecter le solde de l'Autorisation de Programme CTDE001 « Centre de Congrès » comme suit,

AP CTDE001 " Centre de Congrès "	10 000 000 € TTC
Affectations partielles déjà votées au 31/12/2014	1 550 000 € TTC
Affectation sollicitée	8 450 000 € TTC
Autorisation de programme encore disponible	0 € TTC

DECIDE d'inscrire les Autorisations de Programme et d'approuver les échéanciers des crédits de paiement conformément aux annexes jointes :

- Budget Principal : Annexe 1,
- BA Transports Publics : Annexe 2.

BP 2015 - Motion A : annexe 1

BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT  
PPI 2011/2014

Compétence	Millésime	Type AP**	Durée AP	Nouvelle date d'expiration	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des AP			Montant des CP			
							Pour mémoire AP votée y compris ajustement	BP 2015	Total Cumulé	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2013	CA 2014 *	BP 2015	Echéancier Prévisionnel 2016 & suivants
Gestion des déchets	2010	P	5	31/12/2015	QVGD001-01	Programme 2011/2014 : mobilier de collecte	10 466 000		10 466 000	8 071 880	1 353 963	1 040 157	
	2010	P	5	31/12/2015	QVGD002-01	Programme 2011/2014 : renouvellement du parc de véhicules	2 835 000		2 835 000	1 544 097	909 748	303 846	77 309
	2010	P	5	31/12/2014	QVGD003-01	Programme 2011/2014 : acquisition de composteurs	264 300		264 300	136 736	60 273	0	67 291
	<b>Sous-total Gestion des déchets</b>							<b>13 565 300</b>	<b>0</b>	<b>13 565 300</b>	<b>9 752 713</b>	<b>2 323 984</b>	<b>1 344 003</b>
Logement Social	2010	I	3	31/12/2014	QVLS002-01	Régularisation des engagements 2008-2009	1 303 310		1 303 310	1 041 554	210 057		51 699
	2010	I	3	31/12/2016	QVLS001-10	Programme 2010 Logement Social	9 000 000		9 000 000	5 328 496	903 024	765 000	2 003 480
	2011	I	3	31/12/2016	QVLS001-11	Programme 2011 Logement Social	2 000 000		2 000 000	1 167 973	137 496	275 000	419 531
	2012	I	3	31/12/2016	QVLS001-12	Programme 2012 Logement Social	2 900 000		2 900 000	693 342	197 948	310 000	1 698 710
	2013	I	3	31/12/2015	QVLS001-13	Programme 2013 Logement Social	2 900 000		2 900 000	94 925	583 155	500 000	1 721 920
	2014	I	4	31/12/2016	QVLS001-14	Programme 2014 Logement Social	2 900 000		2 900 000		223 670	450 000	2 226 330
<b>Sous-total Logement Social</b>							<b>21 003 310</b>	<b>0</b>	<b>21 003 310</b>	<b>8 326 291</b>	<b>2 255 350</b>	<b>2 300 000</b>	<b>8 121 670</b>
Assainissement pluvial	2010	I	3	31/12/2013	QVEP001-10	Programme 2010 assainissement pluvial	3 000 000		3 000 000	2 883 405	0	0	116 595
	2011	I	3	31/12/2014	QVEP001-11	Programme 2011 assainissement pluvial	3 000 000		3 000 000	2 625 101	15 594	0	359 305
	2012	I	3X3	31/12/2016	QVEP001-12	Programme 2012-2014 assainissement pluvial	9 000 000		9 000 000	4 732 789	2 737 694	620 000	909 517
	2013	I	3	31/12/2014	QVEP002-01	Deviation réseau METTIS	550 000		550 000	550 000	0	0	0
	<b>Sous-total Assainissement Pluvial</b>							<b>15 550 000</b>	<b>0</b>	<b>15 550 000</b>	<b>10 791 295</b>	<b>2 753 288</b>	<b>620 000</b>
Enseignement Supérieur	2010	P	5	31/12/2015	CTES001-01	Institut Lafayette	15 100 000		15 100 000	11 398 514	2 634 675	966 812	99 999
	2010	P	5	31/12/2014	CTES002-01	Plan Campus	5 312 500		5 312 500	34 273	4 334 000	344 000	600 227
	2011	P	3	31/12/2015	CTES003-01	CPER	5 145 000		5 145 000	236 000	42 804	251 196	4 615 000
	2011	I	3	31/12/2013	CTES004-11	Subventions 2011	271 300		271 300	230 218	0	0	41 082
	2012	I	3	31/12/2014	CTES004-12	Subventions 2012	176 300		176 300	170 703	0	0	5 597
	2013	I	3	31/12/2015	CTES004-13	Subventions 2013	271 300		271 300	56 000	113 819	100 000	1 481
	2014	I	4	31/12/2016	CTES004-14	Subventions 2014	271 300		271 300		27 800	111 200	132 300
	<b>Sous-total Enseignement Supérieur</b>							<b>26 547 700</b>	<b>0</b>	<b>26 547 700</b>	<b>12 125 708</b>	<b>7 153 098</b>	<b>1 773 208</b>
Dév. éco et aménagement des zones	2010	P	5	31/12/2020	CTDE001-01	Centre des Congrès	10 000 000		10 000 000	40 844	229 000	1 635 000	8 095 156
	2010	P	5	31/12/2015	CTDE002-01	ZAC Marly Bellefontaine - MARLY	3 119 490		3 119 490	2 300 000	0	819 490	
	2007	P	5	31/12/2015	CTDE003-01	ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - METZ	49 168 609		49 168 609	25 356 272	4 345 729	3 000 000	16 466 608
	2011	P	5	31/12/2015	CTDE004-01	Plateforme multimodale (port de Metz)	1 085 968		1 085 968	0	0	0	1 085 968
	2011	P	5	31/12/2015	QVHD001-01	Haut Débit	2 000 000		2 000 000	1 861 385	22 182		116 433
<b>Sous-total Développement économique</b>							<b>65 374 067</b>	<b>0</b>	<b>65 374 067</b>	<b>29 558 501</b>	<b>4 596 911</b>	<b>5 454 490</b>	<b>25 764 165</b>
Equipements culturels	2011	P	5	31/12/2015	ATEC001-01	Musées : Nouvel accueil et Chapelle des Petits Carmes	4 680 000		4 680 000	225 685	479 524	1 500 000	2 474 791
	2011	P	5	31/12/2015	ATEC002-01	Opéra Théâtre : Fenêtres et toits terrasses	1 450 000		1 450 000	558 103	250 532	641 365	
	2011	P	5	31/12/2015	ATEC003-01	Rénovation 2011 - 2014 des équipements culturels	1 920 000		1 920 000	758 976	485 809	675 215	
	2011	I	3	31/12/2015	ATEC004-11	Centre Pompidou Metz - Investissement 2011	1 000 000		1 000 000	466 352	363 841	169 797	10
	2012	I	3	31/12/2015	ATEC004-12	Centre Pompidou Metz - Investissement 2012	1 000 000		1 000 000	710 151	199 532	79 801	10 516
	2013	I	3	31/12/2015	ATEC004-13	Centre Pompidou Metz - Investissement 2013	800 000		800 000	65 367	576 909	84 621	73 103
	2014	I	4	31/12/2016	ATEC004-14	Centre Pompidou Metz - Investissement 2014	800 000		800 000		7 848	530 849	261 303
	2013	P	5	31/12/2015	ATEC005-01	Rénovation du Foyer de l'Opéra-Théâtre	400 000		400 000		72 097	286 103	41 800
<b>Sous-total Equipements Culturels</b>							<b>12 050 000</b>	<b>0</b>	<b>12 050 000</b>	<b>2 784 634</b>	<b>2 436 092</b>	<b>3 967 751</b>	<b>2 861 523</b>
Moyens généraux	2012	P	5	31/12/2016	IDMG001-01	Schéma Directeur du Système d'Information	3 089 724		3 089 724	648 875	768 806	600 000	1 072 043
<b>Sous-total Moyens Généraux</b>							<b>3 089 724</b>	<b>0</b>	<b>3 089 724</b>	<b>648 875</b>	<b>768 806</b>	<b>600 000</b>	<b>1 072 043</b>
<b>TOTAL des AP du Budget Principal : PPI 2011/2014</b>							<b>157 180 101</b>	<b>0</b>	<b>157 180 101</b>	<b>73 988 017</b>	<b>22 287 529</b>	<b>16 059 452</b>	<b>44 845 104</b>

\* données provisoires

Autorisations de Programme 2015

Compétence	Millésime	Type AP**	Durée AP	Nouvelle date d'expiration	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des AP			Montant des CP			
							Pour mémoire AP votée y compris ajustement	BP 2015	Total Cumulé	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2013	CA 2014 *	BP 2015	Echéancier Prévisionnel 2016 & suivants
Gestion des déchets	2015	P		31/12/2020	QVDG1501	Programme conteneurisation 2015/2020		25 000 000	25 000 000			5 910 000	19 090 000
	<b>Sous-total Gestion des déchets</b>							<b>0</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 910 000</b>
Logement Social	2015	I	4	31/12/2018	QVLS1501	Programme 2015 Logement Social		2 100 000	2 100 000			200 000	1 900 000
	<b>Sous-total Logement Social</b>							<b>0</b>	<b>2 100 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
Enseignement Supérieur	2015	I	4	31/12/2018	CTES1501	Subventions 2015		200 000	200 000			50 000	150 000
	<b>Sous-total Enseignement Supérieur</b>							<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>
Equipements culturels	2015	P	5	31/12/2020	ATEC1501	Opéra Théâtre : renovation toiture		5 000 000	5 000 000			200 000	1 000 000
	<b>Sous-total Equipements Culturels</b>							<b>0</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
<b>TOTAL des AP du Budget Principal : Programme 2015</b>							<b>0</b>	<b>32 300 000</b>	<b>32 300 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 360 000</b>	<b>22 140 000</b>

\* données provisoires

<b>TOTAL GENERALE DES AP DU BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>157 180 101</b>	<b>32 300 000</b>	<b>189 480 101</b>	<b>73 988 017</b>	<b>22 287 529</b>	<b>22 419 452</b>	<b>66 985 104</b>
--	--------------------	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

\*\* Type d'AP : I = Intervention ; P = Programme

BP 2015 - Motion A : annexe 2

BA Transports Publics - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT  
PPI 2011/2014

Compétence	Millésime	Type AP	Durée AP	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des AP			Montant des CP				
						Pour mémoire AP votée y compris ajustement	BP 2015	Total Cumulé	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2013	paiement réalisés au 31/12/2013	CA 2014*	BP 2015	CP Prévisionnel 2016 & suivants
Transports Publics	2010	P	5	QVTC001-01	METTIS - Acquisitions Foncières (montants HT)	6 700 000		6 700 000	373 172	3 782 887	266 880	1 994 056	656 177
	2009	P	5	QVTC002-01	METTIS - Travaux lignes A et B (montants HT)	223 300 000		223 300 000	88 928 500	205 585 001	10 864 702	6 850 297	0
	2010	P	5	QVTC003-01	SAEIV	6 400 000		6 400 000	3 336 729	4 964 114	138 585	451 984	845 317
	2011	P	5	QVTC005-01	VIDEOSURVEILLANCE	600 000		600 000	0	229 295	245 320	125 385	
	2013	P	5	QVTC006-01	ACCESSIBILITE RESEAU	6 000 000		6 000 000	334 915	334 915	842 949	1 210 389	3 611 747
<b>TOTAL des AP du Budget Annexe TRANSPORTS PUBLICS</b>						<b>243 000 000</b>	<b>0</b>	<b>243 000 000</b>	<b>92 973 316</b>	<b>214 896 212</b>	<b>12 358 436</b>	<b>10 632 111</b>	<b>5 113 241</b>

\* Chiffres provisoires

Conformément au règlement financier (art. A-3 et A-4) :

**- les AP d'Intervention (I) ont une durée de :**

- 1 an pour l'affectation
- 3 ans pour la réalisation

**- les AP de Projet (P) ont une durée de :**

- 3 ans pour l'affectation
- 5 ans pour la réalisation

## **MOTION B**

—

### **Objet : Budget Primitif 2015**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 16 mars 2015,

VU les comptes administratifs 2014 prévisionnels du Budget Principal, des Budgets Annexes « Déchèteries », « Archéologie Préventive », « Transports Publics », « Zones en régie », « Déchets Val Saint-Pierre » garantis conformes aux écritures de M. le Trésorier Principal de Metz Municipale,

VU le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole pour l'exercice 2015 pour :

- Le Budget Principal (Instruction M14),
- Budget Annexe "Archéologie Préventive" (Instruction M14),
- Budget Annexe « Déchèteries » (Instruction M4),
- Budget Annexe « Transports publics » (Instruction M43),
- Budget Annexe « Zones en régie » (Instruction M14),
- Budget Annexe « Déchets Val Saint-Pierre » (Instruction M4),

ADOPTE le Budget Primitif 2015 arrêté comme suit :

## BUDGET PRINCIPAL

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser	5 453 612,00	8 573 265,00
Solde d'exécution à reporter	3 117 719,94	
Mouvements réels	58 772 933,06	44 791 000,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	42 063 000,00	42 063 000,00
Mouvements d'ordre de section à section	1 300 000,00	10 000 000,00
Virement de la section de fonctionnement	-	5 280 000,00
<b>Totaux</b>	<b>110 707 265,00</b>	<b>110 707 265,00</b>

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		5 894 445,82
Mouvements réels	151 680 000,00	159 765 554,18
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	10 000 000,00	1 300 000,00
Virement vers la section d'investissement	5 280 000,00	
<b>Totaux</b>	<b>166 960 000,00</b>	<b>166 960 000,00</b>
<b>Total général du budget</b>	<b>277 667 265,00</b>	<b>277 667 265,00</b>

## BUDGET ANNEXE DECHETERIES

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser		
Solde d'exécution à reporter	8 110,02	
Mouvements réels	100 489,98	
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	4 400,00	10 000,00
Virement de la section d'exploitation		103 000,00
<b>Totaux</b>	<b>113 000,00</b>	<b>113 000,00</b>

### EXPLOITATION

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		591 901,80
Mouvements réels	5 097 000,00	4 613 698,20
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	10 000,00	4 400,00
Virement vers la section d'investissement	103 000,00	
<b>Totaux</b>	<b>5 210 000,00</b>	<b>5 210 000,00</b>
<b>Total général du budget</b>	<b>5 323 000,00</b>	<b>5 323 000,00</b>

## BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser	1 220 000,00	1 919 695,00
Solde d'exécution à reporter	700 241,21	
Mouvements réels	291 905,79	
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section		15 000,00
Virement de la section de fonctionnement		277 452,00
<b>Totaux</b>	<b>2 212 147,00</b>	<b>2 212 147,00</b>

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter	208 845,98	
Mouvements réels	1 418 702,02	1 920 000,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	15 000,00	
Virement vers la section d'investissement	277 452,00	
<b>Totaux</b>	<b>1 920 000,00</b>	<b>1 920 000,00</b>
<b>Total général du budget</b>	<b>4 132 147,00</b>	<b>4 132 147,00</b>

## BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser	2 032 061,00	2 830 340,00
Solde d'exécution à reporter		531 065,13
Mouvements réels	26 652 479,00	17 870 934,87
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	2 347 800,00	9 800 000,00
Virement de la section de fonctionnement		
<b>Totaux</b>	<b>31 032 340,00</b>	<b>31 032 340,00</b>

### EXPLOITATION

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		1 017 831,70
Mouvements réels	56 435 000,00	62 869 368,30
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	9 800 000,00	2 347 800,00
Virement vers la section d'exploitation		
<b>Totaux</b>	<b>66 235 000,00</b>	<b>66 235 000,00</b>
<b>Total général du budget</b>	<b>97 267 340,00</b>	<b>97 267 340,00</b>

## BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser		
Solde d'exécution à reporter	1 565 394,98	
Mouvements réels	1 305,02	901 305,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	7 793 300,00	3 823 000,00
Virement de la section de fonctionnement		4 635 695,00
<b>Totaux</b>	<b>9 360 000,00</b>	<b>9 360 000,00</b>

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		1 797 898,69
Mouvements réels	4 014 305,00	2 881 801,31
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	3 823 000,00	7 793 300,00
Virement vers la section d'investissement	4 635 695,00	
<b>Totaux</b>	<b>12 473 000,00</b>	<b>12 473 000,00</b>
<b>Total général du budget</b>	<b>21 833 000,00</b>	<b>21 833 000,00</b>

## BUDGET ANNEXE DECHETS VAL-SAINT PIERRE

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser		
Solde d'exécution à reporter		82 934,16
Mouvements réels	83 000,00	65,84
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	33 000,00	33 000,00
Virement de la section d'exploitation		
<b>Totaux</b>	<b>116 000,00</b>	<b>116 000,00</b>

### EXPLOITATION

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		13 958,39
Mouvements réels	557 500,00	543 541,61
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	33 000,00	33 000,00
Virement vers la section d'investissement		
<b>Totaux</b>	<b>590 500,00</b>	<b>590 500,00</b>
<b>Total général du budget</b>	<b>706 500,00</b>	<b>706 500,00</b>

## MOTION C

---

### **Objet : Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-13,  
VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1520 à 1526, 1609 nonies D et 1639 A,  
VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 30 septembre 2002 relative à l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur son territoire,  
VU le Budget Primitif 2015,

CONSIDERANT l'instauration de la Redevance Spéciale visant à assurer le financement de l'élimination des déchets assimilés ménagers,

CONSIDERANT la poursuite du programme de conteneurisation et de mécanisation de la collecte pour un montant de 25 millions d'euros,

CONSIDERANT le principe acté en 2009 de couverture des dépenses du service d'élimination des déchets des ménages par la TEOM et les recettes spécifiques,

DECIDE de fixer le taux de TEOM de Metz Métropole à 11,06% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## MOTION D

### **Objet : Fixation des tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) de Metz Métropole.**

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté du Préfet de Moselle du 26 mars 2013 décidant la fusion de Metz Métropole avec la Communauté de Communes du Val Saint Pierre,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du Val Saint Pierre en date du 16 avril 2012 « Service Déchets – règlement de collecte et de facturation »,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du Val Saint Pierre en date du 15 avril 2013 « Service Déchets – tarif et périodicité de recouvrement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2013 »,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du Val Saint Pierre en date du 15 avril 2013 « Service Déchets – institution d'une pénalité pour non-utilisation du service »,  
VU l'arrêt du Conseil d'Etat n°160932.27 février 1998 rappelant qu'« en vertu du principe de proportionnalité applicable aux redevances pour services rendus et notamment à la redevance pour enlèvement des ordures ménagères, celle-ci ne peut pas faire l'objet d'exonérations ou de réductions qui seraient sans lien avec le service rendu »,  
VU le Budget Primitif 2015,

CONSIDERANT le principe de proportionnalité applicable à la Redevance pour Enlèvement des Ordures Ménagères,

CONSIDERANT l'obligation de compenser la hausse des dépenses constatées au budget annexe « ordures ménagères VSP » par l'augmentation des produits attendus,

DECIDE d'appliquer sur les communes de Chesny, Jury, Peltre et Mécleuves, à compter de 2015, les tarifs de REOM suivants :

- Un tarif unique pour chaque kilogramme de déchets : 0,22 €/Kg
- Un tarif unique pour chaque sortie de bac : 1,10 €/levée
- Une part fixe correspondant à l'abonnement annuel modulé en fonction du volume et de la catégorie d'usager et facturé par 12<sup>ème</sup> :

Volume Bac	Tarif bac individuel	Tarif bac collectif	Tarif bac entreprise
120 litres	112,56 €	112,56 €	102,35 €
240 litres	139,08 €	139,08 €	225,12 €
660 litres	331,08 €	556,20 €	609,24 €

DECIDE de porter la pénalité forfaitaire à 44 € (soit 200 kg) par an et par habitant pour les ménages résidant dans le logement considéré et remplissant les conditions suivantes :

- Aucune levée constatée et facturée au cours de l'année,
- Aucune justification quant à l'élimination par leurs propres moyens de leurs déchets dans le respect du code de l'environnement (contrat privé de collecte et de traitement),

Cette pénalité forfaitaire n'excluant pas la facturation de la part fixe correspondant à l'abonnement annuel.

DECIDE de supprimer les exonérations de droit prévues dans le cadre du règlement de collecte,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer tout document relatif à la présente.

